

SYNDICALISME ET ENVIRONNEMENT

GENÈSE DE L'ACTION ENVIRONNEMENTALE DU MOUVEMENT SYNDICAL DE 1944 AUX ANNÉES 1970

Renaud BÉCOT*

* Doctorant en histoire au Centre Maurice Halbwachs (EHESS)

Janvier 2015

Recherche effectuée dans le Cadre d'une convention conclue
entre l'Institut de Recherches Économiques et Sociales (IRES) et la CFE-CGC

SIGLES RÉCURRENTS

CEA : Commissariat à l'énergie atomique
CES : Conseil économique et social
CESE : Conseil économique, social et environnemental
CFDT : Confédération Française Démocratique du Travail
CFTC : Confédération Française des Travailleurs Chrétiens
CFE-CGC : Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres
CGT : Confédération Générale du Travail
CHS : Comité d'Hygiène et de Sécurité
CHS-CT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail
CITEPA : Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique
CNPF : Conseil national du patronat français
CNUEH : Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain
CPMT : Comité permanent pour la médecine du travail
DATAR : Direction à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
EDF : Électricité de France
ENO : École Normale Ouvrière (CFDT)
FO (CGT-FO) : Force Ouvrière (Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière)
MPNE : Ministère de la protection de l'environnement et de la nature
OIT (ILO) : Organisation Internationale du Travail
PNUE (UNEP) : Programme des nations unies pour l'environnement
SSE : Section(s) syndicale(s) d'entreprise(s)
UCC : Union confédérale des cadres (CFDT)
UD : Union(s) Départementale(s)
UL : Union(s) Locale(s)
UR : Union(s) Régionale(s)
UGICT : Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens (CGT)
UIB : Union(s) Interprofessionnelle(s) de Base

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES RÉCURRENTS	2
INTRODUCTION	5
PREMIÈRE PARTIE – MOUVEMENT SYNDICAL ET ENVIRONNEMENT : ÉTAT DES SAVOIRS	7
État des savoirs : l'essor de recherches sur l'action environnementale du mouvement syndical depuis 2008	9
Des rapports à l'initiative du mouvement syndical (2008-2009)	9
Quelles fonctions environnementales pour le mouvement syndical ?	10
Vers une mutation des stratégies et pratiques syndicales ?	12
« Dénaturaliser » l'environnement pour interroger le passé environnemental des organisations syndicales	13
Les prémices d'une histoire environnementale du mouvement syndical	16
En finir avec le dilemme travail/environnement	17
De la santé au travail à la santé environnementale	18
Régulations environnementales et action syndicale	20
Conclusion de la première partie	21
DEUXIÈME PARTIE – LE MOUVEMENT SYNDICAL ET L'ENVIRONNEMENT DANS L'APRÈS-GUERRE (ANNÉES 1940 ET ANNÉES 1950)	23
I – La pollution industrielle : un « mal nécessaire » ?	24
La conscience d'une menace sanitaire	24
La part de l'environnement dans les utopies urbaines du mouvement syndical	25
II – L'espace de travail ou les nuisances silencieuses ?	28
Rénovation des dispositifs de santé au travail dans l'après-guerre	28
La compensation financière des maladies : un voile sur la dimension matérielle et environnementale des productions dangereuses	30
Le dévoilement des retombées sanitaires et environnementales de la production lors des mobilisations collectives	31

III – La part de l'environnement dans la réflexion économique des confédérations syndicales : l'exemple de l'énergie	33
Mobiliser les ressources et la technique pour « l'indépendance nationale »	34
Un usage de l'énergie en faveur des salariés ?	36
Des structures syndicales inaptes à penser le système énergétique et à identifier ses limites environnementales	38
Conclusion de la deuxième partie	40
TROISIÈME PARTIE – LA PHASE D'INVENTION SYNDICALE DE L'ENVIRONNEMENT, ANNÉES 1960 ET 1970	43
I – Rénover la régulation de la pollution industrielle	44
Identifier les intérêts concurrents dans la conflits et répondre aux inégalités environnementales (1962-1966)	44
Des propositions syndicales originales pour réguler les nuisances (1964)	48
II – Après Feyzin (1966) : redéfinir les outils de l'intervention syndicale	50
Feyzin : un tournant pour l'action syndicale face aux risques industriels	50
Vers une action syndicale à l'échelle du territoire	52
Un handicap à l'intervention syndicale : la séparation des lois à l'intérieur et à l'extérieur de l'espace de travail	54
III – Un « environnementalisme ouvrier »	57
Le « cadre de vie » : la réflexion environnementale pionnière de la CFDT	58
Controverses syndicales sur la « croissance » et le « type de développement » ...	59
La radicalisation cédétiste : critique du productivisme et implication dans les conflits environnementaux	61
IV – Une action syndicale spécifique aux cadres en matière environnementale ? ...	63
La CGC : la définition d'un agenda environnemental dans la foulée des échéances politiques et administratives	64
L'UGICT-CGT : protéger l'environnement par la régulation de l'économie	66
L'UCC-CFDT : l'essor d'un environnementalisme par la critique du productivisme ..	69
Un environnementalisme au pluriel	71
Conclusion de la troisième partie	72
CONCLUSION DU RAPPORT	75
SOURCES ET ARCHIVES	79
BIBLIOGRAPHIE	83

INTRODUCTION

Au cours des dernières années, les organisations syndicales en France, mais aussi à l'échelle internationale, affirment une volonté de renforcer leur intervention pour répondre à la crise écologique et au réchauffement climatique. Les propositions émises par l'Organisation internationale du travail (OIT) en matière « d'emplois verts », la directive européenne REACH sur l'usage des produits chimiques ou encore les obligations environnementales des entreprises présentes dans la loi dite « Grenelle 2 », contribuent à doter les syndicalistes de nouveaux leviers d'intervention et de nouvelles compétences. Pourtant, cette accélération pourrait laisser suggérer que les organisations syndicales ne feraient que réagir à des propositions exogènes.

Quelques recherches récentes éclairent néanmoins les modalités d'appropriation syndicale des dispositifs juridiques et administratifs développés au cours des dernières années. Le rapport de Michèle Descolonges (1), publié par l'Institut de recherches économiques et sociales en 2011, offre ainsi un précieux éclairage sur l'effet de la réflexion de ces organisations syndicales internationales autour de la notion de « transition juste », ainsi que sur les effets syndicaux de la loi dite « Grenelle 2 » en France. Dans la première partie de ce rapport, nous reviendrons donc sur l'état des connaissances autour des pratiques environnementales des organisations syndicales (2). Nous soulignerons toutefois que les études produites restent essentiellement situées dans des temporalités courtes, qui ne permettent pas de rendre compte avec précision de l'existence de préoccupations environnementales parfois anciennes dans les organisations syndicales.

Les entretiens menés auprès de syndicalistes témoignent ainsi du sentiment que le passé environnemental de leurs organisations serait très limité (3). De plus, bien que la définition de la notion « d'environnement » s'impose souvent comme une évidence, les réponses apportées témoignent que cette notion reste polysémique. Ces réponses témoignent aussi de l'existence d'une forte diversité de leviers d'interventions et que les pratiques adoptées se distinguent en fonction de l'échelle à laquelle se situent les syndicalistes concernés. En effet, l'intervention envisagée diffère lorsque le répondant est délégué du personnel à l'échelle d'une entreprise locale ou lorsqu'il représente sa confédération syndicale dans des concertations menées par les pouvoirs publics. Selon les réponses, les enjeux environnementaux recouvrent aussi bien la détection de pollutions sur le lieu de travail, l'instauration d'une plate-forme de covoiturage pour les salariés d'une entreprise ou la promotion de l'économie circulaire auprès des administrations publiques et des entreprises. Les leviers d'intervention varient ainsi de l'action dans les Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHS-CT) à l'interpellation des élus politiques, en passant par des actions sans ancrages institutionnels.

Partant de ces constats (une mémoire syndicale qui ne conserve pas de traces d'une action environnementale et une polysémie dans la définition actuelle de « l'environnement »), ce rapport se propose d'interroger la trajectoire des pratiques syndicales en matière d'environnement – et la définition passée de cette notion au sein de ces organisations. En nous fondant prioritairement sur les archives produites par ces organisations, ce rapport doit permettre d'éclairer les enjeux à partir desquels les syndicalistes furent amenés à développer une intervention environnementale. Ce retour sur les archives doit aussi permettre d'informer sur les critères qui furent mobilisés par les organisations syndicales pour élaborer leurs répertoires d'actions dans ce domaine, comme sur les difficultés récurrentes dans ce domaine.

La seconde partie du rapport revient ainsi sur les années d'après-guerre (décennies 1940 et 1950), au cours desquelles les revendications syndicales restent marquées par les pénuries liées à l'économie de guerre, favorisant la participation syndicale à la dynamique de « reconstruction ». Pourtant, l'adhésion syndicale au « culte de la cheminée qui

(1) Michèle Descolonges, *Les démarches de la CGT en matière d'environnement. Droits nouveaux et enjeux d'apprentissage*, Paris, IRES, 2011.

(2) Ce rapport est rédigé avant la parution de numéros spéciaux des revues *Mouvements* (à paraître en décembre 2014) et *Écologie & Politique* (à paraître au printemps 2015), autour de l'action syndicale en matière environnementale.

(3) Les données issues des questionnaires et entretiens sont anonymisées dans l'ensemble de ce rapport. Sur ce point, nous nous fondons sur un entretien réalisé avec des représentants de la CFE-CGC qui furent chargés des questions environnementales au cours de la décennie 2000, ainsi que sur cinq réponses à des questionnaires transmis au sein de la CFE-CGC au cours de l'hiver 2013-2014. Nous les remercions de leur contribution.

fume (4) » mérite d'être interrogée et nuancée, en soulignant que des syndicats déplorent fréquemment l'impact sanitaire et environnementale des nuisances. Dès cette période, ils soutiennent aussi l'usage raisonné des ressources naturelles. Ces initiatives ne font pas des syndicalistes des précurseurs de l'écologisme, dans un contexte où l'on ne parle ni de « mouvements écologistes », ni de « politiques publiques de l'environnement ». Toutefois, ces préoccupations contribuent à sensibiliser les organisations syndicales à des enjeux relevant de problématiques environnementales, en s'inscrivant dans l'expérience propre à ces organisations de salariés.

La troisième partie de ce rapport reviendra sur la période « d'invention politique de l'environnement (5) », au tournant de la décennie 1970. En France, le premier ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement est fondé en 1971 et favorise l'émergence des politiques publiques de l'environnement dans les années suivantes. Toutefois, cette période sera replacée dans une durée plus longue, couvrant deux décennies. En effet, dès le début de la décennie 1960, de nombreux acteurs (industriels, médecins, associations, etc.) constatent l'essor des nuisances provoquées par l'expansion industrielle des années d'après-guerre et aspirent à redéfinir le cadre de régulation de la pollution. Le Conseil économique et social (CES) se saisit de deux rapports sur la pollution de l'eau, puis sur la pollution atmosphérique, en 1963 et 1964. Les organisations syndicales sont ainsi sensibilisées aux enjeux scientifiques et juridiques, pendant que plusieurs initiatives sont initiées par des sections syndicales d'entreprises (SSE) ou Unions locales (UL) en faveur de l'adoption de procédés de production moins polluants. Le renouvellement de ces préoccupations prend de l'ampleur dans un contexte marqué à la fois par l'émergence des premières administrations de l'environnement et par la radicalisation des mouvements sociaux et écologistes au cours des « années 1968 (6) ».

En limitant l'étude aux années d'après-guerre jusqu'à l'issue de la décennie 1970, ce rapport vise à rendre compte de la genèse de l'action environnementale des organisations syndicales en « dé-naturalisant » la définition de l'environnement. D'une part, « dé-naturaliser » en évitant d'adopter une définition de l'environnement qui se résumerait à mettre en équivalence « l'environnement » avec la « protection de la nature » ou la simple défense des équilibres écosystémiques, sans interroger les dimensions sociales et économiques qui perturbent ces équilibres. D'autre part, la dénaturalisation implique de ne pas se satisfaire d'une définition actuelle et présentiste, qui masque les conflits récurrents dans la définition de ce que recouvre le mot d'environnement (7). En ce sens, il convient de revenir sur les archives syndicales pour saisir comment ces organisations ont définies leurs propres critères d'intervention environnementale, sans attendre l'apparition de politiques publiques de l'environnement, puis parfois en entrant en conflit avec celles-ci.

Ce rapport se fonde ainsi sur les archives confédérales de la Confédération générale du travail (CGT) et de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) jusqu'en 1964 (Confédération française démocratique du travail – CFDT après 1964). Quelques éclairages sur ces données confédérales sont aussi proposées, à partir de la mobilisation d'archives des fédérations syndicales de la chimie ou de l'énergie. De plus, un éclairage particulier est apporté concernant les organisations syndicales des personnels de l'enca-drement ; cet éclairage reste limité puisqu'il est fondé uniquement sur les journaux produits par la CFE-CGC, l'UGICT-CGT et l'UCC-CFDT. Ces sources nationales sont complétées par des études locales, notamment à partir des archives des Unions locales et départementales du Couloir de la chimie (Rhône), correspondant au Sud-Est de l'agglomération lyonnaise, ainsi que dans un département marqué par une industrialisation plus légère et des liens entre syndicalistes ouvriers et paysans, l'Ille-et-Vilaine. Enfin, nous mobilisons les archives des organisations tripartites à l'échelle internationale (OIT) et nationale (CES) afin de mieux identifier les points d'accords et de conflits entre les organisations syndicales, les employeurs et les pouvoirs publics.

(4) Geneviève Massard-Guilbaud, « Pour une histoire environnementale de l'urbain », *Histoire urbaine*, 18, 2007, p. 13.

(5) Stéphane Frioux et Vincent Lemire, « Pour une histoire politique de l'environnement au xx^e siècle », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 2012/1, n° 113, pp. 3-12.

(6) Philippe Artières et Michèle Zancarini-Fournel (dir.), 68. *Une histoire collective*, Paris, La Découverte, 2008.

(7) Dans une importante bibliographie, voir notamment William Cronon (dir.), *Uncommon Ground. Rethinking the Human Place in Nature*, New York, Norton, 1996 ; Razmig Keucheyan, *La nature est un champ de bataille. Essai d'écologie politique*, Paris, La Découverte, 2014.

PREMIÈRE PARTIE

MOUVEMENT SYNDICAL ET ENVIRONNEMENT : ÉTAT DES SAVOIRS

Au cours des dernières années, le mouvement syndical nourrit une volonté d'intervenir plus activement en matière environnementale, tout en affirmant être piégé dans le dilemme opposant la protection de l'emploi à celle de l'environnement (8). Dans la foulée du Sommet de Copenhague (2009), les organisations syndicales ont été amenées à préciser leurs propositions et leurs modalités d'intervention dans la lutte contre le changement climatique. Cette aspiration à participer de l'élaboration de politiques environnementales se nourrit de l'émergence d'initiatives portées par les secteurs les plus militants du mouvement syndical, parmi lesquels les campagnes britanniques ou sud-africaines en faveur de la création des « emplois climatiques (9) ». Au cours de l'été 2014 encore, certains syndicats américains affiliés à l'AFL-CIO annonçaient leur intention de participer à la marche mondiale pour le climat du 21 septembre 2014, en indiquant que « le changement climatique est le défi le plus important auquel nous serons confrontés pour le reste de nos vies (10) ». La nécessité de confronter ce basculement climatique conduit aussi le mouvement syndical à se prononcer sur les enjeux sociaux liés à la transition écologique de l'économie : les campagnes de l'Organisation internationale du travail en faveur des « emplois verts » contraignent ainsi les organisations syndicales à repenser leurs projets et propositions.

Pourtant, en dépit d'expériences récentes où se joignent préoccupations sociales et environnementales, les syndicalistes témoignent d'une difficulté à s'affranchir de l'opposition entre emploi et environnement (11). D'une part, ils doivent composer avec les discours industriels érigeant les mesures de protection de l'environnement comme autant de menaces sur les emplois. D'autre part, des tensions existent à l'intérieur même du mouvement syndical, selon la position socioprofessionnelle occupée par les salariés représentés. Pour exemple, la coordination alsacienne de la fédération CGT de l'Équipement prenait récemment position pour la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim (12), contre l'avis de la confédération. Par-delà cet exemple, des tensions similaires traversent toutes les organisations syndicales puisque celles-ci regroupent des salariés issus de secteurs d'activité différents, dont les intérêts peuvent se démarquer face à certains choix de production.

Les entretiens menés auprès des syndicalistes témoignent aussi d'une difficulté, moins explicitement identifiée, qui relève de la définition même de l'environnement. Pourtant, elle se reflète amplement dans la pluralité des enjeux que les syndicalistes peuvent recouvrir par le terme « d'environnement ». Pour son versant le plus évident, l'intervention environnementale du mouvement syndical s'inscrit dans la volonté de lier la défense de la santé des salariés exposés aux nuisances à des mesures de protection de l'environnement et de la santé publique. Cette volonté est récemment illustrée par l'intervention

(8) Cette première partie s'appuie sur des entretiens menés auprès de syndicalistes depuis 2011, ainsi que sur les réponses aux questionnaires recueillies au sein de la CFE-CGC en janvier 2014 et sur un entretien réalisé en septembre 2013 avec les responsables syndicaux en charge des questions environnementales au sein de la CFE-CGC. L'état des savoirs dressé ici vise d'abord à rappeler les difficultés identifiées par les syndicalistes dans leur intervention environnementale, puis à indiquer les enjeux d'une approche historique.

(9) Pour la campagne britannique, voir en ligne www.climate-change-jobs.org ; pour la campagne sud-africaine, voir en ligne : www.climatejobs.org.za. [Consultés le 1^{er} septembre 2014].

(10) Cité dans « Labor to join rally to demand action on climate change », *Northwest Labor Press*, 17th September 2014. En ligne : www.nwlaborpress.org [Consulté le 22 septembre 2014].

(11) Parmi d'autres exemples sur ces expériences, nous renvoyons à la situation italienne décrite par Stefania Barca, « Travailleurs et écologistes de tous les pays, unissez-vous ! », *Contretemps*, 23 juin 2014. En ligne : www.contretemps.eu. En France, voir par exemple, Sophie Chapelle, « Ces ouvriers qui misent sur l'écologie pour préserver leur industrie », *BastaMag*, 4 avril 2012. En ligne : www.bastamag.net ; Jade Lindgaard, « La planification écologique. Enquête sur une idée rétro-futuriste », *Médiapart*, 8 avril 2012. En ligne : www.mediapart.fr [Consultés le 1^{er} septembre 2014].

(12) Hervé Kempf, « En Alsace, la CGT Équipement demande la fermeture de la centrale de Fessenheim », *Reporterre*, 23 août 2014. En ligne, www.reporterre.net [Consulté le 1^{er} septembre 2014].

de la CGT pour obtenir la reconnaissance d'un préjudice d'anxiété pour les salariés d'une entreprise de recyclage à Dorémat (Allier), confrontés aux poussières de métaux et de produits toxiques (13). Simultanément, la condamnation de l'entreprise agroalimentaire Nutréa pour l'intoxication de salariés par les pesticides alertait, de nouveau, sur les risques de l'usage de toxiques (14). Pourtant, cette intervention environnementale du syndicalisme peut aussi correspondre à l'intervention pour limiter la pollution de certaines industries, aux actions de lobbying lors des conférences internationales sur le changement climatique, à la concertation avec les entreprises pour des engagements sur des chartes de responsabilité sociale et environnementale, à la réflexion sur l'usage des transports entre les lieux de vie et les lieux de travail des salariés (15), etc.

Cette polysémie reflète l'histoire même de la construction de la notion d'environnement et traduit la difficulté à penser une intervention syndicale qui doit user de répertoires d'actions multiples, intégrant notamment des registres juridiques distincts (à commencer par ces deux traditions juridiques différentes : celle relevant du droit du travail et celle relevant du droit des établissements classés – puis du droit de l'environnement).

Ces deux difficultés (dilemme emploi/environnement et polysémie de la notion d'environnement) ont une influence sur l'intervention des organisations syndicales. D'une part, le dilemme emploi/environnement conduit des syndicalistes à accepter les termes de ce débat ancré dans le présent, sans s'intéresser à la formation de ce clivage – qui n'est pas intemporel. D'autre part, l'imprécision de ce que recouvre « l'environnement » mène fréquemment des syndicats à adhérer aux définitions consensuelles de la notion, sans forger une définition proprement syndicale. Dès lors, la spécificité des organisations de salariés se dilue puisqu'elle n'est plus ancrée dans le salariat : leur participation à l'élaboration de programmes environnementaux s'en trouve parfois appauvrie.

L'histoire des préoccupations environnementales du mouvement syndical au cours de la seconde moitié du vingtième siècle permet de forger un autre regard sur ces deux difficultés. Dans un premier temps, nous soulignerons que de récentes recherches ont été menées pour examiner à ces deux difficultés : une partie de ces recherches sont produites par le mouvement syndical, quand d'autres se sont intéressées à l'action récente de syndicats confrontés à des enjeux environnementaux singuliers. Pourtant, ces recherches demeurent ancrées dans le présent. Or, un détour par l'histoire du mouvement syndical invite à examiner comment celui-ci s'est intéressé aux enjeux environnementaux, à partir de ses propres intérêts. Il invite aussi à comprendre comment s'est forgé le clivage entre emploi et environnement. Nous montrerons comment ces questions ont émergées dans les travaux d'historiens, à travers l'Europe ou l'Amérique du Nord, au cours des dernières années. Ces travaux contribuent à rappeler que les organisations syndicales disposent d'un riche passé environnemental, bien que l'historiographie française reste encore silencieuse sur ce sujet (16).

(13) Voir « Auvergne : des ex-salariés poursuivent une entreprise de recyclage », *Déchetcom*, 7 septembre 2014. En ligne : www.dechetcom.com [Consulté le 22 septembre 2014].

(14) Voir « Salariés intoxiqués par des pesticides : Nutréa condamné », *Sciences et avenir*, 11 septembre 2014. En ligne : www.sciencesetavenir.fr [Consulté le 22 septembre 2014].

(15) Ces exemples reposent notamment sur des actions engagées par des représentants de la CFE-CGC, suivant les réponses au questionnaire diffusé dans cette confédération.

(16) Sur l'histoire du mouvement syndical français, nous renvoyons à René Mouriaux, *Le syndicalisme en France depuis 1945*, Paris, La Découverte, 2013 ; Pierre Karila-Cohen et Blaise Wilfert, *Leçon d'histoire sur le syndicalisme en France*, Paris, PUF, 1998 ; Michel Pigenet, Patrick Pasture et Jean-Louis Robert (dir.), *L'apogée des syndicalismes en Europe occidentale, 1960-1985*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005 ; Marc Descotes et Jean-Louis Robert (dir.), *Clefs pour une histoire du syndicalisme cadre*, Paris, Éditions ouvrières, 1984 ; Michel Dreyfus, *Histoire de la CGT. Cent ans de syndicalisme*, Bruxelles, Complexe, 1995 ; Franck Georgi, *L'invention de la CFDT, 1957-1970*, Paris, L'atelier, 1995 ; Nicolas Defaud, *La CFDT (1968-1995). De l'autogestion au syndicalisme de proposition*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.

ÉTAT DES SAVOIRS : L'ESSOR DE RECHERCHES SUR L'ACTION ENVIRONNEMENTALE DU MOUVEMENT SYNDICAL DEPUIS 2008

Fin 2009, le sommet de l'ONU sur le changement climatique se déroulait à Copenhague. L'ampleur des débats générés par cet événement pourrait avoir représenté un tournant pour le mouvement syndical. En effet, les années qui la précèdent et qui la suivent furent marquées par la production de nombreux rapports sur la possibilité d'une intervention environnementale du mouvement syndical. Produits par des représentants syndicaux, mais aussi des sociologues ou des économistes, ces rapports répondaient à différents objectifs. Dans un bref survol, nous constaterons d'abord que les rapports internes aux structures syndicales visaient prioritairement à éclaircir les contours d'une possible intervention environnementale. Plusieurs travaux universitaires complètent cette réflexion, en proposant une définition théorique du rôle environnemental que pourraient remplir les organisations syndicales. Enfin, de rares et précieux rapports sont venus documenter les pratiques environnementales concrètes des organisations syndicales au cours des dernières années en France.

Des rapports à l'initiative du mouvement syndical (2008-2009)

En premier lieu, plusieurs rapports commandités par des organisations syndicales aspiraient à définir les contours d'une « identité environnementale (17) » du mouvement syndical. Tout en offrant un panorama d'actions entreprises par différents secteurs syndicaux, dans plusieurs pays comme à l'échelle internationale, ces rapports livraient l'image d'un mouvement syndical déboussolé. Plus qu'une image d'une intervention volontariste, ces rapports témoignaient d'une incertitude du mouvement syndical quant à son propre rôle.

Quelques semaines avant la conférence de Stockholm, la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN, Québec) publiait ainsi un rapport réalisé par deux chercheurs. Ce rapport énonçait d'emblée que « le mouvement syndical international dans son ensemble a tardé à s'appropriier les questions environnementales (18) ». Dès lors, les auteurs rendaient compte d'initiatives syndicales récentes (ou en cours) menées dans quatre pays, ainsi qu'à l'échelle internationale. Il concluait en avançant l'idée que le mouvement syndical devait repenser son intervention à partir de quatre registres d'action. Premièrement, en « adoptant le développement durable au sein de l'organisation (19) », notamment en acculturant cette notion aux traditions syndicales. Deuxièmement, les rapporteurs proposaient de « construire le développement durable sur le lieu de travail », en s'appuyant sur des actions en matière de protection sanitaire dans les travaux les plus exposés aux nuisances, mais aussi en syndiquant les « emplois verts ». Troisièmement, le rapport suggérait de « transformer les règles du jeu », c'est-à-dire de participer à l'élaboration d'une information environnementale audible par les syndiqués et permettant d'agir sur le modèle d'un lobby pour obtenir des adaptations des législations. Quatrièmement, ces initiatives devaient se prolonger dans l'expression syndicale au sein de la société civile ou dans les médias, afin de faire connaître des propositions alternatives en matière de politiques environnementales.

Ce rapport constituait un premier effort de réflexion sur les pratiques environnementales du mouvement syndical, qui répondait à une demande pressante. En effet, il intervenait quelques années après la première assemblée syndicale internationale sur le travail et l'environnement, organisée en 2006 à l'initiative des confédérations syndicales internationales et de l'Organisation internationale du travail (20). Dans la foulée de cette réflexion, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP) initiait une réflexion sur « les emplois verts », définis comme ceux qui relèvent

(17) L'expression est employée par la Confédération des syndicats nationaux (Québec), voir Denise Proulx, « Regarder ailleurs, et trouver son identité environnementale », *Perspectives CSN*, Octobre 2009, p. 17.

(18) Luc Brès et Geneviève Dionne, *Mouvement syndical et environnement. L'environnement au cœur des pré-occupations syndicales*, Montréal (Québec), CSN/HCE, 2009, p. 8.

(19) *Ibid.*, p. 31.

(20) UNEP, *Labour and the Environment. A Natural Synergy*, Nairobi, UNEP, 2007 ; UNEP et SustainLabour, *Climate Change, its Consequences on Employment and Trade Union Action. Training Manual for Workers and Trade Unions*, Madrid/Nairobi, UNEP – SustainLabour, 2008.

« de l'agriculture, la fabrication, la construction, l'installation et la maintenance, mais aussi des activités ancrés dans les secteurs scientifiques, techniques et administratifs, ou dans les services, qui contribuent substantiellement à préserver ou restaurer la qualité environnementale. Ces activités incluent en particulier, mais sans exclusives, les emplois qui participent à la protection ou la restauration des écosystèmes et de la biodiversité ; qui réduisent la consommation d'énergie, de matières premières ou d'eau (...) ; qui dé-carbonent l'économie ; qui minimisent ou évitent de générer toutes formes de déchets et de pollution. Mais les emplois verts doivent aussi être de bons emplois, qui concilient les revendications anciennes du mouvement syndical, c'est-à-dire des salaires corrects, des conditions de travail sûres et les droits des travailleurs, à commencer par les droits syndicaux (21) ».

Bien que cette notion « d'emplois verts » ne soit pas dépourvu d'ambiguïtés, elle constitue un accélérateur de la réflexion syndicale en matière environnementale. Cette notion constitue ainsi l'un des points de discussion important de la motion adoptée par la Confédération syndicale internationale (CSI) dans son importante résolution sur le changement climatique, adoptée lors de son deuxième congrès en 2010 (22).

Paradoxalement, cette notion fait l'objet d'une appropriation lente à l'échelle européenne. À quelques mois du Sommet de Copenhague, la Confédération Européenne des Syndicats (CES) publiait ainsi un guide « Syndicalisme européen et développement durable », sans se prononcer sur les emplois verts. Ce document constituait avant tout un support de formation à destination des dirigeants syndicaux susceptibles de participer aux initiatives de la CES. D'une part, ce document proposait un examen plus approfondi de la notion de développement durable, en reconnaissant son « caractère très général » et « finalement fourre-tout (23) ». Les syndicalistes étaient invités à mener un effort d'explicitation de cette notion, en vue de l'acculturer aux traditions syndicales. Les travaux de la CES en vue de l'implémentation de la directive européenne REACH, encadrant l'usage des produits toxiques, auraient constitué une évolution en ce sens (24). Implicitement, les enjeux environnementaux sont donc désignés comme extérieurs, sinon étrangers, aux pratiques et à l'héritage des organisations de salariés.

Ainsi, ces rapports syndicaux témoignent d'un inconfort pour penser l'intervention environnementale. Les notions employées (emplois verts, développement durable, etc.) restent équivoques et se prêtent à des interprétations contradictoires. De plus, elles sont souvent présentées comme des notions produites à l'extérieur du mouvement syndical et étrangères à son histoire.

Quelles fonctions environnementales pour le mouvement syndical ?

L'essor d'une réflexion sur les liens entre syndicalisme et environnement a toutefois nourri une importante production en sciences politiques, au cours des dernières années. Ces travaux visent particulièrement à interroger le rôle environnemental spécifique que pourrait occuper le mouvement syndical, en tenant compte de sa position dans les entreprises et dans la société.

Ainsi, pour Jeff Shantz, le mouvement syndical américain de la fin du XIX^e siècle pourrait être considéré comme un réservoir de pratiques pré-environnementalistes (25). Dans ces années, les pratiques syndicales portent une certaine radicalité, dans la mesure où elles aspirent au maintien de l'autonomie des travailleurs, en souhaitant notamment que ceux-ci restent maîtres de l'organisation de leur propre travail. Selon Jeff Shantz, cette autonomie mériterait d'être réhabilitée parce qu'elle serait porteuse de vertus environnementales. La proposition de ce chercheur reste idéaliste : en décidant des modalités de leur travail et de leur production, les salariés pourraient faire le choix de rompre les dynamiques productivistes – en ralentissant la production, ils minimiseraient la pollution. De plus, en reprenant une vision de l'ensemble du processus de production et des finalités

(21) UNEP, *Green Jobs : Towards Decent Work in a Sustainable, Low-Carbon World*, Nairobi, UNEP – ILO – IOE – ITUC, 2008, p. 36.

(22) ITUC, « Combating climate change through sustainable development and just transition », 2nd Congress, 2010.

(23) ETUC, *Syndicalisme européen et développement durable*, Bruxelles, ETUI-REHS, 2008, p. 37.

(24) *Ibid*, pp. 75-82.

(25) Jeff Shantz, « Green syndicalism : an alternative red-green vision », *Environmental Politics*, 11/4, 2002, pp. 21-41.

de celle-ci, ces travailleurs pourraient prendre conscience des nuisances occasionnés et transformer la production pour y remédier.

En ce sens, plusieurs politistes insistent sur le fait que la crise écologique pourrait « aider à former un nouveau sens du rôle syndical (26) ». En puisant des illustrations dans le mouvement syndical australien, Darynn Snell et Peter Fairbrother pointent d'abord les contradictions entre secteurs du mouvement syndical. Ainsi, dans les industries minières, deux approches syndicales s'opposent : l'une privilégie l'expansion de l'extraction minière pour renforcer l'export de matière première, quand l'autre revendique un contrôle public rigoureux de l'extraction minière et le développement d'investissements gouvernementaux en vue d'élaborer des alternatives techniques et de limiter l'usage de matières premières. Dans le même temps, cette réflexion environnementale se nourrit des débats internationaux sur les emplois verts. Pour certains secteurs du mouvement syndical, cette réflexion les conduit à « promouvoir la fabrication de biens qui contribuent à une faible consommation de carbone ». Certains syndicalistes participent ainsi à la fondation de la coopérative ouvrière Earthworker (27), en vue de produire des chauffe-eau fonctionnant sans énergie fossile. La pérennité de ces initiatives est souvent « dépendante d'un soutien étatique (28) » ou, tout au moins, du recours à des financements qui ne s'inscrivent pas dans le strict jeu de l'économie de marché. Toutefois, ces projets comme les campagnes sur le changement climatique peuvent conduire à tisser des « formes de solidarités à l'échelle des communautés » : à l'échelle régionale, plusieurs syndicats participèrent ainsi à une campagne proposant la reconversion de productions polluantes vers des activités dé-carbonées. Ces campagnes permettaient de penser plus concrètement les modalités d'action des syndicats face au changement climatique. Pour Darynn Snell et Peter Fairbrother, les syndicalistes devraient « penser par-delà une conception étroite de [leur] rôle » : si le mouvement syndical reste « après tout, un mouvement matérialiste représentant ceux qui sont impliqués dans la production (29) », il aurait aussi pour fonction d'alerter sur l'impact environnemental de cette production afin de contraindre les industriels à adapter leurs technologies.

Enfin, l'ouvrage coordonné par Nora Räthzel et David Uzzell offre une somme de recherches importantes. D'une part, la parole est donnée à des syndicalistes de différents pays dont les organisations respectives ont participé à l'élaboration de propositions syndicales sur des enjeux environnementaux tels que l'avenir de l'industrie automobile ou l'évolution des usages de l'énergie dans l'agriculture. D'autre part, plusieurs chercheurs témoignent de la mutation des pratiques syndicales en éclairant la diversité des situations nationales. En dépit de situations nationales distinctes, ces études contribuent à dénaturaliser le postulat erroné selon lequel « la nature [serait] l'antithèse du processus de travail (30) ». Surtout, ces études insistent sur la tension entre les discours des organisations syndicales internationales et les pratiques syndicales ancrées dans les lieux de travail. D'une part, les premiers disposent de fortes ressources financières ou symboliques, qui contribuent à renforcer leur légitimité au sein des organisations internationales, alors que les structures syndicales locales disposent de moyens plus limités pour agir dans les entreprises. D'autre part, les orientations et principes présentés comme étant justes à l'échelle internationale peuvent se décliner sous des formes qui paraîtront injustes pour les syndicalistes de certaines entreprises. Par exemple, plusieurs études soulignent que le principe des « emplois verts » ne garantit pas à lui seul que ces emplois soient décents. En cela, ils soulignent que les recommandations des organisations internationales ne sauraient constituer leurs propres finalités, mais sont des instruments dont le mouvement syndical doit s'emparer dans chacun de ces lieux d'intervention.

Ces différents travaux soulignent finalement les tensions inhérentes à l'intervention environnementale du mouvement syndical. Ils invitent à repenser les pratiques syndicales, notamment pour agir à l'échelle d'un territoire et non plus dans le seul périmètre de l'entreprise ou de la relation salariale. En filigrane, ils pointent le hiatus entre l'affirmation de principes à l'échelle des confédérations syndicales et les modalités de leur application à l'échelle locale.

(26) Darynn Snell et Peter Fairbrother, « Unions as environmental actors », *Transfer. European Review of Labour and Research*, 16/3, 2010, pp. 411-424.

(27) Earthworker Co-operative. En ligne, <http://earthworkercooperative.com.au> [Consulté le 5 septembre 2014].

(28) Darynn Snell et Peter Fairbrother, *Op. Cit.*, p. 418.

(29) *Ibid.*, pp. 421-422.

(30) Nora Rathzel et David Uzzell (dir.), *Trade Unions in the Green Economy. Working for the Environment*, London, Routledge/Earthscan, 2013, p. 1.

Vers une mutation des stratégies et pratiques syndicales ?

L'intégration croissante des syndicalistes dans la réflexion environnementale, à l'échelle nationale (Grenelle de l'environnement, Débat national sur la transition énergétique) ou à l'échelle internationale (Conférences de l'ONU sur le changement climatique), a conduit quelques chercheurs à s'intéresser à l'impact de cette intégration sur les stratégies des organisations de salariés. Dans le même temps, ces recherches ont été l'occasion de réexaminer les pratiques des syndicats à l'échelle locale, notamment dans les branches industrielles les plus exposées aux critiques environnementales.

À l'échelle internationale, Romain Felli a ainsi observé l'évolution des stratégies des confédérations syndicales internationales face au changement climatique (31). Son analyse se fonde sur une enquête ethnographique dans les conférences onusiennes et l'étude des productions syndicales internationales, dans la foulée de l'adoption de la notion de « transition juste » par la Confédération syndicale internationale (CSI). Au cœur de la stratégie de la CSI, cette notion désigne la conversion des activités productives vers une économie pauvre en carbone, tout en assurant que cette mutation soit équitable pour les salariés (32). À partir de cette notion, relativement équivoque, trois types de stratégies syndicales se dessinent. En premier lieu, l'approche syndicale dominante est qualifiée de « délibérative », dans la mesure où elle s'inscrit dans une démarche ritualisée. Les syndicalistes assument ici une fonction de lobbying auprès des négociateurs gouvernementaux, qui sont consacrés comme seuls aptes à assurer une transformation des régulations environnementales. Cette approche plaide ainsi pour des mesures intégrées à une économie de marché. L'aspiration à une « transition juste » conduit ces syndicalistes à revendiquer des mesures de protection sociale pour les « emplois verts », mais ceux-ci sont présentés comme compatibles avec une flexibilité accrue de la main d'œuvre. En deuxième lieu, une stratégie dite de « croissance collaborative » serait portée essentiellement par des organisations syndicales des pays du Nord. Cette démarche serait marquée par une demande de régulation étatique accrue, mais aussi par une croyance aux solutions technologiques à la crise climatique, favorisant l'innovation autour des technologies propres. En troisième lieu, une stratégie socialiste serait notamment défendue par la Fédération internationale des travailleurs des transports. Pour cette fédération, la réponse au changement climatique nécessiterait une transformation des dynamiques de production et de consommation. Cette stratégie conteste le pouvoir des industriels dans la définition de la production, considérant que les choix de production devraient être soumis à un contrôle démocratique. Cette stratégie défend ainsi des mesures de relocalisation de la production à proximité des consommateurs, une évolution dans les modes de transports en contestant leur individualisation, ainsi qu'une amélioration de l'efficacité environnementale des technologies déjà existantes. Romain Felli souligne finalement que, si ces trois stratégies répondent à des enjeux formulés à l'échelle internationale, leur implémentation dépend étroitement des mobilisations qui sont menées par les organisations syndicales à l'échelle nationale.

Cette échelle nationale, et plus encore l'échelle de l'action locale dans les sections d'entreprises, sont au cœur d'une récente enquête sur les pratiques de la Confédération Générale du Travail (33). Dans ce rapport approfondi, Michèle Descolonges se fonde sur des entretiens et des observations menées au cours de la décennie 2000 au sein de la Confédération Générale du Travail (CGT). Elle examine notamment les modalités par lesquelles l'interpellation des institutions, lors du Grenelle de l'environnement, a conduit la CGT à définir et préciser les contours de sa politique environnementale. Elle identifie ainsi la métamorphose du projet syndical porté par cette confédération dans la dernière décennie, passant d'une démarche productiviste à la définition d'un projet de société articulé autour de la notion de « développement humain durable ».

(31) Romain Felli, « An Alternative socio-ecological strategy ? International trade unions' engagement with climate change », *Review of International Political Economy*, 21/2, 2014, pp. 372-398.

(32) Sur cette notion, voir les contributions au numéro spécial « Changement climatique et travail : l'objectif d'une "transition juste" », *Journal de recherche syndicale*, 2/2, 2010.

(33) Michèle Descolonges, *Les démarches de la CGT en matière d'environnement. Droits nouveaux et enjeux d'apprentissage*, Paris, IRES, 2011.

Ce rapport identifie six « modes d'entrée » syndicales dans les enjeux environnementaux. En premier lieu, une approche se propose de définir les enjeux environnementaux en les liant étroitement à des mesures relevant de la justice sociale. Sans la nommer ainsi, cette approche nourrit certaines similarités avec les analyses développées par le mouvement états-unien pour la justice environnementale (34). En deuxième lieu, certains secteurs de la CGT se sont emparés de réflexions entamées par le mouvement syndical espagnol en vue de forger des dispositifs pour assurer une « transition juste ». Conformément au concept forgé à l'échelle internationale, la transformation écologique de l'économie passait par la conversion de secteurs polluants vers des secteurs plus soutenables, tout en garantissant des droits aux salariés pour assurer leur propre reconversion. Elle insiste ensuite sur l'importance d'une entrée par la mobilisation institutionnelle, notamment lors de la mobilisation des syndicalistes à l'occasion d'initiatives sur le modèle du Grenelle de l'environnement. Cette entrée peut s'articuler avec une mobilisation des sections syndicales, en fonction de leurs implantations professionnelles ou géographiques. Un registre plus classique de l'intervention syndicale réside dans les mobilisations autour de la protection de la santé et de la sécurité des salariés, s'appuyant aussi bien sur une intervention dans les institutions (à commencer par les CHS-CT) que sur des mobilisations de salariés. Enfin, elle identifie une sixième approche focalisée sur « la préservation de l'outil de travail », non seulement afin de garantir la pérennité de l'emploi, mais aussi en vue d'adapter ces outils à des normes de production plus respectueuses de l'environnement.

La diversité de ces recherches témoigne de l'affirmation syndicale d'une préoccupation environnementale. Invitées à intervenir face aux défis écologiques, les organisations syndicales doivent toutefois repenser leurs répertoires d'actions traditionnels. Or, en répondant fréquemment aux interpellations venues de l'extérieur et en pensant l'histoire de leurs organisations comme étrangères aux enjeux environnementaux, les syndicalistes adoptent une posture inconfortable. Désireux d'agir, ils considèrent qu'ils ne disposent pas des ressources pour ce faire.

En examinant l'intervention syndicale, les recherches mentionnées ci-dessus identifient clairement les difficultés posées à l'intervention syndicale actuelle. Toutefois, elles demeurent ancrées dans le présent, ou dans un passé récent, au cours duquel l'intervention environnementale des syndicalistes fut fréquemment élaborée en réaction aux interpellations d'institutions publiques ou d'associations écologistes. Or, le retour sur une histoire syndicale plus longue permet d'ouvrir une fenêtre sur les modalités par lesquelles ces organisations se sont intéressées aux enjeux environnementaux à partir de leurs propres agendas, sans attendre les interpellations externes.

« DÉNATURALISER » L'ENVIRONNEMENT POUR INTERROGER LE PASSÉ ENVIRONNEMENTAL DES ORGANISATIONS SYNDICALES

L'usage du terme « environnement » est récent dans le vocabulaire français et reste lié à l'institutionnalisation de politiques environnementales, au tournant de la décennie 1970 (35). Ce processus s'enracine dans les inquiétudes croissantes qui marquent la société française, suite aux retombées environnementales de l'industrialisation et de l'urbanisation (36). Pourtant, la définition de ce que recouvre « l'environnement » fut un enjeu conflictuel, puisque des visions concurrentes s'expriment selon les acteurs étatiques, industriels, syndicaux, scientifiques ou associatifs. La définition dont nous héritons, bien qu'elle paraisse désormais intemporelle et consensuelle, mérite d'être examinée comme le produit d'une histoire singulière. Non seulement cette démarche est nécessaire pour interroger le passé environnemental du mouvement syndical et identifier ce que furent ses propres préoccupations, mais cet effort de définition importe aussi pour penser le rôle du mouvement syndical au présent.

(34) Giovanna Di Chiro, « Nature as Community : The Convergence of Environment and Social Justice », William Cronon (dir.), *Uncommon Ground. Op. Cit.*, p. 298-320. Traduction française, Émilie Hache (dir.), *Écologie politique. Cosmos, communautés, milieux*, Paris, Amsterdam, 2012, pp. 121-154.

(35) Grégory Quénet, *Qu'est-ce que l'histoire environnementale ?*, Seyssel, Champ Vallon, 2014, pp. 110-114.

(36) Céline Pessis, Sezin Topçu, Christophe Bonneuil (dir.), *Une autre histoire des « Trente Glorieuses ». Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris, La Découverte, 2013.

Dans les entretiens comme dans les questionnaires, de nombreux syndicalistes estiment que leurs organisations auraient historiquement accompagné les dynamiques productivistes. Tacitement, les organisations syndicales auraient ainsi acceptées les modalités et les finalités de la production sans les interroger. Ce choix est présenté comme le témoignage d'une priorité syndicale accordée aux conditions d'aménagement de la relation salariale et, par extension, à la répartition des richesses produites. Ce discours repose sur le postulat selon lequel les générations passées auraient largement été inconscientes des enjeux environnementaux et se renforce avec la croyance dans la formation récente d'une « conscience environnementale ». Ces approches conduisent implicitement à accabler les sociétés passées, en suggérant que leur ignorance serait à l'origine des dommages environnementaux dont certains contemporains subissent désormais les retombées. Cette perception conforte l'illusion selon laquelle nos sociétés contemporaines seraient devenues plus réflexives et plus conscientes quant aux risques environnementaux (37). A l'instar de nombreux autres groupes sociaux, les syndicalistes pointent cette inconscience (présumée) afin de mieux s'en distinguer et de valoriser la nouveauté et la modernité de leur intervention.

Pourtant, cette affirmation produit un double aveuglement et masque certains facteurs historiques qui sont à l'origine des dommages environnementaux. D'une part, elle passe sous silence les critères qui ont conduit, par le passé, à effectuer des choix favorisant l'essor d'industries polluantes, en dépit d'une connaissance de l'impact sanitaire et environnemental. En effet, les conséquences de la pollution industrielle sont connues et ont été mises en débat depuis plusieurs siècles, ce qui invalide la croyance dans l'inconscience environnementale des sociétés passées (38). D'autre part, elle fait l'impasse sur la distribution inégale des savoirs environnementaux au sein des groupes sociaux. Des savoirs sur les conséquences sanitaires de l'amiante existent ainsi dès le début du xx^e siècle, sans toujours parvenir aux salariés (39). De même, les outils pour produire des savoirs environnementaux – et les légitimer auprès des institutions – ne sont pas réparties équitablement en fonction des positions sociales des individus ou des groupes. Cette inégalité s'inscrit dans une longue histoire « d'agnotologie (40) », c'est-à-dire de production de l'ignorance (ou de l'oubli) par des acteurs concernés par des productions aux générant des retombées sanitaires et environnementales.

En postulant d'une histoire syndicale étrangère aux défis écologiques, ce discours conduit également à dévaloriser le répertoire d'action propre au mouvement syndical. L'intervention environnementale est dès lors élaborée à partir de catégories et de savoirs externes. D'une part, les pouvoirs publics, détenteurs de l'autorité dans l'application des lois et des normes, offrent l'image d'un « éco-pouvoir (41) » auquel les syndicalistes pourraient adosser leurs prises de position pour mieux les légitimer. D'autre part, les experts scientifiques offrent des ressources pour justifier des revendications, dans la mesure où ils apparaissent comme des producteurs de connaissances réputées neutres aux yeux du public. Enfin, les associations écologistes constituent parfois des appuis à l'élaboration de propositions syndicales lorsqu'elles forgent des scénarios anticipant l'impact environnemental du développement énergétique ou industriel. Bien que l'appropriation de ces formes d'intervention transforme le répertoire d'actions du mouvement syndical, ce dernier risque de renoncer (en partie) à l'élaboration de critères et savoirs ancrés dans sa propre expérience et celle des salariés.

Dans les entretiens comme dans les publications syndicales, seules deux références historiques précises sont parfois mentionnées. Premièrement, la critique des *Dégâts du progrès* (CFDT) est évoquée comme un repère dans l'action environnementale du mouve-

(37) Dominique Pestre et Jean-Baptiste Fressoz, « Risque et "société du risque" depuis deux siècles », Dominique Bourg et alii., *Du risque à la menace. Penser la catastrophe*, Paris, PUF, 2013.

(38) Sur les origines des modalités actuelles de régulation de la pollution, voir Geneviève Massard-Guilbaud, *Histoire de la pollution industrielle. France, 1789-1914*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2010 ; Thomas Le Roux, *Le laboratoire des pollutions industrielles. Paris, 1770-1830*, Paris, Albin Michel, 2011 ; Jean-Baptiste Fressoz, *L'apocalypse joyeuse. Une histoire du risque technologique*, Paris, Le Seuil, 2012.

(39) Paul-André Rosental, « La silicose comme maladie professionnelle transnationale », *Revue française des affaires sociales*, n° 2-3, 2008, pp. 255-277.

(40) Robert Proctor et Londa Schiebinger, *Agnotology. The Making and Unmaking of Ignorance*, Stanford, Stanford University Press, 2008. Sur l'aspect environnemental, voir Frank Uekötter et Uwe Lübken, « The social functions of ignorance », Frank Uekötter et Uwe Lübken (dir.), *Managing the Unknown. Essays on Environmental Ignorance*, Oxford, Bergahn, 2014, pp. 1-11.

(41) Pierre Lascoumes, *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, Paris, La Découverte, 1994.

ment syndical (42). Paradoxalement, cette référence sert fréquemment à mieux affirmer son caractère exceptionnel et éphémère : son existence même permettrait de mieux renforcer un contraste avec ce qui est érigé comme la « normalité » des trajectoires syndicales. Deuxièmement, plusieurs syndicalistes dressent une brève généalogie de l'appropriation syndicale de la notion de développement durable, dont ils situent l'origine dans la publication du rapport Bruntland (1987). Or, en s'appropriant une généalogie sélective de ce concept, les rapports syndicaux font souvent l'économie d'un examen des critiques adressées aux usages de la notion au cours de la dernière décennie. Bien que les usages de cette notion soient l'objet de critiques récurrentes de nombreux chercheurs (43), comme de militants écologistes, ces controverses suscitent des échos relativement faibles au sein du mouvement syndical.

Ce faible ancrage historique renforce, bien souvent, la dynamique syndicale qui consiste à attendre les interpellations externes pour se positionner. Ce mode de fonctionnement traduit la prégnance d'un registre d'action entièrement focalisé sur le présent, sans vision du passé ni de l'avenir. Ce rapport au temps fonderait ce que l'historien François Hartog qualifie de « présentisme », c'est-à-dire « l'expérience contemporaine d'un présent perpétuel, insaisissable et quasiment immobile, cherchant à produire pour lui-même son propre temps historique (44) ».

L'action environnementale du mouvement syndical est affectée par ce présentisme en un double sens. D'une part, les syndicalistes n'ont de cesse de réinventer leur intervention environnementale depuis la décennie 1980. Les générations successives ignorent souvent les actions entreprises par leurs prédécesseurs. Le constat de cet effacement est renforcé par la dilution des archives sur le sujet, ainsi que par l'absence de rééditions des publications syndicales consacrées à l'environnement (45). D'autre part, ceci conduit les syndicalistes à intervenir en fonction de sollicitations immédiates, souvent liées à l'agenda politique ou aux échéances internationales : Grenelle de l'environnement, Conférences sur le changement climatique, etc. Ces interventions obéissent ainsi à un agenda et une temporalité que le mouvement syndical ne maîtrise plus.

Ce présentisme renforce l'oubli du caractère conflictuel de la définition de l'environnement dans la décennie 1970. Or, dans ouvrage consacré à l'invention de l'environnement en France, le sociologue Florian Charvolin a mis en lumière le processus d'élaboration de la notion, au tournant de la décennie 1970. En amont de la fondation du ministère de l'Environnement, un groupe de hauts-fonctionnaires travaille activement à fixer le contenu du terme. Cette pratique permet d'établir une définition opérationnelle du terme, qui offre un point d'ancrage pour l'intervention du gouvernement français dans le débat international qui précède la conférence de Stockholm, tout en établissant un fondement sur lequel s'appuieront les politiques environnementales. Non seulement cette « invention technocratique de l'environnement (46) » est à l'origine de notre définition consensuelle de l'environnement, mais cette histoire invite aussi à explorer le processus de marginalisation de définitions alternatives de l'environnement. En effet, alors que certains secteurs du mouvement syndical portaient une réflexion environnementale approfondie et articulée autour de la notion de « cadre de vie (47) », cette approche est exclue du processus de réflexion enclenché par le ministère de l'Environnement. Bien qu'il se dote d'un Haut Comité pour l'Environnement (HCE) pour aiguiller son action et lui fournir une expertise, ce comité n'inclut ni syndicalistes, ni représentants du ministère du Travail, jusqu'en 1976.

Toutefois, saisir l'émergence des préoccupations environnementales du mouvement syndical nécessite d'explorer en amont de la décennie 1970, lorsque l'environnement n'est encore ni nommé, ni pensé comme un objet global de politiques publiques. En s'intéressant à la politique environnementale des entreprises françaises, l'historien Daniel Boulet évoque

(42) CFDT, *Les dégâts du progrès. Les travailleurs face au changement technique*, Paris, Le Seuil, 1977.

(43) Voir par exemple, Salvador Juan, *La transition écologique*, Paris, ERES, 2011, pp. 182-189.

(44) François Hartog, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Le Seuil, 2003, p. 28. Voir aussi François Hartog, « Présentisme et émancipation », *Vacarme*, 53, Automne 2010.

(45) Pour exemple, la presse syndicale témoigne de l'existence de rapports internes à la CGC sur l'environnement en 1974, mais ces rapports n'ont pas été retrouvés dans les archives de la confédération.

(46) Florian Charvolin, *L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation*, Paris, La Découverte, 2003.

(47) Michèle Durand et Yvette Harff, *La qualité de la vie. Mouvement écologique, mouvement ouvrier*, Paris, Mouton, 1977.

ainsi l'existence d'un « environnement avant l'environnement (48) ». Il montre ainsi que les acteurs de la mise en œuvre conflictuelle des futures politiques environnementales étaient déjà à l'œuvre dès le lendemain de la Seconde guerre mondiale : les entreprises polluantes se frottaient aux riverains, qui eux-mêmes sollicitaient parfois les inspecteurs des établissements classés afin de contraindre les industriels à transformer leurs productions.

Seule cette histoire longue permet d'éclairer les éléments qui constituent une rupture, au cours des années 1970. Plutôt que de considérer l'intervention environnementale à partir d'une table rase, il convient d'interroger la façon dont les nouveaux outils administratifs reconfigurent l'action d'acteurs déjà précédemment mobilisés sur ces enjeux, à commencer par les syndicalistes. Bien plus qu'une césure, la période « d'invention politique de l'environnement » constitue une passerelle entre une période marquée par des préoccupations diffuses et un moment de cristallisation, au cours duquel l'environnement se métamorphose en objet de politiques publiques. Cette mutation est parfois présentée comme une opération de traduction, ou de « transcodage (49) », dans la mesure où la désignation problèmes passés (hygiène publique, conservation des matières premières, etc.) s'éclipse derrière la désignation d'un objet d'ensemble : l'environnement. La mutation consacrée dans la décennie 1970 consiste à penser ensemble des problèmes qui étaient auparavant séparés. La nouveauté consiste à penser les solutions à l'échelle d'un milieu physique, en aspirant à (mieux) tenir compte des différents éléments naturels dans les prises de décisions. Toutefois, la définition syndicale de l'environnement restera marquée par la difficulté à décloisonner son intervention par-delà les lieux de travail (50).

Identifier des éléments de réflexion environnementale dans le passé permet de « dénaturer » certains lieux commun. En premier lieu, « dé-naturaliser » permet de mettre en cause l'apparente évidence d'une définition intemporelle et consensuelle de l'environnement. L'usage du mot est le produit d'un long processus, au cours duquel certains éléments ou certaines pratiques ont intégrées le champ de l'environnement, pendant que d'autres en étaient évincées. Le caractère récent de la conceptualisation de la crise écologique masque ainsi un long héritage historique de régulation des nuisances, de réflexions sur les écosystèmes et de concurrence entre groupes sociaux pour forger des réponses aux enjeux environnementaux. Dénaturer impose aussi de rompre avec l'idée que la définition de l'environnement serait uniquement, ou principalement, liée à des mesures de protection de la « nature ». Le processus de définition de l'environnement révèle ainsi que les enjeux environnementaux émergent en lien étroit avec des préoccupations sociales.

LES PRÉMICES D'UNE HISTOIRE ENVIRONNEMENTALE DU MOUVEMENT SYNDICAL

Dans la dernière décennie, certaines recherches anglophones se sont attelées à interroger l'histoire des relations entre les mondes du travail et leurs environnements (51). Leur démarche invite à saisir les fils étroits qui relient l'environnement et le travail, afin de mieux cerner les facteurs qui contraignent les organisations de travailleurs à s'intéresser aux enjeux environnementaux. La vitalité actuelle de l'histoire de la santé au travail contribue à renforcer cette réflexion, en identifiant par exemple les interactions entre ouvriers et scientifiques pour contester les retombées sanitaires et environnementales de certaines substances utilisées dans l'espace de travail. Dans le même temps, ces recherches offrent une analyse plus fine des liens passés entre les régimes de travail et l'environnement. Elles contribuent ainsi à ouvrir une réflexion sur l'histoire du mouvement syndical français, dont le passé environnemental reste encore peu exploré (52).

(48) Daniel Boulet, *Entreprises et environnement en France de 1960 à 1990. Les chemins d'une prise de conscience*, Genève, Droz, 2006, pp. 137-178.

(49) Pierre Lascoumes, *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, Paris, La Découverte, 1994.

(50) Voir la troisième partie de ce rapport.

(51) Un bilan, désormais dépassé, avait été dressé par Gunther Peck, « Fault Lines and Common Ground in Environmental and Labor History », *Environmental History*, 11/2, 2006, pp. 212-238. Ces recherches se développent aussi désormais en Europe et en France, comme en témoignent les travaux présentés lors de la journée d'études *L'environnement des travailleurs au xx^e siècle*, Paris – EHESS, 26 juin 2013. En ligne : <http://leruche.hypotheses.org/2036> [Consulté le 28 juillet 2014].

(52) Seules deux exceptions doivent être relevées, dans la mesure où ces travaux se réfèrent clairement aux enjeux environnementaux : Michèle Durand et Yvette Harff, *La qualité de la vie. Mouvement écologique, mouvement ouvrier*, Paris, Mouton, 1977 ; René Mouriaux et Catherine Villanueva, « Les syndicats français face à l'écologie de 1972 à 1992 », *Mots*, n° 39, Juin 1994, pp. 36-52.

En finir avec le dilemme travail/environnement

L'historien américain Richard White fut le premier à inviter à renouveler l'interprétation des interactions entre travail et environnement (53). Il soulignait que la vision du travail comme force de « destruction » potentielle de la nature conduisait nécessairement à ériger le travail en activité qui serait nécessairement antagonique à la protection de l'environnement. En s'opposant à cette vision, l'historien identifiait les modalités par lesquels le travail était devenu le premier vecteur de connaissance de la nature par les sociétés humaines. Plus encore, il soulignait que si le travail a toujours agi sur l'environnement, cette transformation n'a pas systématiquement été à l'origine de destructions.

Cette proposition s'inscrit partiellement dans la lignée d'une tradition historique ancienne, pour laquelle les paysages ne constituent pas de simples décors, mais sont au contraire des entités continuellement remodelées par l'action humaine, en particulier sous l'effet des systèmes de production successifs. Dans cette perspectives, l'observation des paysages « comme produits du travail humain passé est un premier pas crucial pour une histoire environnementale du travail (54) ». Toutefois, l'histoire environnementale invite à prolonger cette analyse en suggérant que ces transformations ont aussi contribué à redéfinir et à modifier les formes du travail. Confrontés à une transformation des territoires dans lesquels ils évoluent, les sociétés furent contraintes d'adapter leurs travaux à ces mutations. L'histoire de l'action humaine sur l'environnement doit désormais aller de pair avec l'histoire de l'impact de l'environnement sur la mutation des sociétés humaines.

L'étude la plus convaincante en ce sens est réalisée par l'historien Thomas Andrews, à partir de l'étude des pratiques des mineurs de charbon du Colorado, au début du xx^e siècle. Son objectif est de saisir « comment les travailleurs ont fait l'expérience de leur monde naturel et l'ont transformé, mais aussi la façon dont eux-mêmes ont été transformés par celui-ci (55) ». Dans un contexte d'intensification de l'usage du charbon, une main-d'œuvre de plus en plus importante se concentre autour des lieux d'extraction. Cette intensification impose aux mineurs de veiller à la sûreté de leurs conditions de travail. Tout comme dans les mines françaises au cours du premier xx^e siècle, une autonomie importante est accordée aux mineurs pour organiser leur travail. Pour Thomas Andrews, ces formes de travail doivent être analysées au prisme de la notion de « *workspace* » (littéralement, « paysage de travail »). Ce concept vise à analyser « les individus comme des êtres au travail [*working beings*], qui ont changé et ont été changés en retour par un monde "naturel", qui demeure en reconstruction constante (...). Quel que soit le lieu où les individus travaillent, les frontières entre la nature et la culture s'entremêlent toujours (56) ».

Le *workspace* désigne ainsi l'entrelacs d'échanges entre milieu physique, êtres vivants humains et non-humains, par lequel le milieu et les conditions de travail sont transformées. Dans l'exemple étudié par Andrews, il revêt la forme visible de galeries souterraines, produites de l'effort humain pour organiser l'espace du travail, mais aussi la forme plus insidieuse de réactions gazeuses résultant de l'échange entre les êtres vivants et le milieu physique. Dès lors, les mineurs développaient une connaissance fine des signes permettant d'anticiper les inondations ou les émanations toxiques. Refusant la naturalisation des risques, les mineurs les pensaient comme le produit d'un milieu de travail singulier et pouvaient ainsi les anticiper pour assurer leur protection. Par-delà l'exemple des mineurs du Colorado, le concept de *workspace* souligne l'imbrication entre l'activité de travail et la transformation de l'environnement. Dépassant la vision d'une humanité maîtrisant la nature par le travail, ce concept suggère au contraire que la transformation continue des milieux physiques a contribué à remodeler les formes du travail. Au final, l'historien souhaite démontrer

(53) Richard White, « "Are You an Environmentalist or Do You Work For a Living ?" : Work and Nature », William Cronon (dir.), *Uncommon Ground. Rethinking the Human Place in Nature*, New York, Norton, 1996, pp. 171-185.

(54) Stefania Barca, « Laboring the Earth. Transnational reflections on the environmental history of work », *Environmental History*, 19/1, 2014, p. 9.

(55) Thomas Andrews, *Killing For Coal. America's Deadliest War on Labor*, Boston, Harvard University Press, 2008, p. 16.

(56) *Ibid.*, p. 125.

« comment des visions historiques plus holistes nous aident à comprendre les dilemmes présents les plus pressants (...). Si nos problèmes contemporains résultent des interconnexions – ces interactions (...) entre des éléments variés du monde naturel, différents groupes sociaux et des institutions humaines – alors nous devons chercher des solutions similaires en ce qu'elles composeront avec ces connexions (57) ».

Selon Thomas Andrews, cette approche permet finalement de mieux saisir l'émergence des premiers syndicats dans les communautés minières à la fin du XIX^e siècle. Leur formation est alors étroitement liée aux pratiques forgées par les mineurs pour mieux maîtriser leur environnement de travail. Cette analyse offre un outil de réflexion pour penser l'évolution réciproque de l'organisation du travail et la transformation de l'environnement. Jusqu'alors, des problèmes courants de l'intervention syndicale (la maîtrise des risques) avaient été considérés par l'historiographie à partir d'interrogations externes au cadre physique du travail : à partir de la négociation de compensations financières face aux risques, ou en évoquant l'amélioration des techniques pour limiter les accidents. Désormais, ces problèmes sont revisités en s'attachant aux représentations de l'environnement forgées par les salariés au cours de leur travail, ainsi qu'aux pratiques de prévention inventées à partir de ces représentations.

De la santé au travail à la santé environnementale

L'intervention en faveur de la santé au travail constitue le terrain le plus évident d'une action environnementale du mouvement syndical. Au cours des dernières années, l'histoire de la santé au travail a connu une forte vitalité (58). Peu à peu, certaines recherches affichent plus ouvertement leur aspiration à saisir les interactions entre la santé des salariés sur les lieux de travail et les environnementaux (59).

En premier lieu, de récentes études ont été menées pour analyser la construction des pratiques de négociations et d'indemnisations des accidents du travail et des maladies professionnelles (60). D'une part, ces dispositifs ont eu pour fonction de favoriser l'acceptation des risques par les salariés qui furent les plus exposés. En ce sens, ils eurent de profonds effets : la compensation financière désamorçait partiellement les plaintes sur les effets délétères des substances utilisées dans la production industrielle. Jusqu'à nos jours, ces dispositifs contribuent à masquer les retombées sanitaires et environnementales de la production. D'autre part, le développement de maladies professionnelles liées à ces productions délétères ont parfois été présentées comme des inégalités environnementales (61). En effet, ces pathologies affectent plus souvent les ouvriers que d'autres groupes sociaux, puisqu'ils assurent les tâches les plus exposées à ces nuisances dans l'espace de travail et vivent fréquemment dans les quartiers les plus exposés aux émanations toxiques. Ces inégalités se prolongent à l'intérieur même du groupe ouvrier : aux États-Unis, les Afro-américains sont fortement exposés aux produits toxiques (62), de même que les immigrants sud-américains employés dans les exploitations agricoles

(57) *Ibid.*, p. 291.

(58) Voir notamment Catherine Omnès et Laure Pitti (dir.), *Cultures du risque au travail et pratiques de prévention au XX^e siècle. La France au regard des pays voisins*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009 ; Anne-Sophie Bruno, Eric Geerkens, Nicolas Hatzfeld, Catherine Omnès (dir.), *La santé au travail, entre savoirs et pouvoirs (XIX^e-XX^e siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011 ; Annie Thébaud-Mony, Véronique Daubas-Letourneux, Nathalie Frigul, Paul Jobin (dir.), *Santé au travail. Approches critiques*, Paris, La Découverte, 2012.

(59) Gabrielle Hecht, *Being Nuclear. Africans and the Global Uranium Trade*, Cambridge, The MIT Press, 2012 ; Judith Rainhorn (dir.), *Santé et travail à la mine, XIX^e-XX^e siècle*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2014.

(60) Nous revenons sur ces dispositifs dans la deuxième partie de ce rapport.

(61) Ces maladies sont parfois présentées comme des injustices et peuvent faire l'objet de démarches judiciaires, voir David Rosner et Gerald Markovitz, « L'histoire au prétoire. Deux historiens dans les procès des maladies professionnelles et environnementales », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 56/1, 2009, pp. 227-253.

(62) Andrew Hurlley, *Environmental Inequalities. Class, Race and Industrial Pollution in Gary, 1945-1980*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1995 ; Robert Bullard, *Dumping in Dixie. Race, Class and Environmental Quality*, Boulder, Westview Press, 1990.

états-uniennes subissent fortement les retombées des pesticides (63). Ces inégalités ne sont pas spécifiquement américaines : dans la décennie 1970 en France, de nombreux conflits en matière de santé au travail sont portés par des travailleurs immigrants exposés à l'amiante ou au plomb (64).

En deuxième lieu, les études récentes ont permis de mettre l'accent sur la pluralité des dynamiques d'organisation des travailleurs face aux dommages sanitaires sur le lieu de travail. D'une part, une circulation des pratiques de prévention au travail s'opère par le biais des organisations internationales dès l'entre-deux-guerres (65). La période « d'invention politique de l'environnement » au cours des années 1970 offre l'occasion d'une rénovation des dispositifs juridiques et administratifs au niveau international, qui favorisent un échange rapide entre les pays. Ainsi, la loi suédoise sur « l'environnement du travail (66) » est diffusée par ces institutions et apparaît souvent comme une référence pour le mouvement syndical européen. D'autre part, ces années sont aussi marquées par des transmissions de connaissances plus horizontales : plusieurs mobilisations de salariés s'appuient ainsi sur les réseaux de scientifiques critiques de l'après-1968 afin de renforcer leurs revendications. Lors de conflits sur les conditions de travail, les salariés mobilisent ainsi parfois des scientifiques ou des juristes, dont l'intervention renforce parfois la dimension sanitaire et environnementale de certains conflits (67).

Les luttes d'usines menées en Italie, au cours de ces années, forgent un modèle qui s'exporte par-delà les frontières de ce pays. En effet, d'importants réseaux de scientifiques militants appuient les luttes ouvrières et travaillent souvent étroitement avec les organisations syndicales à l'échelle nationale. D'une part, les médecins développent des procédés visant à rendre aux ouvriers une autonomie sur leur propre santé. Alors que les mobilisations locales se multiplient, les confédérations syndicales éditent elles-mêmes un livret visant à diffuser largement les savoirs fondamentaux en matière de médecine du travail. Ce livret sera une source d'inspiration pour des syndicalistes par-delà les frontières italiennes (68) : en France, ce document est notamment mobilisé dans la fédération chimie de la CFDT. D'autre part, ces collectifs militants rassemblant syndicalistes et médecins critiques interrogent peu à peu l'impact des nuisances par-delà les murs des lieux de travail. Ces médecins se trouvent ainsi dans des positions stratégiques, en assumant une volonté de concilier les intérêts des salariés et ceux des riverains des industries polluantes (69). Sans prendre la même ampleur, nous montrerons en troisième partie de ce rapport que des conflits similaires eurent lieu en France.

(63) Voir Robert Gordon, « Poisons in the Fields : the United Farm Workers, Pesticides and Environmental Politics », *The Pacific Historical Review*, 68/1, 1999, pp. 51-77 ; Linda Nash, « The Fruits of Ill-Health : Pesticides and Workers' Bodies in Postwar California », *Osiris*, 19, 2004, p. 203-219 ; Lucienne Néraud, « Main-d'œuvre agricole et produits toxiques aux États-Unis : la mobilisation des Campesinos mexicains et mexicains-américains au Texas (1966-1986) », Geneviève Massard-Guilbaud et Stephen Mosley (dir.), *Common Ground. Integrating the Social and Environmental in History*, Newcastle, Cambridge Scholars Publishing, 2011, pp. 150-174.

(64) Voir l'exemple de la grève des ouvriers de Penarroya, étudié par Laure Pitti, « Experts "bruts" et médecins critiques. Ou comment la mise en débat des savoirs médicaux a modifié la définition du saturnisme en France durant les années 1970 », *Politix*, 2010/3, n° 91, pp. 103-132.

(65) Isabelle Lespinet-Moret, « Hygiène industrielle et santé au travail : l'OIT productrice de normes, 1919-1939 », Isabelle Lespinet-Moret et Vincent Viet (dir.), *L'Organisation Internationale du Travail. Origine, développement, avenir*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, pp. 63-79.

(66) Voir le rapport de la commission des affaires sociales du Sénat (rapport 591), *Danemark-Suède : la santé au service du travail*, Paris, Sénat, 2012.

(67) Voir notamment, Denis Duclos, « Syndicalisme et risque industriel : entre le militantisme et l'expertise. Le cas du "Groupe Produits Toxiques" de la CFDT », *Culture Technique*, n° 11, 1983, pp. 218-229 ; Pascal Marichalar et Laure Pitti, « Réinventer la médecine ouvrière ? Retour sur les mouvements médicaux alternatifs dans la France post-1968 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 196, pp. 116-133.

(68) Sur le livret, voir CGIL, CISL, UIL Federazione di Milano, *Salute e ambiente di lavoro. L'esperienza degli SMAL*, Milano, 1976. Sur la diffusion et la réception du livret hors d'Italie, voir Stefania Barca, « On working-class environmentalism. A historical and transnational overview », *Interface. A journal for and about social movements*, 4/2, 2012.

(69) Stefania Barca, « Bread and poison. The story of labor environmentalism in Italy, 1968-1998 », Christopher Sellers et Joseph Melling (dir.), *Dangerous Trade. Histories of Industrial hazards across a globalized world*, Philadelphia, Temple University Press, 2012, p.126-139 ; Stefania Barca, « Work, bodies, environment. The "class ecology" debate in 1970s Italy », Nathalie Jas et Soraya Boudia (dir.), *Powerless Science ? Science and politics in a toxic world*, New York, Bergahn, 2014.

Régulations environnementales et action syndicale

En matière de santé au travail, l'intervention syndicale s'est fréquemment concentrée à l'intérieur de l'espace de travail. Pourtant, les émanations toxiques sont rarement cantonnées dans ces espaces et les « débordent » en bien des occasions (70). Bien que le fait soit méconnu, le mouvement syndical est intervenu dans plusieurs pays industrialisés pour favoriser l'adoption de normes environnementales contraignantes, pendant la décennie 1960.

Dans le contexte des États-Unis, les décennies 1950 et 1960 auraient consacré l'affirmation d'un « proto-environnementalisme (71) » dans le mouvement syndical américain. En effet, dans la foulée du smog meurtrier de Donora (octobre 1948), un débat sur la qualité de l'air anime la société américaine. Plusieurs fédérations syndicales prennent position en faveur de lois plus contraignantes, s'exprimant notamment lors des deux premières conférences nationales sur la pollution atmosphérique en 1958 et 1962. Le puissant syndicat de l'automobile de Détroit (United Automobile Workers) se positionne en faveur de lois contraignantes, puisqu'il propose notamment de restreindre l'accès aux parcs naturels pour les véhicules motorisés. Plus encore, le syndicat défendit un renforcement des lois et des normes fédérales portant sur le contrôle des émissions polluantes des véhicules motorisés. Alertant les autorités fédérales, plusieurs syndicalistes affirmaient ainsi leur souhait d'une « régulation immédiate, même s'il s'avérait que le résultat pouvait avoir des conséquences néfastes pour les syndiqués (72) ». Ces prises de positions eurent des implications jusque dans les entreprises : en 1970, le syndicat formule plus de 750 requêtes environnementales dans les négociations avec les employeurs.

Dans la même décennie, ces demandes de régulations prirent des formes plus radicales au sein du mouvement syndical australien. En effet, le syndicat du bâtiment de Nouvelle-Galles du Sud (Builders Labourers Federation) prit l'initiative des « green bans (73) ». Les ouvriers du bâtiment étaient appelés à refuser de participer à la construction d'édifices considérés comme des menaces sur l'environnement. Les *green bans* permirent la préservation de plusieurs sites naturels et, plus encore, constituèrent une alerte sur l'impact environnemental du développement urbain dans ce pays. Par la suite, ils furent à l'origine d'une réforme des dispositifs d'aménagement du territoire en Australie.

Bien que ces rares recherches témoignent de l'existence de préoccupations syndicales favorables à la régulation environnementale, ces aspirations doivent aussi être nuancées. D'une part, des tensions ont pu exister entre différents secteurs du mouvement syndical, en fonction des échelles et des secteurs d'interventions. En Australie, le syndicat des forestiers pouvait ainsi se déclarer favorable à l'expansion de l'extraction de matières premières, quand le syndicat des travailleurs de l'énergie formulait une vive critique de l'usage intensif d'énergies fossiles proposé par l'industrie charbonnière (74). D'autre part, les efforts syndicaux furent fréquemment contredits par les réactions des entreprises concernées.

En effet, les industries parent souvent à ces régulations environnementales par de simples délocalisations hors des pays aux normes les plus strictes. Souvent présentées comme un phénomène produit par la récente globalisation économique, ces « délocalisations environnementales » ont pourtant une longue histoire. Dès le XIX^e siècle, elles appartiennent au répertoire d'intervention des industriels pour parer aux plaintes de riverains ou aux régulations environnementales imposées par les pouvoirs publics. En France, ce

(70) Sur la notion de débordement industriel, Thomas Le Roux et Michel Letté (dir.), *Débordements industriels. Environnement, territoire et conflit (XVIII^e-XXI^e siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013 ; Michel Letté, « Le tournant environnemental de la société industrielle au prisme d'une histoire des débordements et de leurs conflits », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 113, 2012, pp. 142-154.

(71) Scott Dewey, « Working for the Environment : Organized Labor and the Origins of Environmentalism in the United-States, 1948-1970 », *Environmental History*, 3/1, 1998, p. 46.

(72) *Ibid.*, pp. 50-51.

(73) Meredith Burgman et Verity Burgman, *Green bans, Red union. Environmental Activism and the New South Wales Builders Labourers Federation*, Sydney, New South Wales University Press, 1998.

(74) Darryn Snell et Peter Fairbrother, *Op.Cit.*, p. 414.

siècle fut ainsi de l'organisation de la fuite des industries vers des espaces peu urbanisés, afin de se prémunir des protestations populaires. Tout en restant dans leurs pays de fondation, ces industries investissent des espaces ruraux ou peu densément peuplés. Au tournant du XXI^e siècle, les délocalisations transnationales répondent à une logique similaire d'évitement des coûts occasionnés par les normes environnementales. Les entreprises concernées trouvent ainsi un procédé permettant de contourner le coût occasionné par les régulations environnementales ou les plaintes des riverains.

Ce phénomène peut être éclairé par la notion de « régimes des risques industriels », définis comme « ces arrangements, formels aussi bien qu'informels, par lesquels les corps publics, les intérêts privés et les mobilisations civiles ont pris en main ce danger et le dommage associé avec une industrie (75) ». L'évolution du régime des risques industriels doit d'abord être observé dans l'espace. Ces régimes se caractérisent par les processus de délocalisations : alors que l'amiante est perçue comme un risque « dépassé » dans des pays industrialisés où son usage est parfois banni, cette matière reste une menace diffuse dans les pays du Sud. Simultanément, l'évolution de ces régimes doit être analysée dans le temps puisqu'ils sont non seulement redéfinis selon les besoins des marchés économiques, mais aussi sous l'effet de controverses scientifiques ou techniques. Ces redéfinitions mobilisent aussi bien des experts scientifiques que des salariés, des industriels ou des agents de l'État, qui prennent acte de ces mutations par l'ajustement des lois et des normes. Suivre l'évolution de ces régimes nécessite ainsi de porter l'attention aux dynamiques spatiales et temporelles, tout en identifiant les acteurs qui contribuent à redéfinir quels risques industriels sont acceptables (ou non).

CONCLUSION

Dans la foulée de la conférence sur le changement climatique de Copenhague (2009) et du débat mené par l'OIT sur les « emplois verts », de nombreux travaux sont venus documenter les pratiques syndicales en matière environnementale. Toutefois, cette demande reste ancrée dans le présent, acceptant fréquemment de percevoir « l'environnement » comme un objet dont la définition serait hors de l'histoire et consensuelle. Plus encore, le passé environnemental du mouvement syndical reste méconnu. Or, cette dimension mérite d'être documentée, dans la mesure où elle conduit à dé-naturaliser la définition de l'environnement. Plutôt que d'interroger l'appropriation des thèmes environnementaux par le mouvement syndical ou les jonctions entre mouvements sociaux et écologiques, postulant d'emblée une démarcation nette entre ces deux pôles, l'approche historique doit permettre d'identifier les critères spécifiquement syndicaux qui furent à l'origine de leur intervention environnementale.

Pour rendre compte de cette approche, ce rapport se découpe en quatre parties. Dans la seconde partie, les décennies de haute croissance de l'après-guerre seront décrites comme un moment-clé de transformation des identités et pratiques syndicales. L'essor d'une idéologie productiviste, ainsi que la puissance des industries nationalisées qui inaugurent de grands travaux, agissent durablement sur les programmes syndicaux. Dans la troisième partie de ce rapport, nous constaterons pourtant que des préoccupations environnementales se manifestent face à l'expansion des pollutions des industries lourdes. Face à ces nuisances et dans un contexte « d'invention politique de l'environnement », le mouvement syndical transforme ses pratiques, mais aussi ses structures et ses réflexions socio-économiques. Cette évolution est bien plus lente à naître au sein des syndicats des personnels d'encadrement, comme nous le constaterons dans une quatrième partie de ce rapport. Enfin, nous montrerons quels furent les effets de l'intégration syndicale aux institutions publiques de l'environnement au cours de la décennie 1980, alors qu'ils ne participaient pas initialement à ces instances.

(75) Joseph Melling et Christopher Sellers (dir.), *Op.Cit.*, p. 4.



DEUXIÈME PARTIE

LE MOUVEMENT SYNDICAL ET L'ENVIRONNEMENT DANS L'APRÈS-GUERRE (ANNÉES 1940 ET ANNÉES 1950)

Au sortir de la guerre, les efforts des directions syndicales redoublent pour inviter les salariés à participer à la « bataille de la production ». Ces appels mobilisent une image persistante, inlassablement répétée, celle des fumées industrielles envahissant les paysages urbains. Au cours de ces années, la France est marquée par une croissance économique fondée sur une industrialisation accélérée et fortement polluante (76). D'une part, les sources et les modalités de l'approvisionnement énergétique se transforment, notamment sous l'effet d'une expansion rapide de l'usage de produits pétroliers. D'autre part, la forte croissance des industries lourdes telles que la chimie laisse une marque indélébile sur les territoires et sur la santé des populations, ces transformations étant parfois désignées comme autant de « violences environnementales (77) ».

Au cours des années d'immédiat après-guerre, cette expansion de la production est célébrée par un large spectre de la société française, dont la priorité reste la « reconstruction » des infrastructures en France pour mettre fin aux pénuries liées à l'économie de guerre. Le ticket de rationnement alimentaire, par exemple, reste en vigueur jusqu'en décembre 1949. Les appels aux salariés à participer à « la bataille de la production » sont nombreux, provenant aussi bien de responsables politiques que de dirigeants syndicaux. Au fil des interventions médiatiques, une image s'impose pour symboliser cette relance productive, celle de la fumée industrielle envahissant les villes, renouvelant le « culte de la cheminée qui fume, symbole de prospérité et non de pollution (78) ». En observant ce phénomène à partir des archives produites par les entreprises, l'historien Daniel Bouillet souligne justement que « longtemps la fumée se dégageant d'une cheminée d'usine représentait davantage une garantie d'activité et donc de travail et de salaire qu'une source de pollution de l'air (79) ». En ce sens, les organisations syndicales participent d'un relatif consensus lorsqu'elles peuvent affirmer que « quand les cheminées fument, quand les soufflantes des moteurs à gaz font trembler bruyamment le voisinage, c'est un signe de renaissance à la vie économique et sociale (80) ». Cette fresque des fumées industrielles saturant les villes s'impose ainsi comme la première représentation syndicale de l'environnement dans l'immédiat après-guerre.

Pourtant, derrière la récurrence de l'image, les significations qui lui sont assignées diffèrent selon les groupes sociaux qui la mobilisent. Alors que les industriels célèbrent les fumées comme un simple symbole de prospérité, les syndicalistes se démarquent en soulignant que cette prospérité s'accompagne également de préjudices sanitaires. En ce sens, la représentation syndicale des fumées porte le témoignage de l'expérience quotidienne des classes populaires, marquée par une cohabitation avec les nuisances industrielles. Au sein même du mouvement syndical, des écarts existent entre les organisations : les syndicats ouvriers soulignent ainsi que leurs membres vivent fréquemment à proximité de leurs lieux de travail, c'est-à-dire dans des espaces qui restent exposés à la pollution industrielle. Cette position ouvrière se distingue ainsi de celle des personnels d'encadrement, qui disposent de ressources plus importantes pour accéder à des territoires plus salubres. En ce sens, bien que les personnels d'encadrement se confrontent à l'existence de la pollution industrielle dans leurs entreprises, les publications des organisations syndicales des cadres ne témoignent pas d'une perception de la pollution industrielle comme nuisance par-delà l'espace et le temps de travail.

(76) Pour un aperçu transnational de l'expansion des industries pétrochimiques dans l'après-guerre, Christophe Bonneuil et Jean-Baptiste Fressoz, *L'événement anthropocène*, Paris, Le Seuil, 2013, pp. 115-171.

(77) Stefania Barca, « Telling the Right Story : Environmental Violence and Liberation Narratives », *Environment and History*, 20/4, 2014, pp. 535-546.

(78) Geneviève Massard-Guilbaud, « Pour une histoire environnementale de l'urbain », *Histoire urbaine*, 18, 2007, p. 13.

(79) Daniel Bouillet, *Entreprises et Environnement. Op. Cit.*, p. 69.

(80) *Syndicalisme Hebdo (CFTC)*, 27 octobre 1945.

En explorant les significations accordées aux fumées industrielles, nous montrerons comment ces représentations nourrissent une approche environnementale ancrée dans trois critères liés à la condition salariale et à l'intervention syndicale. En premier lieu, ces fumées sont d'abord perçues à l'échelle des villes ou d'un territoire : l'aspiration syndicale à les éloigner des lieux d'habitat informe sur les réflexions menées en matière d'aménagement urbain en faveur des salariés. En deuxième lieu, elles révèlent aussi l'usage accru de substances dangereuses dans l'espace de travail, ainsi que l'exposition inégale des salariés face à ces produits. En troisième lieu, la représentation de ces fumées illustre en filigrane une réflexion syndicale sur la politique économique à entreprendre dans ces années d'après-guerre. En matière d'usage des ressources naturelles ou de politique énergétique, ces aspirations syndicales auront une dimension (et des retombées) environnementale(s). Les années d'après-guerre transforment profondément la structure économique française et européenne, avec le développement d'un important secteur nationalisé et d'outils de planification économique (81). Ces années marquent profondément l'identité et les pratiques du mouvement syndical français jusqu'à nos jours. En ce sens, éclairer les causes qui conduisirent les syndicalistes à multiplier les représentations graphiques des fumées industrielles permettra de mieux identifier les critères qui contribuèrent à l'essor des préoccupations environnementales des syndicats.

I – LA POLLUTION INDUSTRIELLE : UN « MAL NÉCESSAIRE (82) » ?

Dans de nombreux pays industrialisés, les années d'après-guerre sont l'occasion de plusieurs accidents liés à la pollution atmosphérique, qui conduiront à l'élaboration de plusieurs réformes en matière de régulation environnementale. En octobre 1948, le smog de Donora (États-Unis) se révèle meurtrier et marque les débats pour l'adaptation juridique dans ce pays (83). En décembre 1952, un phénomène similaire se produit à Londres et sera à l'origine d'un renforcement de la législation britannique en matière de régulation de la pollution de l'air, le *Clean Air Act* (1956). Les mondes du travail réagissent à ces phénomènes, puisque le bureau d'hygiène de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) est interpellé sur les enjeux de la pollution atmosphérique à plusieurs reprises au cours de la décennie 1950, y compris par de rares syndicalistes français (84). Ces fumées apparaissent ainsi comme un « mal nécessaire » : nécessaire en ce sens qu'elles symbolisent l'emploi, mais cette relative prospérité ne se réalise pas sans maux, dans la mesure où nous constaterons que les discours syndicaux témoignent d'une conscience des préjudices sanitaires provoqués par ces nuisances. Les pages qui suivent rappellent donc que, contrairement à une idée reçue, les organisations syndicales ne furent pas aveugle face aux retombées environnementales des « Trente Glorieuses » et que leur adhésion au « consensus productiviste » ne fut pas sans réticences. Face à cela, nous soulignerons que les syndicalistes formulent des propositions pour améliorer l'aménagement urbain, esquissant parfois les contours d'utopies urbaines. Enfin, nous expliquerons que leurs propositions sont reformulées dans le contexte de l'essor d'un nouvel urbanisme dans l'après-guerre, notamment pour répondre à l'extension des réseaux routiers et de l'usage d'automobiles individuelles.

La conscience d'une menace sanitaire

La fumée surgit dans la parole syndicale d'abord lorsqu'elle devient « débordement industriel (85) », c'est-à-dire lorsqu'elle s'extrait de l'espace physique du lieu de production. En cela, la représentation du syndicalisme ouvrier se démarque des industriels, dont la perception de la fumée paraît fréquemment attachée à un espace (le lieu de produc-

(81) Richard Kuisel, *Le capitalisme et l'État en France. Modernisation et dirigisme au xx^e siècle*, Paris, Gallimard, 1984, pp. 315-407.

(82) Nous empruntons l'expression à Stéphane Frioux, « La pollution de l'air, un mal nécessaire ? », Céline Pesis, Sezin Topçu, Christophe Bonneuil (dir.), *Op. Cit.*, pp. 99-115.

(83) Lynne Page Snyder, « "The Death-Dealing Smog over Donora, Pennsylvania" : Industrial Air Pollution, Public Health Policy, and the Politics of Expertise, 1948-1949 », *Environmental History Review*, 18/1, 1994, pp. 117-139.

(84) Archives ILO. SH-99-5-1, Correspondance du service d'hygiène de l'OIT sur la pollution de l'air.

(85) Nous empruntons l'expression à Thomas le Roux et Michel Letté (dir.), *Débordements industriels. Environnement, territoire et conflit (xviii^e-xxi^e siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013.

tion) et à une temporalité (celle du travail). Surtout, les syndicalistes ouvriers se distinguent de la célébration de ces nuisances par les industriels dans la mesure où ils identifient clairement leur caractère insalubre.

Dès l'été 1945, les syndicalistes chrétiens déplorent ainsi « qu'il restera encore des enfants qui ne verront le ciel bleu qu'à travers les fumées de la ville (86) ». Au nom de la santé publique, ils appellent à l'organisation de colonies de vacances. Dans les années suivantes, non seulement les réseaux de colonies liées aux municipalités communistes reprennent leurs activités alors que les pouvoirs publics – avec le soutien d'associations familiales et de syndicalistes chrétiens – organisant des « Croisades pour l'Air Pur ». Dans la mesure où les villes seraient trop insalubres pour les enfants, « il faut par n'importe quels moyens, arracher, au moins pendant quelques semaines, ces enfants à leur rue malsaine, à leur square poussiéreux, à leur taudis meurtrier. Il faut leur procurer, grâce au grand air vivifiant et à une nourriture substantielle, des vacances salutaires (87) ».

Ces affirmations se justifient d'abord par la persistance d'un discours hygiéniste dans la société française (88). Ce discours médical associe étroitement les conditions de santé d'une population à l'alimentation et à l'aménagement des villes, avec une attention particulière à la qualité de l'air ou de l'eau. Dans l'entre-deux-guerres, nombre de réflexions lièrent la situation sanitaire de la population au rôle auquel pouvait prétendre le pays à l'échelle internationale. Or, à la Libération, la situation sanitaire de la population française apparaît préoccupante. Les pratiques de rationnement alimentaire se maintiennent jusqu'à la fin de l'année 1949. Le discours hygiéniste se trouve ainsi réactivé, invoquant la nécessité de « régénérer » la population. Au sein de la CFTC et dans une moindre mesure dans la CGC, ce discours est renforcé au nom d'une ambition impériale, teintée d'un eugénisme encore influent, selon laquelle « épuiser la race française aujourd'hui, c'est ruiner le pays demain (89) ».

Cette attention portée aux nuisances dépasse toutefois l'urgence de l'après-guerre. Quelques années plus tard, alors que les pénuries s'estompent et que la situation sanitaire s'améliore, la CGT justifie ses revendications en matière de congés afin d'encourager les départs « loin des fumées d'usines (...) : l'air pur et le soleil ne seront pas le privilège d'une poignée de profiteurs (90) ». Ces revendications témoignent de l'expérience de nombreux salariés, confrontés quotidiennement aux fumées industrielles. Bien que la mémoire syndicale française évoque peu la genèse de cette sensibilité, celle-ci suit un cheminement relativement similaire à ceux du mouvement syndical à l'échelle internationale. Aux États-Unis, le syndicat de l'automobile de Detroit avait ainsi fondé un centre de résidence pour ses adhérents, que les historiens américains présentent comme un lieu emblématique du développement d'une sensibilité environnementale dans le salariat (91).

Contrairement à un préjugé actuel (et anachronique), ces constats témoignent d'une conscience, au moins parcellaire, des préjudices sanitaires provoqués par la pollution. Toutefois, cette conscience reste limitée par l'absence d'outils scientifiques pour objectiver l'impact des nuisances.

La part de l'environnement dans les utopies urbaines du mouvement syndical

Cette conscience s'exprime, à l'échelle locale, par la formulation de propositions d'aménagements urbains qui permettent de prévenir ou de limiter l'exposition à certaines pollutions. À l'échelle nationale, les confédérations élaborent aussi des propositions en matière d'aménagement des villes. Ces projets s'expriment dans les années d'après-guerre, où la nécessité de reconstruire les villes incite les syndicalistes à imaginer des utopies urbaines permettant d'intégrer la nature en ville et d'améliorer le quotidien des salariés. Ces projets continueront de s'exprimer par la suite, au cours des décennies où l'exode rural

(86) « De l'air pur pour nos enfants », *Syndicalisme Hebdo*, 30 juin 1945.

(87) *Syndicalisme Hebdo*, 24 avril 1947.

(88) Sur l'hygiénisme, voir Gérard Jorland, *Une société à soigner. Hygiène et salubrité publiques en France au XIX^e siècle*, Paris, Gallimard, 2010 ; Caroline Moriceau, *Les douleurs de l'industrie. L'hygiénisme industriel en France, 1860-1914*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2009.

(89) *Syndicalisme Hebdo*, 18 mai 1946.

(90) *La Vie Ouvrière*, 25 Mai 1952.

(91) Chad Montrie, *Making a Living. Work and Environment in the United-States*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 2008, pp. 92-112.

s'intensifie et où l'espace urbanisé par habitant, en France, dépasse les autres pays européens (123 m² par habitant en 1970) (92). Ils s'exprimeront aussi en réaction à l'édification de « villes nouvelles (93) » pendant la décennie 1960, souvent perçues comme des repoussoirs par les syndicalistes.

Au lendemain de la Libération, la CGT affirme rapidement que la priorité en matière d'aménagement urbain est de relancer l'investissement pour édifier des villes permettant d'accueillir une population importante et d'endiguer la pénurie de logements. Néanmoins, cet objectif devrait être réalisé en respectant certains équilibres entre les espaces de vie, de travail et de loisirs. Certains militants cégétistes conçoivent des cités qui pourraient être bâties de manière rationnelle et quantifiable, évoquant la ville de Rostov, ses « 800 000 arbres », où la surface habitable est « de 26 %, celle des parcs et jardins de 50 %, celle des rues et trottoirs de 24 % (94) ». Décrites comme une réalisation scientifique et abstraite, l'utopie urbaine forgée par la CGT serait finalement épurée des fumées industrielles et laisserait une large place à la formation d'espaces verts en villes.

A contrario, ces mesures sont contestées par la CGC qui affirme qu'une « cité a une âme (...). Il ne suffit pas d'aligner des maisons ou de les disposer harmonieusement à l'intérieur des jardins pour faire une cité (95) ». Les propositions énoncées par la CGC témoignent de deux sources d'influences. D'une part, la volonté de valoriser l'individualité contre l'anonymat des constructions massives s'inscrit dans l'héritage du catholicisme social et des penseurs personalistes, qui marquent encore l'identité de la confédération au cours de ces années (96). D'autre part, l'influence de courants romantiques est identifiable lorsqu'il est énoncé qu'une « ville, c'est un ensemble de centres d'attraction et d'intérêt. Ce sont la mairie, l'église, l'école, le marché, la place où se tient les manifestations, les promenades, les rues commerçantes dont les boutiques savent d'ailleurs se regrouper comme au Moyen-âge (97) ». Les propositions avancées restent toutefois d'ordre général et la réflexion de cette confédération n'inclut pas explicitement de mesures de prévention des nuisances. Ce décalage entre les organisations syndicales des personnels d'encadrement et les syndicats ouvriers peut s'expliquer par le fait que ces derniers vivaient fréquemment dans des espaces directement affectés par les nuisances industrielles, sans nécessairement bénéficier de ressources pour quitter ces lieux, alors que les premiers disposaient de ressources permettant d'opter pour un environnement préservé.

Quant à la CFTC, elle partage avec la CGC une réflexion marquée par l'héritage des penseurs personalistes chrétiens (98). Ces deux confédérations contestent ainsi toutes deux les projets d'urbanisme trop uniformes, perçus comme irrespectueux des individualités et des « personnes ». Selon la CFTC, ces constructions massives seraient « contraires au caractère propre des travailleurs français (99) ». La confédération présente un projet urbain, avec une série de propositions précises, auprès de l'assemblée nationale consultative dès mars 1945. Le point marquant de ce rapport est le refus explicite d'une concentration urbaine accrue, à laquelle les syndicalistes chrétiens préfèrent une déconcentration des agglomérations industrielles. D'une part, l'aménagement du territoire devrait désormais permettre d'éviter l'allongement des temps de transports entre les lieux de travail et les lieux de résidence. D'autre part, les logements devraient être soustraits du voisinage des industries : les lieux où vivent les salariés devraient désormais être « éloignés des fumées d'usines, odeurs et poussières des mines (100) ». Ces villes sont imaginées comme des implantations ex-nihilo, qui devraient se fonder sur le choix d'un territoire approprié, sur un « site pittoresque » et « agreste ». Ces villages constitueraient des lieux pour repenser les pratiques de consommation et favoriser le maintien d'un lien des salariés avec le travail de la terre, par exemple en aménageant des terres communes « pour les gros légumes et arbres fruitiers (101) ».

(92) Christophe Bonneuil et Stéphane Frioux, *Op. Cit.*, p. 43.

(93) Loïc Valdelorge, *Éléments pour une histoire des villes nouvelles*, Paris, Manuscrit, 2004.

(94) *La Vie Ouvrière*, 13 juillet 1950 ; *La Vie Ouvrière*, 30 mai 1951.

(95) « L'urbanisme industriel », *Le creuset. La voix des cadres*, 1^{er} janvier 1947.

(96) Luc Boltanski, *Les Cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Minuit, 1982, pp. 132-142.

(97) « L'urbanisme industriel », *Le creuset. La voix des cadres*, 1^{er} janvier 1947.

(98) La figure dominante du personalisme est alors le philosophe Emmanuel Mounier, *Le personalisme*, Paris, Presses Universitaires de France, 1949.

(99) *Syndicalisme Hebdo*, 13 janvier 1945.

(100) *Syndicalisme Hebdo*, 13 janvier 1945 ; *Syndicalisme Hebdo*, 5 janvier 1946.

(101) *Syndicalisme Hebdo*, 5 janvier 1946.

Cette réflexion s'inscrit dans une histoire longue de l'aménagement urbain : les cités-jardins sont un modèle qui inspira fréquemment le catholicisme social. En 1954, ce modèle est plus explicitement réactivé lorsque *Syndicalisme Hebdo* publie un long reportage sur la ville de Harlow. Conforme en tous points aux souhaits exprimés par la CFTC dans l'après-guerre, la ville formerait une « communauté équilibrée », « établie d'après un plan rationnel » et située « au sommet d'une colline d'où il domine les vallées des deux rivières (102) ».

Cette pensée imprègne durablement la réflexion cédétiste puisqu'en 1962, Maurice Belorgey, syndicaliste dans le secteur du bâtiment (CFTC-CFDT), forge la notion de « dédensité » qu'il propose comme principe directeur de l'aménagement du territoire. L'auteur proposait de « retourner délibérément à la nature [et] d'abandonner le système des grandes villes, même celui des villes nouvelles où l'on réserve quelques "espaces verts" étriés. Non, on ne peut retrouver la nature que dans de petites cités-villages, dont chacune sera entourée d'une grande superficie de campagne à préserver. C'est là le principe de la dédensité (103) ». Celui-ci devrait devenir le fondement d'une politique d'aménagement du territoire, qui conduirait à la réalisation « d'unités-groupe » (des villages de 1 200 habitants), implantées selon « le relief, la nature du sol, les cours d'eau, les nappes phréatiques, les vents, le paysage, etc. (104) ». Cette dynamique devait s'accompagner d'une « décroissance des transports ». À bien des égards, ces propositions étaient à contre-courant de l'époque : ce texte fut ainsi accueilli comme un écrit utopique, conciliant « l'anarchisme et l'harmonie (105) ».

Au cours des décennies 1950 et 1960, la concentration urbaine conduit les salariés à étendre les trajets entre leurs lieux de travail et de résidence. Les villes nouvelles (dont la construction est prévue en Île de France dès 1965) sont ainsi bâties à plusieurs dizaines de kilomètres des grandes métropoles et imposent aussi une extension croissante des durées de transports. L'allongement du temps passé dans les transports se renforce simultanément à l'essor du recours à la voiture individuelle. Le taux d'équipement de la société française passe d'une voiture pour quinze personnes en 1955 à une voiture pour trois personnes en 1985. En 1973, un Français moyen consacre quatre heures par jour à son automobile. Le trafic routier s'intensifie de manière vertigineuse, jusqu'à croître de 217 % entre 1962 et 1973 (106). *A contrario*, les modes de transports collectifs sont l'objet d'un désinvestissement : non seulement le territoire français perd plus de six mille kilomètres de rail entre 1948 et 1974, mais le nombre de passagers annuels (hors Île de France) chute de trois cent onze millions à deux cent trente et un millions (107). Sans quantifier précisément cette évolution, les syndicalistes la perçoivent et la décrivent comme une source de « nouvelles fatigues (108) » pour les salariés dès la fin de la décennie 1950.

Les projets d'aménagement urbain des confédérations syndicales témoignent d'une volonté d'adapter l'habitat populaire à son environnement, notamment en évitant leur cohabitation avec les nuisances industrielles. Ces propositions s'inscrivent dans une histoire longue des utopies urbaines, mais elles sont aussi actualisées face aux formes d'urbanisme émergentes dans l'après-guerre, ainsi que face aux nouvelles formes de consommation, à la fois plus massives et plus individualisées. Les propositions formulées par les organisations syndicales témoignent ainsi du regard porté sur l'évolution du rapport de la société française à son environnement, ainsi que de l'aspiration syndicale à accompagner ces transformations.

* * * * *

(102) *Syndicalisme Hebdo*, Mars 1954.

(103) Maurice Belorgey, *Dédensité*, Dijon, Éditions Humaines, 1962, p. 151.

(104) *Ibid.*, p. 23.

(105) Voir la recension de la revue *Population*, n° 64, Vol. 19/4, p. 774.

(106) Christophe Bonneuil et Stéphane Frioux, « Les "Trente Ravageuses" ?... », *Op. cit.*, p. 45.

(107) *Ibid.*, pp. 41-59.

(108) *Syndicalisme Hebdo*, Mai 1957 ; *La Vie Ouvrière*, 26 octobre 1966.

Les organisations syndicales nourrissent ainsi une réflexion sur les modalités d'urbanisation et d'industrialisation des décennies d'après-guerre. Les débordements industriels sont nettement identifiés comme des menaces sanitaires, bien que les syndicalistes ne disposent pas des ressources scientifiques pour objectiver leur impact. En parallèle, la concentration urbaine transforme le rapport des salariés à leur cadre de vie, puisque des types d'habitat plus concentrés sont bâtis et les temps de transports sont allongés. En s'interrogeant sur les conséquences sociales de ces dynamiques, les organisations syndicales proposent aussi de repenser l'articulation entre le temps de travail et le temps libéré, en insistant sur le rapport que les salariés entretiennent à leur environnement, notamment dans le cadre de leurs habitudes de consommation et de leurs loisirs.

II – L'ESPACE DE TRAVAIL OU LES NUISANCES SILENCIEUSES ?

Alors que les débordements industriels sont identifiées et dénoncées par les syndicalistes, les nuisances à l'intérieur de l'espace de production sont moins fréquemment énoncées dans le discours syndical. Pour partie, ce silence tient à l'opposition récurrente entre la protection de l'emploi et celle de l'environnement, qui conduit parfois les salariés à lier étroitement la défense de l'emploi à celles des technologies qui fondent leur travail. Néanmoins, cette opposition a maintes fois été décrite comme constituant une causalité trop simpliste pour rendre compte de la complexité des situations qui se jouent autour des espaces de travail (109). En outre, les organisations syndicales sont conscientes des préjudices liés à l'usage de certaines substances toxiques puisqu'elles soutiennent les démarches des salariés malades lorsqu'ils aspirent à obtenir la reconnaissance de l'origine professionnelle de leurs maux. Pour éclairer les causes qui voilent les effets des nuisances à l'intérieur du lieu de travail, nous rappellerons d'abord que les années d'après-guerre sont l'occasion de renouveler certains dispositifs en matière de santé au travail, dans lesquels les organisations syndicales investissent certains espoirs. Nous rappellerons ensuite que les relations professionnelles en matière de transformation des conditions de santé au travail restent marquée par l'usage du paradigme de la compensation financière, consacrée par les lois successives et valorisé par les employeurs comme instrument de gestion de la main d'œuvre. Enfin, nous soulignerons que ce silence relatif sur les nuisances dans l'espace de travail se trouve remis en cause à l'occasion de conflits sociaux portés par des groupes des salariés fréquemment moins intégrés aux structures syndicales.

Rénovation des dispositifs de santé au travail dans l'après-guerre

Les années d'après-guerre sont marquées par l'adoption de mesures rénovant le cadre des relations professionnelles, ainsi que les dispositifs en matière de santé au travail. D'une part, plusieurs institutions sont installées avec l'intention de favoriser le développement de pratiques de prévention dans les entreprises, à commencer par la médecine du travail. D'autre part, de nouvelles normes sont établies pour encadrer l'usage de substances nocives et favoriser la reconnaissance de nouvelles maladies professionnelles, à l'intérieur du cadre juridique préalablement défini par la loi sur les maladies professionnelles du 25 octobre 1919. Par leurs intentions d'agir face aux substances nocives ou aux risques induits par les procédés de production, ces dispositifs peuvent porter une réflexion sur les enjeux environnementaux de la production. Toutefois, ils contribuent aussi à voiler certaines nuisances, en consacrant une logique de gestion et d'indemnisation des risques plutôt qu'une logique de prévention.

Le 11 octobre 1946, l'Assemblée Nationale adopte la loi d'organisation des services de médecine du travail. Rétrospectivement, cette loi est présentée comme l'une des conquêtes sociales de la Libération, puisqu'elle répondait à des revendications de la CGT

(109) Richard White, « Are you an environmentalist or do you work for a living ? », William Cronon (dir.), *Uncommon Ground. Op. cit.*

et figurait dans les propositions du Conseil National de la Résistance. Toutefois, une partie des recommandations de cette législation confirment des dispositifs déjà initiés par le régime de Vichy (110). Une transformation notable se produit néanmoins dans l'après-guerre, puisque le Comité permanent pour la médecine du travail (CPMT) et les services inter-entreprises de médecine adoptent une composition tripartite, en s'ouvrant aux délégations syndicales et patronales. La réalité du fonctionnement paritaire du CPMT sera éphémère : le soutien étatique se révélera fragile, conduisant le mouvement syndical à se désintéresser de la gestion de ces services (111).

En parallèle se dessinent les contours des Comités d'hygiène et de sécurité (CHS). Bien que ces comités existaient dans certaines branches industrielles avant la guerre, c'est de nouveau le régime de Vichy qui systématise – au moins dans les lois – leur existence. Le 1^{er} août 1947, un décret confirme leur existence, en leur conférant un caractère obligatoire dans les entreprises industrielles de plus de 50 salariés. Leur installation s'avère chaotique : les employeurs sont peu favorables à l'intervention des militants syndicaux dans ces instances et l'étendue des compétences des CHS sont l'objet de controverses (112).

Outre ces aménagements institutionnels, une évolution notable dans la perception des nuisances à l'intérieur de l'espace de travail se produit avec la révision des tableaux de maladies professionnelles. L'intervention syndicale dans le CPMT, en 1946 et 1947, permet de mettre en cause les effets de certains matériaux, dont la nocivité n'était pas encore reconnue dans les tableaux de maladies professionnelles. Cette intervention permet ainsi d'ouvrir le droit à l'indemnisation de nouvelles pathologies : contre l'avis du Conseil national du patronat français (CNPF), les travaux de tissage d'amiante font désormais l'objet d'une surveillance plus étroite. Surtout, la silicose est reconnue comme maladie professionnelle par une ordonnance du 2 août 1945. Quelques voix minoritaires s'élèvent parmi les syndicalistes chrétiens et alertent sur les impensés qui entourent cette reconnaissance. Selon ses rares critiques, l'ordonnance ouvrirait la voie à des stratégies de compensation financière de la maladie et négligerait ainsi de forger des dispositifs de prévention de la silicose (113). Toutefois, l'expression des confédérations témoigne d'une adhésion enthousiaste à cette ordonnance, célébrée comme une conquête sociale.

L'émergence, ou le renforcement, des institutions tripartites conduit tacitement à renouveler les dispositifs préexistants en matière de santé au travail. Le relatif renforcement des dispositifs tripartites constitue un moyen pour consolider le consensus autour du paradigme de la compensation financière. Cette situation ne constitue pas une spécificité française : en Belgique, Éric Geerkens constate que dans la situation des mineurs affectés par des maladies professionnelles, « le cadre des relations paritaires peut s'avérer particulièrement inapproprié pour penser la santé au travail », dans la mesure où les compromis élaborés dans ce cadre peuvent conduire au « sacrifice de la santé des travailleurs à des considérations financières multiples (114) ».

Loin de se désintéresser des enjeux de santé au travail, les organisations syndicales composent ainsi à l'intérieur de ce cadre administratif et juridique qui leur ouvre une fenêtre d'opportunités juridiques et administratives pour faire reconnaître l'origine professionnelle des maladies qui affectent les salariés. Pourtant, cette opportunité s'avère fragile et relative en raison de la complexité et de la durée des procédures de reconnaissance des pathologies. Enfin, ces mutations s'inscrivent dans une logique ancienne qui favorise l'indemnisation des risques, au détriment de leur prévention en amont.

(110) Stéphane Buzzi, Jean-Claude Devinck, Paul-André Rosental, *La santé au travail*, Paris, La Découverte, 2006, p. 53.

(111) *Ibid.*, pp. 59-76.

(112) Nicolas Hatzfeld, « Entre fonction technique et démocratie participative, les débuts discutés des CHS (1947-1970) » dans Alain Chatriot, Odile Join-Lambert, Vincent Viet (dir.), *Les politiques du travail (1906-2006). Acteurs, Institutions, Réseaux*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, pp. 403-414.

(113) Jean-Claude Devinck et Paul-André Rosental, « "Une maladie sociale avec des aspects médicaux" : la difficile reconnaissance de la silicose comme maladie professionnelle dans la France du premier XX^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 56, 2009, p. 124.

(114) Éric Geerkens, « La négociation collective d'une maladie professionnelle : la pneumocomiose des ouvriers mineurs en Belgique (c. 1937 – c. 1970) », Judith Rainhorn (dir.), *Santé et travail à la mine, XIX^e-XX^e siècles*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2014, p. 78.

La compensation financière des maladies : un voile sur la dimension matérielle et environnementale des productions dangereuses

L'adhésion syndicale aux dispositifs de compensation financière des risques et maladies a parfois été présentée comme le témoignage d'un désintérêt syndical pour ces enjeux. Cette approche paraît inexacte, puisque nombre de syndicats apportent une aide juridique et médicale à leurs adhérents afin de faire reconnaître et indemniser leurs maladies (115). Ce faisant, ils participent à renforcer le consensus autour de cette forme de gestion des maladies professionnelles. Ces dispositifs favorisent finalement un relatif silence sur les nuisances dans l'espace du travail et sur certaines retombées environnementales hors des entreprises.

Ainsi, l'un des symboles forts de l'extension du périmètre de reconnaissance des maladies professionnelles est l'ordonnance du 2 août 1945, qui inclut la silicose parmi les pathologies pouvant faire l'objet d'une réparation. Toutefois, pour les salariés affectés, la reconnaissance de l'origine professionnelle d'une pathologie ne constitue qu'une étape pour accéder aux mesures de réparation. Jean-Claude Devinck et Paul-André Rosental ont ainsi illustré la complexité des procédures élaborées au lendemain de l'adoption de l'ordonnance de 1945. En souhaitant quantifier la mortalité provoquée par la silicose, ils se heurtent à l'opacité des données statistiques (116). Cette faiblesse documentaire reflète les modalités de gestion de la main d'œuvre, en particulier des salariés malades, au sein des Charbonnages de France. Dès le début de la décennie 1950, cette entreprise nationalisée institue des commissions chargées de statuer sur les dossiers de demandes d'indemnisations des mineurs atteints de silicose. Peu à peu, ce mécanisme s'impose comme un « instrument de gestion du personnel (117) ». D'une part, le taux d'invalidité des salariés constitue un facteur qui conduit l'entreprise à leur attribuer un poste de travail dans la mine ou à l'extérieur (avec une moindre exposition aux nuisances). D'autre part, les commissions instaurent une reconnaissance d'invalidité à 0 %, c'est-à-dire sans réparation financière. Cette catégorie « laisse miroiter une "progression dans l'invalidité" » et favorise la « construction sociale de la patience des mineurs (118) ». Pour les entreprises, ces dispositifs autorisent à stabiliser l'indemnisation maladie dans leur comptabilité globale. Dans le même temps, ils façonnent parmi les mineurs un imaginaire dans lequel les pathologies du travail deviennent une fatalité, le revers empoisonné de l'emploi. En ce sens, les salariés recourent à ce système d'indemnisation en soumettant fréquemment leurs dossiers aux commissions afin d'obtenir une reconnaissance plus large des préjudices subis.

Rétrospectivement, cette relative adhésion peut surprendre, dans la mesure où la possibilité de donner un prix à la santé paraît aujourd'hui immoral, bien que la pratique reste fréquente, à travers le monde en ce début de *xxi*^e siècle (119). Or, d'une part, le travail dans les industries qui se présentaient comme pourvoyeuses de modernité a souvent été imprégné d'une « culture du risque (120) », qui constitue une caractéristique constitutive de l'identité professionnelle dans certaines industries à risques. Forcée par les ouvriers en fonction de leur régime de travail, cette culture du risque est parfois encouragée par le personnel d'encadrement dans un objectif de mobilisation des salariés, comme l'observe par exemple Gabrielle Hecht dans les centrales nucléaires françaises (121).

D'autre part, l'adhésion tacite aux régimes compensatoires provient surtout de l'héritage juridique incorporé par les syndicalistes, qui s'ancre dans la construction des dispositifs juridiques et administratifs successifs en matière de droit du travail. En effet, depuis l'adoption de la loi du 25 octobre 1919, l'origine professionnelle de certaines maladies

(115) Marion Fontaine, « Silicose et extrême-gauche dans le Nord dans les années 70. Les raisons d'une aporie », Judith Rainhorn (dir.), *Santé et travail à la mine. Op. Cit.*, p. 104.

(116) Jean-Claude Devinck et Paul-André Rosental, « Statistique et mort industrielle. La fabrication du nombre de victimes de la silicose dans les houillères en France de 1946 à nos jours », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2007, n° 95, pp. 75-91.

(117) *Ibid.*, pp. 78-84.

(118) *Ibid.*, p. 84.

(119) Voir le panorama dressé dans Christopher Sellers et Joseph Melling (dir.), *Dangerous Trade. Histories of Industrial Hazard across a Globalizing World*, Philadelphia, Temple University Press, 2012.

(120) L'expression est utilisée par Laure Pitti et Catherine Omnès (dir.), *Cultures du risque au travail et pratiques de prévention. La France au regard des pays voisins*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009.

(121) Gabrielle Hecht, *Le rayonnement de la France. Énergie nucléaire et identité nationale après la Seconde guerre mondiale*, Paris, La Découverte, 2004, p. 155. Réédité par les éditions Amsterdam (2014).

pouvaient être reconnue et faire l'objet d'une indemnisation. Cette logique de compensation financière s'inscrivait dans la continuité de la loi sur les accidents du travail (1898), qui défendait le principe d'indemnisation en aval des accidents plutôt qu'une suppression des risques en amont (122). Les préjudices sont dès lors pensés comme inhérents aux processus de production et tendent ainsi à être intégrés dans la comptabilité des entreprises, par le recours à un système d'assurances. Originellement hostiles à cette logique, les militants syndicaux endossent progressivement cette loi, jusqu'à la présenter comme une conquête ouvrière (123). En agissant ainsi, ils s'approprient le seul dispositif juridique existant dans lequel leurs protestations peuvent obtenir une reconnaissance de leurs maux à court terme.

Une logique identique marque de nombreux pays industrialisés, tout au long du xx^e siècle et jusqu'à nos jours (124). Parmi d'autres exemples, une grève majeure des mineurs d'amiante au Québec (1949) débuta par la formulation de revendications sanitaires, les salariés aspirant à l'élimination des poussières dans et hors des mines. Or, ce conflit s'achève par un simple aménagement de la relation salariale (125). Ainsi, les dispositifs de compensation financière transforment en transaction monétaire, quantifiable et abstraite, les préjudices corporels subis par les salariés concernés. Cette logique favorise l'occultation de la matérialité des nuisances autour de la production. Au final, cette logique compensatoire conduit à naturaliser ces préjudices et à rendre indicible l'ampleur de leurs retombées sanitaires.

Le dévoilement des retombées sanitaires et environnementales de la production lors des mobilisations collectives

Plusieurs conflits du travail furent l'occasion de dévoiler ce processus d'occultation et d'éclairer les retombées environnementales. Symptomatiquement, ces conflits sont portés par des acteurs qui étaient peu intégrés au sein des organisations syndicales, à commencer par des travailleurs immigrants. Cette position périphérique les conduit fréquemment à mettre en cause plus directement le paradigme de la compensation financière des risques, tel qu'il pouvait être défendu par les organisations syndicales.

Nous revenons ici sur un conflit qui surgit dès les années d'après-guerre dans le VIII^e arrondissement de Lyon. Dès 1947, des riverains se plaignent au Préfet des nuisances causées par une industrie de broyage de minéraux (graphite et manganèse). Dans cet arrondissement populaire, les émanations de l'usine Mandy produisent une fumée telle qu'il est impossible « de respirer sans sentir de picotements à la gorge (126) ». Ces alertes seront répétées jusqu'à ce que l'usine cesse son activité, fin 1965. Bien que les plaignants se présentent fréquemment en qualité d'ouvriers ou d'employés dans d'autres industries de l'agglomération lyonnaise, le sort des travailleurs de Mandy est absent de leurs protestations. De même, le mouvement syndical demeure longtemps silencieux, jusqu'à l'éclosion d'un conflit porté par les salariés de Mandy en 1951. Un responsable du syndicat des industries chimiques de la CGT évoque ainsi

« cette usine, ou plutôt ce bagne [où] une centaine de travailleurs algériens étaient odieusement exploités et brimés. Notre syndicat intervient, organise ces camarades et avec leur appui fait plier le patron : augmentation de salaires, amélioration de l'hygiène (...). En Juin 1951, nos camarades décident à l'unanimité d'arrêter le travail. C'est là qu'apparaît la collusion très nette des patrons et des pouvoirs publics, patrons et préfet montent une provocation avec un de leurs nervis et 14 camarades Algériens sont arrêtés. Avec notre syndicat et notre UD, la provocation est mise à jour, la lutte continue dans une unité intacte et devant cela, Mandy cède (...). C'est par plus de 40 frs de l'heure d'augmentation que se traduit la magnifique lutte de nos camarades Algériens (127) ».

(122) Sur la loi de 1898, voir Vincent Viet, Michèle Ruffat, *Le choix de la prévention*, Paris, Economica, 1999 ; Daniel Defert, « Popular Life and Insurance Technology », G. Burchell, C. Gordon, P. Miller (dir.), *The Foucault Effect. Studies in Governmentality*, Chicago, The University of Chicago Press, 1991, pp. 211-233.

(123) Entre autres exemples, voir A-CGT, Congrès de 1951, Motion Hygiène et sécurité.

(124) Christopher Sellers et Joseph Melling (dir.), *Op. Cit.*

(125) Jessica Van Horssen, « "A faire un peu de poussière" : Environmental Health and the Asbestos Strike of 1949 », *Labour/Le Travail*, 70, 2012, pp. 101-132.

(126) Archives Départementales (AD) Rhône, 1445W818, Lettre-pétition signée par 289 riverains, 29 juin 1948.

(127) IHS-CGT Rhône, Congrès de l'UD du 29 et 30 novembre 1952, intervention de Puthod.

Cet extrait illustre les causes qui contribuent à rendre invisibles les nuisances au travail, tels que nous les avons résumés dans les pages précédentes. En premier lieu, il témoigne de la condition de travailleurs au statut vulnérable : non seulement leurs droits syndicaux sont limités à l'intérieur de l'entreprise, mais ils subissent aussi une surveillance étroite à l'extérieur de l'entreprise. Pour eux, les préjudices sanitaires restent indicibles dans l'espace public, sauf à s'exposer à de lourdes sanctions (128). En deuxième lieu, cette condition est partiellement acceptée par les salariés lorsqu'ils érigent les risques sanitaires comme des caractéristiques de leurs identités professionnelles, jusqu'à forger une « culture du risque ». La valorisation de cette culture constitue un point d'appui essentiel pour favoriser l'adhésion aux dispositifs de compensation financière des risques. En troisième lieu, le registre juridique de l'intervention syndicale est distinct des riverains : alors que ces derniers en appellent aux autorités préfectorales pour faire appliquer la loi sur les établissements classés, les syndicalistes souhaitent un arbitrage du conflit dans l'entreprise et, plus spécifiquement, dans le périmètre de la relation salariale. En dernier lieu, le choix de cette délimitation du conflit favorise une réponse aux nuisances par la compensation financière. À la revendication sanitaire initiale des ouvriers de Mandy répond ainsi l'adoption d'une contrepartie strictement financière. Cette logique conduit à dissimuler le préjudice sanitaire sous le voile de la transaction monétaire.

La mobilisation des salariés de Mandy apparaît ainsi précoce, alors que ses effets restent limités. Pourtant, plusieurs conflits seront de nouveau portés par des travailleurs immigrants au cours de la décennie 1970, mettant en cause plus brutalement le paradigme de la compensation financière des risques : ce fut notamment le cas des salariés de l'usine Pennaroya (à Lyon dès 1973) (129). À l'instar de ses homologues européens ou nord-américains, les syndicalistes français rencontrèrent des difficultés à documenter les inégalités face à l'exposition aux substances nocives à l'intérieur de l'espace de travail. En effet, bien qu'ils ne soient pas les seules victimes de ces produits, les salariés immigrants sont toutefois particulièrement exposés. D'une part, les entreprises où éclatent les conflits sont souvent caractérisées par une syndicalisation quasi-inexistante : les ouvriers de Pennaroya fondent ainsi une section syndicale pendant le conflit. D'autre part, lorsque ces salariés furent déclarés malades, certaines entreprises ont pu favoriser des mesures de licenciements sans droits. Dans le cas des Charbonnages de France, des contrats à durée limitée permettaient d'obstruer la reconnaissance du droit à l'indemnisation des immigrants (130).

* * * * *

Au cours des décennies d'après-guerre, les nuisances à l'intérieur de l'espace de travail sont ainsi fréquemment déléguées à des institutions expertes récentes (médecine du travail) ou compensées en s'inscrivant dans la foulée des dispositifs de réparation financière préexistants (avec l'extension du champ d'application de la loi sur les maladies professionnelles). Toutefois, le paradigme de la compensation conduit à ériger les activités nocives ou à risques en fatalités. Le dévoilement des retombées sanitaires ou environnementales se produit ainsi fréquemment lors de conflits portés par des salariés qui se trouvent aux périphéries des organisations syndicales. Relativement limités dans les deux décennies d'après-guerre, ces conflits prendront une autre ampleur et une autre résonance au cours des années 1970, contribuant parfois à mettre en cause les impensés environnementaux autour de certaines productions (131).

(128) Au cours du conflit Mandy, plusieurs salariés de l'entreprise sont expulsés hors du territoire métropolitain.

(129) Voir notamment Laure Pitti, « Experts "bruts" et médecins critiques. Ou comment la mise en débat des savoirs médicaux a modifié la définition du saturnisme en France durant les années 1970 », *Politix*, 2010/3, n° 91, pp. 103-132.

(130) Jean-Claude Devinck et Paul-André Rosental, « Statistique et mort industrielle... », *Op. Cit.*, p. 88.

(131) Sur les conflits autour de l'usage d'amiante au travail, voir par exemple, voir Collectif Internsyndical Jussieu, CFDT, CGT, FEN, *Danger ! Amiante*, Paris, Maspero, 1977.

III – LA PART DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA RÉFLEXION ÉCONOMIQUE DES CONFÉDÉRATIONS SYNDICALES : L'EXEMPLE DE L'ÉNERGIE

La représentation syndicale des fumées industrielles révèle finalement une troisième caractéristique de la réflexion syndicale des années d'après-guerre, à savoir la croyance selon laquelle ces nuisances constitueraient un signe de prospérité économique. Ces années sont notamment marquées par l'obsession de la réhabilitation des systèmes énergétiques, ainsi que de leur modernisation. Cette mutation est étroitement liée aux transformations économiques qui se concrétisent, notamment, par la systématisation des mesures de planification. La première expérience de planification (Plan Monnet en 1946) apparaît encore inaboutie, ne représentant « guère plus qu'un assemblage mal charpenté de plus sectoriels à court terme (132) », mais elles sont peaufinées dans les années suivantes. Autour de Jean Fourastié et des promoteurs des « politiques de productivité (133) », plusieurs secteurs de l'économie française connaissent de profondes mutations technologiques. Ces organismes participent notamment de la construction d'un enthousiasme syndical en faveur de l'énergie nucléaire.

En matière énergétique, le mouvement syndical occupe pourtant un rôle paradoxal, intéressé à la fois à la production et à la consommation de l'énergie. D'une part, jusqu'en 1947-1948 (134), les directions syndicales, notamment celle de la CGT, prennent des initiatives qui auront un profond impact dans l'évolution du système énergétique français. Les mineurs sont appelés à intensifier l'extraction du charbon, ce combustible étant présenté comme fondement de la reconstruction (135). De plus, Marcel Paul, alors président de la fédération CGT des forces motrices, devient ministre de la Production industrielle (1945-1946). Pendant son exercice, les entreprises de production électriques sont concentrées en une entreprise nationalisée, signant l'acte de naissance d'Électricité de France (136). D'autre part, dans les régions où les usines ne fonctionnent pas, faute de combustible, les militants interpellent les pouvoirs publics : dans le Rhône, ils conseillent aux autorités préfectorales de relancer l'exploitation de mines savoyardes abandonnées (137). Dans le même temps, la pénurie de charbon constitue un problème pour les salariés en tant que consommateurs, menant par exemple des syndicalistes bretons à solliciter l'autorisation préfectorale pour effectuer des coupes forestières en vue d'assurer le chauffage des foyers (138). Une résolution adoptée par le Conseil économique et social en 1948, avec l'approbation syndicale, résume le consensus autour de l'objectif de croissance de la production énergétique : non seulement le bilan énergétique est considéré comme « un des facteurs essentiels de la puissance de la nation », mais, de plus, « il détermine le niveau de vie des Français (139) ».

Or, l'explosion de l'usage d'énergies fossiles dans les décennies d'après-guerre aura de lourdes retombées environnementales. Comme le soulignent Christophe Bonneuil et Stéphane Frioux, chaque point de croissance du PIB impliquait deux points de croissance de consommation du pétrole (140). De la même manière, la motorisation de l'agriculture autorise l'expansion de la production alimentaire, mais elle provoque un net affaiblissement de l'efficacité énergétique : la consommation énergétique pour produire une même unité alimentaire augmente de 25 % entre 1950 et 1970.

(132) Richard Kuisel, *Le capitalisme et l'État en France. Modernisation et dirigisme au xx^e siècle*, Paris, Gallimard, 1984, p. 335.

(133) Voir Régis Boulat, *Jean Fourastié, un expert en productivité. La modernisation de la France (années trente – années cinquante)*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2008.

(134) Dans les mines, le soutien syndical à la « bataille de la production » se fissure dès le printemps 1947, avant de se briser lors du conflit social de l'automne 1948. Voir Marion Fontaine et Xavier Vigna, « La grève des mineurs de l'automne 1948 en France », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2014, n° 121, pp. 21-34.

(135) Rolande Trempé, *Op. Cit.*, pp. 24-35 et 212-218.

(136) Georges Maleville, « La naissance de l'électricité » et Michel Dreyfus, « Les luttes sociales à l'EDF de la Libération à nos jours », dans Dominique Barjot et alii. (dir.), *Histoire générale de l'électricité en France. Tome II. L'interconnexion et le marché, 1919-1946*, Paris, Fayard, 1994.

(137) IHS-CGT Rhône. Fonds UL Vénissieux, Dossier 41, Correspondance du Comité Patriotique d'Industrie.

(138) Josette Legendre, *Les mouvements sociaux en Ille-et-Vilaine, Août 1944-Décembre 1947*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Rennes II, 1987, pp. 26-30.

(139) Archives nationales (AN), CE331. Résolution du 22 juin 1948 sur l'hydroélectricité.

(140) Chiffres cités par Christophe Bonneuil et Stéphane Frioux, « Les "Trente Ravageuses"... », *Op. Cit.*, pp. 41-50.

Dans la mesure où l'approvisionnement énergétique était présenté comme le socle d'une reprise économique, l'étude des positions syndicales permet d'éclairer la façon dont l'environnement fut (im)pensé par les confédérations. Dans un premier temps, nous examinerons les options techniques avancées afin d'assurer le développement de la production énergétique orienté vers un objectif, partagé par chacune des confédérations : l'indépendance énergétique. Ce mot d'ordre se confond alors avec l'action syndicale en faveur de l'amélioration des conditions de vie quotidiennes des salariés. Pourtant, ces aspirations rencontrent deux obstacles : le premier réside dans les contraintes environnementales qui entourent les sites de production d'énergie, le second est lié à la structuration même des organisations syndicales qui rendent difficile l'émergence d'une réflexion globale sur la transition énergétique des années d'après-guerre.

Mobiliser les ressources et la technique pour « l'indépendance nationale »

Au lendemain de la Libération, les pouvoirs politiques craignent que les dommages de guerre installent la France dans une situation de dépendance vis-à-vis des puissances qui profitent de l'économie de guerre, à commencer par les États-Unis. Les discours syndicaux sont également imprégnés de cette crainte : avant guerre déjà, les syndicalistes contestaient la dépendance énergétique française aux importations de charbon et aspiraient à la réalisation d'investissements afin d'assurer une exploitation plus vaste des ressources charbonnières sur le territoire métropolitain (141). Dans cette perspective, le secteur charbonnier détiendrait ainsi les clefs d'un rebond économique. La métaphore de la bataille de la production vise donc à mobiliser l'ensemble des énergies, humaines et non-humaines. L'approvisionnement en énergie(s) s'impose comme la question centrale de l'immédiat après-guerre.

Dans l'ombre de ce discours public en faveur de l'indépendance nationale, les organisations syndicales nourrissent une obsession de la quantification des ressources disponibles et exploitées. Des bilans chiffrés réguliers sont présentés lors des réunions nationales, ainsi que dans la presse des confédérations syndicales. Les tableaux présentés diagnostiquent un « manque de charbon, de pétrole, etc. (142) », listant des chiffres pour chaque matière, afin de les comparer aux données d'avant-guerre et de proposer une estimation des ressources potentiellement exploitables (143). Dans la mesure où ces ressources sont érigées en moteurs de la reconstruction, l'obsession quantitative contamine aussi les revendications syndicales qui se déclinent en une série d'objectifs chiffrés.

Trois chiffres sont ainsi énoncés par la CGT, puis adoptés à l'usage par les autres confédérations : ils orienteront l'action syndicale jusqu'au début de la décennie 1950. La production de charbon devrait être élevée à 65 millions de tonnes par année. L'objectif est ambitieux puisque la production d'avant-guerre atteignait péniblement les 55 millions de tonnes par année (144). Un effort massif de construction d'infrastructures hydrauliques devrait être consenti pour élever la production électrique de trois milliards de kilowatt/heures supplémentaires par an. Pour comparaison, cet objectif supposerait d'ériger l'équivalent de trois barrages de Tignes chaque année (l'un des plus puissants dans l'après-guerre). Par-delà ces objectifs de moyen terme, les syndicalistes nourrissent une obsession à court terme : rétablir la production à son niveau d'avant-guerre.

À lui seul, le charbon est néanmoins jugé insuffisant pour assurer une future indépendance énergétique. De nombreuses sources complémentaires sont envisagées, la presse syndicale allant jusqu'à nourrir un intérêt pour les innovations en matière d'énergie solaire, aussi important que sans traductions réelles dans les pratiques syndicales (145). Toutefois, deux types d'approvisionnement s'imposent dans l'après-guerre : l'hydroélectricité et le pétrole.

(141) Nous renvoyons à Rolande Treppe, *Les trois batailles du charbon, 1936-1947*, Paris, La Découverte, 1989.

(142) Archives CFDT, 4H84. « Inventaire économique de la France », formation de M. Grandazzi, novembre 1947.

(143) A-CGT, « Rapport Bothereau », Comité confédéral, 27 mars 1945. A-CFDT, 4H84, « Les transformations économiques dans le monde d'après-guerre. Le charbon », F. Henry, juillet 1947.

(144) A-CGT, Rapport au Congrès confédéral de 1948.

(145) « Après l'URSS, on utilise en France l'énergie solaire », *La Vie Ouvrière*, 12 mai 1949 ; « Le soleil au service de l'homme », *La Vie Ouvrière*, 13 décembre 1955 ; « Ressources inépuisables du soleil », *Syndicalisme Hebdo*, Février 1955.

Le Plan Monnet accorde ainsi un soutien aux aménagements hydrauliques, mais deux facteurs contribuent à l'affaiblissement de cette option : l'émergence d'une coopération européenne en matière de politique énergétique orientée vers les énergies fossiles et, plus prosaïquement, la difficulté à mobiliser les fonds nécessaires pour mener à bien des chantiers d'une telle ampleur. Pourtant, les syndicalistes, sans distinctions, continuent de défendre l'option hydraulique auprès des pouvoirs publics pendant la décennie 1950 – toujours au nom de l'indépendance nationale. Ils s'appuient notamment sur les travaux du Comité pour l'hydroélectricité, instauré dans l'immédiat après-guerre au sein d'EDF, en vue d'influer sur les choix en matière d'investissements énergétiques d'EDF ou des pouvoirs publics (146). Les syndicalistes fondent leurs arguments sur les analyses du principal animateur de comité, l'ingénieur Albert Caquot, dont les textes sont amplement relayés, de la CGT à la CGC.

Si l'hydroélectricité faisait déjà l'objet de réflexions avant la guerre, l'usage du pétrole se produit à un rythme soutenu dans l'après-guerre. Dans l'agglomération parisienne, la part de produits pétroliers dans l'énergie finale consommée passe d'environ 5 % à la fin de la décennie 1940 à 67 % en 1965, puis plus de 70 % au début de la décennie suivante. Un premier pipeline est construit en 1953 pour acheminer du pétrole vers Paris (147).

Cette mutation cristallise les tensions entre syndicalistes et pouvoirs publics. En 1952, un rapport adopté par le Conseil économique et social (CES) sur les « économies d'énergie » révèle l'ampleur des désaccords entre organisations syndicales et pouvoirs publics, puisque la CGT et la CFTC s'opposent fermement aux conclusions proposées. Pour ces confédérations, le rapport souffrirait d'une double carence : bien que les syndicalistes approuvent le souhait d'une diversification énergétique, ils déplorent le flou quant aux modalités concrètes de cette évolution. Ils soulignent notamment l'absence d'une prospective sérieuse en matière de pétrole, qui conduirait à favoriser les importations et à sacrifier la perspective d'une indépendance énergétique. La CGT exprime son souhait de réduire « de moitié nos importations de charbon en 1970, alors que le pré-rapport conclut à une augmentation des importations de pétrole (148) ». Derrière cette conclusion, la crainte est celle d'un renforcement de l'influence économique américaine sur le territoire français par l'intermédiaire des entreprises pétrolières (149).

Pour autant, les confédérations ne s'opposent pas à l'exploitation pétrolière en elle-même. Le secrétaire général de la CFTC sollicite ainsi le Président du CES en vue d'enquêter sur « l'exploitation et la recherche du pétrole dans la métropole (150) ». La réalisation de ce rapport est confiée au syndicaliste chrétien Théo Braun, mais les conclusions seront décevantes pour les syndicalistes : la nappe pétrolière dans les sous-sols alsaciens paraît trop faible pour que son exploitation paraisse utile ou viable. Sans perspectives de développement en métropole, certains syndicalistes (CFTC et CGC) déplacent leurs espoirs vers les prospections pétrolières organisées à travers l'Empire français. En 1960, la CFTC juge ainsi que « pétrole et gaz sahariens arrivent à point (151) ». Cette réflexion sera modifiée dans les années suivantes, sous l'effet des mouvements de libération nationale qui contestent l'exploitation des ressources naturelles par les puissances (post)coloniales.

En deuxième lieu, les syndicalistes réaffirment un attachement aux techniques déjà éprouvées, la CFTC appuyant la CGT en soutenant « l'investissement hydraulique, qui est un produit français sans loterie celui-là [*a contrario* d'un fuel produit français] (152) ». En effet, la CGT rappelle que sa défense de la nationalisation des industries énergétiques se justifiait au nom d'une volonté de favoriser les investissements de production énergé-

(146) Sur l'influence maintenue des syndicats au sein d'EDF, nous renvoyons à Jean-Philippe Papin, *Les syndicats d'EDF, 1946-1996*, Paris, Association pour l'histoire de l'électricité en France, 1996.

(147) Eunhye Kim et Sabine Barles, « The energy consumption of Paris and its supply areas from 18th century to present », *Regional Environmental Change*, 12, 2012, pp. 295-310.

(148) AN, CE375. Réunion du 10 juillet 1952.

(149) Sur l'importance des entreprises américaines dans l'essor de l'usage de pétrole dans l'après-guerre, voir Brian Black, *Crude Reality. Petroleum in World History*, New York, Rowman & Littlefield, 2012 ; Timothy Mitchell, *Carbon Democracy. Le pouvoir politique à l'ère du pétrole*, Paris, La Découverte, 2013.

(150) AN, CE376. Lettre de Maurice Bouladoux, 23 octobre 1951.

(151) *Syndicalisme Hebdo*, 26 mars 1960.

(152) AN, CE375. Réunion du 28 février 1952.

tique, en vue d'assurer une forme d'indépendance énergétique. Cette option contredisait les choix qui prévalaient dans l'entre-deux-guerres et favorisaient l'importation de combustible. Dès lors, le choix du pétrole est présenté comme un renoncement aux orientations qui portaient les projets de nationalisations (153). Pour la CGT, privilégier l'usage de pétrole contribuerait à accroître la dépendance française à l'égard de la puissance américaine. Cette crainte est amplement instrumentalisée dans un contexte de guerre froide, mais elle repose toutefois sur des données tangibles. L'orientation des fonds du Plan Marshall contribue effectivement à l'expansion de la consommation de pétrole, dans un contexte où la diplomatie américaine s'inquiète des conséquences économiques et sociales des grèves charbonnières de l'après-guerre (154).

Au moment où la consommation pétrolière prend son essor en France, l'ouverture du premier réacteur nucléaire expérimental est célébrée à Marcoule, en 1956. Après avoir longtemps estimé que l'avenir de cette énergie était incertain, les syndicalistes érigent peu à peu cette filière en garante d'une future indépendance énergétique française. Les organisations syndicales sont sensibilisées aux programmes de recherches nucléaires par les organismes de productivité et par les conférences européennes (155), l'évolution technique de l'énergie nucléaire constitue un moteur pour les transformations politiques à venir dans la société française (156).

Comme le pétrole, le nucléaire deviendra pourtant une filière énergétique amplement dépendante de l'importation d'uranium. En dehors de l'extraction (éphémère) d'uranium dans les mines du Limousin (157), cette matière est essentiellement extraite dans des territoires marqués par un passé colonial. Dès l'ouverture du réacteur de Marcoule, cet angle mort de la pensée syndicale est dénoncé par des militants de la CGT, rappelant que la production nucléaire exige « des sacrifices pour chaque mineur », particulièrement en contexte colonial (158). Cette apostrophe révèle surtout que l'aspiration syndicale à « l'indépendance énergétique » ne sera pas réalisée par l'expansion de l'énergie nucléaire.

Dans les années d'après-guerre, les propositions des confédérations en matière d'approvisionnement énergétique évoluent à la fois en fonction des possibilités d'exploitation de nouvelles ressources et des mutations technologiques qui permettent d'amplifier l'usage de ressources qui étaient auparavant difficilement exploitables. Le charbon demeure l'énergie privilégiée, mais celle-ci devrait être complétée par un recours accru à l'hydro-électricité. Peu à peu, le développement de certaines techniques au cours de la guerre permet d'envisager le recours à deux nouvelles sources d'énergies, le pétrole et la filière nucléaire. Toutefois, pour les responsables syndicaux, chacune de ces possibilités reste subordonnée au principe qui oriente durablement la réflexion syndicale en matière de politique énergétique : la recherche d'une indépendance énergétique nationale.

Un usage de l'énergie en faveur des salariés ?

Dans la pensée syndicale, la recherche d'une indépendance énergétique est étroitement liée à la subordination des industries énergétiques à la satisfaction des besoins des salariés. L'historienne Rolande Treppe a nettement identifié la confusion qui régnait, dans le discours syndical d'après-guerre, entre ce qui relevait de « l'intérêt national » et de « l'intérêt de classe » : les deux paraissant étroitement mêlés. Cette imbrication est renforcée par l'émergence des entreprises nationalisées, où les syndicalistes conquièrent un rôle

(153) AN, CE375. Réunion du 10 juillet 1952.

(154) Daryl Holter, « Politique charbonnière et guerre froide, 1945-1950 », *Le Mouvement Social*, 130, 1985, pp. 33-53 ; David S. Painter, « Oil and the Marshall Plan », *The Business History Review*, 58/3, 1984, pp. 359-383.

(155) La CFTC organise ainsi une visite du CEA de Saclay pour ses adhérents le 26 Mai 1956 et ouvre ses colonnes aux ingénieurs du CEA, ainsi de Pierre Wigny, *Syndicalisme Hebdo*, 5 avril 1956. Elle prend aussi position pour le programme nucléaire européen, voir « Euratom, première étape vers les États-Unis d'Europe ? », *Syndicalisme Hebdo*, Février 1956.

(156) Rappelons que le programme qui consacrera la place de l'industrie nucléaire dans la production électrique en France est le Plan Messmer, adopté en 1974. Nous renvoyons à l'ouvrage incontournable de Gabrielle Hecht, *Le rayonnement de la France. Énergie nucléaire et identité nationale après la Seconde guerre mondiale*, Paris, La Découverte, 2004. Réédité par les éditions Amsterdam (2014).

(157) Philippe Brunet, *La nature dans tous ses états. Uranium, nucléaire et radioactivité en Limousin*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2004.

(158) *La Vie Ouvrière*, 23 octobre 1956. Sur l'exploitation de l'uranium africain, voir Gabrielle Hecht, *Being Nuclear. Africans and the Global Uranium Trade*, Cambridge, The MIT Press, 2012.

important jusqu'en 1948 (159). Dans l'après-guerre, l'expansion des réseaux électriques reste fréquemment présentée comme un moteur dans l'amélioration des conditions de vie populaires (160). Ce leitmotiv est partagé par les organisations syndicales, qui défendent l'augmentation de la production énergétique en vue d'améliorer les conditions de vie et de travail des salariés.

En premier lieu, l'usage de l'énergie renvoie à la sphère domestique. L'électrification apparaît ici comme un tournant, amenant le « confort moderne » dans les foyers. Lors d'une saisine du CES, l'ensemble des confédérations soutiennent vivement l'adoption de mesures d'électrification rurale pour freiner la désertion des campagnes. Cette aspiration est réaffirmée lors des grands incendies des Landes en 1948 : selon les militants CFTC et CGT, l'ampleur des incendies s'expliquerait par un mouvement de désertification rurale, amenuisant peu à peu la surveillance des espaces forestiers. Selon les confédérations, cet exode serait en partie lié à l'absence d'électrification et d'un relatif confort pour les habitants de ces zones (161).

La CGT suggère que ces mesures pourraient avoir une portée politique plus vaste : en offrant la garantie d'une égalité de traitement des citoyens dans le territoire métropolitain, elles seraient porteuses de vertus politiques. La confédération paraphrase ainsi Lénine pour affirmer que « l'électrification plus la démocratie égale l'indépendance de la France et le bonheur du peuple (162) ». La CFTC et la CGC, quant à elles, insistent plus lourdement sur l'usage de l'énergie comme outil de régénération de la famille nucléaire traditionnelle : les équipements actionnés par l'électricité « permettent à la mère de famille d'assurer son travail avec moins de fatigue (163) ». Cette rhétorique cantonne le travail féminin dans l'espace domestique. Par ce biais, la CFTC entend particulièrement se démarquer d'une CGT plus favorable au salariat féminin. Paradoxalement, la « modernité » de l'électricité favoriserait la conservation d'un ordre social traditionnel.

Enfin, l'énergie est finalement perçue comme un instrument pour assurer l'expansion de la production alimentaire. Dès lors, les syndicalistes portent un jugement favorable et sans nuances sur la mécanisation de l'agriculture. Dans *Le Creuset*, plusieurs articles défendent une motorisation rapide de l'agriculture métropolitaine, mais soutiennent aussi vivement l'export de tracteurs dans les territoires de l'Empire français (164). En favorisant cette dynamique, le discours syndical reste orienté par des objectifs quantitatifs abstraits : il masque les retombées qualitatives de ces évolutions et conduit le mouvement syndical à négliger le fait que « la "croissance économique" [des années d'après-guerre] n'est qu'un des aspects des transformations profondes du métabolisme des échanges de matière et d'énergie entre la société française et l'environnement (165) ». Ainsi, la motorisation accélérée de l'agriculture aura de lourdes conséquences environnementales. En contexte colonial, elle provoquera une forte érosion des sols (166), dont les syndicalistes seront ponctuellement informés au cours des travaux du CES (167). Dans la métropole, l'augmentation des rendements agricoles sera réalisée au prix d'une perte d'efficacité énergétique.

L'expression de ces aspirations reflète un trait original du mouvement syndical, dans la mesure où il rassemble à la fois des producteurs et des usagers des services énergétiques. Bien que favorablement positionnés pour penser l'ensemble du cycle de l'énergie (modalités de production, distribution, usages industriels et domestiques, etc.), les organisations syndicales parviennent rarement à articuler les réflexions produites séparément lors de chaque étape de la circulation du flux d'énergie. Dans l'immédiat après-guerre, ce fait s'explique d'abord par l'influence que les syndicats des entreprises nationalisées

(159) Voir « Intérêt national, intérêt de classe, patriotisme », Rolande Treppe, *Op. Cit.*, pp. 203-210.

(160) Ces représentations sont analysées par Kristin Ross, *Rouler plus vite, laver plus blanc. Modernisation de la France et décolonisation au tournant des années 1960*, Paris, Flammarion, 2006.

(161) « La forêt landaise accuse », *La Vie Ouvrière*, 1^{er} septembre 1949 ; « En forêt de Gascogne : une catastrophe sans précédent », *Syndicalisme Hebdo*, 22 septembre 1949.

(162) « Mettons l'électricité en bouteilles », *La Vie Ouvrière* (CGT), 1^{er} novembre 1945.

(163) « L'électricité au service de l'homme », *Syndicalisme Hebdo* (CFTC), 11 août 1945.

(164) Voir par exemple l'expression de la CGC, favorable à cette motorisation en métropole comme dans l'Empire colonial : « Motorisation agricole, le problème national », *Le Creuset. La voix des cadres*, 15 mars 1947.

(165) Christophe Bonneuil et Stéphane Frioux, « Les "Trente Ravageuses" ... », *Op. Cit.*, p. 41.

(166) Céline Pessis, « La machine au secours de l'empire colonial ? La mécanisation de l'agriculture et ses détracteurs en Afrique Tropicale Française », Céline Pessis et *alii.*, *Op. Cit.*, pp. 137-157.

(167) A-CFDT, 6H8. « Notes de Gérard Espéret lors des auditions sur l'Algérie au CES », le 23 février 1955.

acquièrent à l'intérieur de leurs entreprises respectives. La culture des salariés de ces entreprises s'ancre dans les luttes menées lors de la Libération (168), ainsi que dans l'idéal des entreprises nationalisées consacrant l'alliance entre ouvriers et techniciens (169). Dans ce cadre de référence, les organisations syndicales suggèrent que les conditions pourraient être réunies pour réaliser un idéal abstrait : l'égalité de la population dans l'accès aux ressources énergétiques. Jusqu'à l'orée de la décennie 2000, le répertoire d'action des syndicalistes dans ces industries restera cantonné à l'intérieur de leurs entreprises et sera peu orienté vers les usagers (170), ce qui contribue à masquer les retombées environnementales des choix de production énergétique.

Des structures syndicales inaptes à penser le système énergétique et à identifier ses limites environnementales

L'aspiration à relancer la production énergétique, fondée sur le principe abstrait d'une croissance de la production énergétique bénéficiant également à l'ensemble de la population, conduit à masquer les conditions physiques et environnementales de la production énergétique. Pour cette raison, plusieurs conflits éclatent au cours des années d'après-guerre. L'opposition de riverains à l'aménagement de certaines infrastructures comme le rejet des modalités de travail dans les industries énergétiques par les salariés pointent finalement la confusion, sinon l'aporie, entre un mot d'ordre valorisant « l'indépendance énergétique » au nom de l'intérêt général et les protestations multiformes qui marquent les industries de l'énergie dans l'après-guerre. Surtout, ces conflits révèlent la difficulté du mouvement syndical à penser l'évolution du système énergétique dans son ensemble. Cette incapacité est liée à l'organisation même des structures syndicales.

En premier lieu, les objectifs de production chiffrés à l'échelle nationale se heurtent parfois à l'opposition des habitants sur les territoires où se bâtissent les grands aménagements hydrauliques. Ici, le principe proclamé (« réaliser l'indépendance énergétique nationale ») néglige le rapport aux territoires entretenus par les populations locales. L'ampleur de cette contradiction est criante dans l'opposition des habitants de Tignes à un projet de barrage, dont la construction engloutit leur village. Significativement, ils s'attaquent aux salariés et détruisent les locaux syndicaux sur le chantier. Aux yeux des Tignards, les travailleurs et leurs organisations ne sont pas de simples auxiliaires de ces opérations : ils sont perçus comme coresponsables du bouleversement de leur cadre de vie et de l'économie rurale locale (171). Ces conflits interrogent les modalités d'implémentation de l'idéal porté par les entreprises nationalisées, et largement partagé par les confédérations syndicales, à savoir la proclamation de l'égalité d'accès des citoyens à l'énergie. En effet, cette utopie néglige les aspérités qui marquent nécessairement les territoires – et, par extension, les bouleversements sociaux que peuvent provoquer des aménagements de grande ampleur. Un décalage se révèle ainsi entre l'idéal abstrait porté par les confédérations nationales et les réalités environnementales, sociales et économiques de chaque territoire.

En second lieu, plusieurs tensions marquent aussi les salariés des industries énergétiques. La presse syndicale n'a cessé de valoriser les efforts des ouvriers : les constructeurs de barrages sont décrits en « véritables pionniers (172) », dont le labeur permettrait

(168) Voir notamment Michel Dreyfus, « Les luttes sociales à l'EDF de la Libération à nos jours », *Op. Cit.*

(169) Voir notamment l'analyse de Gabrielle Hecht, *Le rayonnement de la France. Op. Cit.*, pp. 105-139 ; Robert Frost, « La technocratie au pouvoir avec le consentement des syndicats. La technique, les syndicats et la direction d'EDF (1946-1968) », *Le Mouvement Social*, 130, 1985, pp. 81-96.

(170) Alexandre Fernandez, « Le mouvement syndical et la société : vers une globalisation des luttes sociales ? », *Annales historiques de l'électricité*, n° 6, 2008, pp. 23-28 ; René Mouriaux, « Action syndicale et opinion publique. Le cas de la CGT-EDF du contrat de progrès de 1969 à la lutte contre la privatisation de 2004 », *Annales historiques de l'électricité*, n° 6, 2008, pp. 11-21 ; Sophie Bérout, « Les opérations "robins des bois" au sein de la CGT Énergie. Quand la cause des chômeurs et des "sans" contribue à la redéfinition de l'action syndicale », *Revue française de sciences politiques*, 59/1, 2009, pp. 97-119.

(171) Robert Frost, « The Flood of "Progress" : Technocrats and Peasants at Tignes (Savoy), 1946-1952 », *French Historical Studies*, 14/1, 1985, pp. 117-140 (pp. 124-125). Sur le conflit de Tignes, voir aussi Anne Dalmasso, « Ingénieurs et habitants autour des barrages alpins », Nathalie Blanc et Sophie Bonin (dir.), *Grands barrages et habitants*, Paris, MSH-Quae, 2008, pp. 141-153.

(172) AN, CE331. Intervention d'Albert Detraz (CFTC), Réunion du 1^{er} juin 1948 ; « La mine et ses héros », *La Vie Ouvrière* (CGT), 28 juin 1945.

de « bouleverser 600 kilomètres carrés de campagne » afin de « dompter » les fleuves (173). Le travail ouvrier apparaît ainsi comme un instrument de maîtrise de la nature, en même temps qu'il inscrit jusque dans le paysage le projet d'indépendance énergétique nationale. Pourtant, la presse syndicale ne mentionne nullement les protestations latentes qui marquent ces industries au cours de ces années. À la fin de la décennie 1940, le taux d'absentéisme des salariés est très élevé (avoisinant 20 %) sur les chantiers des barrages.

Au même moment, dans les houillères, des taux d'absentéisme similaires sont constatés. Ils s'expliquent à la fois par les désillusions politiques des années qui suivent la nationalisation des entreprises minières (174), mais aussi par la pénibilité d'une activité qui reste endeuillé par une série de catastrophes dans les années d'après-guerre (175). Dans ce contexte, les syndicalistes ouvriers soulignent la contradiction entre ces modalités de travail et l'usage de cette énergie. D'abondantes descriptions évoquent « ce rude travail dont dépendent toutes les activités du monde moderne (176) ». Cette contradiction conduit les militants cégétistes à réaffirmer une revendication ancienne, à savoir l'extension des compétences des délégués mineurs en matière d'hygiène et de sécurité en vue de permettre aux mineurs de maîtriser au mieux leur environnement de travail. *A contrario*, la CGC affirme que l'insubordination qui marque les houillères s'expliquerait par la trop forte autonomie accordée aux mineurs dans l'organisation de leurs tâches. Elle affirme que « l'avenir est à l'abattage entièrement mécanique, rendu possible par un soutènement métallique (...). L'ensemble des travaux sera exécuté par une équipe unique (...). La hiérarchie doit être pyramidale : chaque échelon dépendant d'un seul chef qui donne des ordres et exerce tous les contrôles (177) ». Ainsi, les propositions d'organisation du travail révèlent ici clairement le rapport différencié qu'entretiennent les syndicales cadres et ouvriers à l'environnement du travail. D'un côté, la CGT valorise une relative autonomie des mineurs au nom d'une connaissance directe des risques liés à l'environnement du travail ; de l'autre côté, les syndicats de l'encadrement aspirent au renforcement de la mécanisation afin de pouvoir exercer un contrôle plus rigoureux sur le travail ouvrier.

De plus, l'organisation de ce travail minier ne dépend pas uniquement de facteurs humains ou d'organisation intentionnelle du travail. En effet, jusque dans la décennie 1950, les houillères restent peu mécanisées et « les énergies humaines et animales sont encore prioritaires pour abattre, évacuer le charbon, le plus souvent chargé à la pelle, et le convoier (178) ». Surtout, les militants cégétistes rappellent que la production charbonnière dépend étroitement d'un facteur environnemental : l'approvisionnement des puits en bois, qui permet de construire les piliers pour soutenir les souterrains. Or, cette matière manque dans l'après-guerre, ce qui conduit les militants de la fédération CGT du Sous-sol à suggérer que « les bois qui se trouvent à proximité des bassins [miniers] soient enfin utilisés (179) ».

Ce premier écart à l'intérieur du mouvement syndical s'accompagne d'une tension entre les positions exprimées par les responsables confédéraux et les syndicalistes investis à l'échelle des fédérations ou de sections ancrées dans des filières industrielles précises. Quand les premiers disposent d'un accès à l'expertise (notamment par l'intermédiaire du CES), l'information des seconds se restreint à l'échelle d'une entreprise ou branche industrielle. Les premiers peuvent ainsi prétendre à une vision d'ensemble de la situation énergétique, quand le positionnement de sections ou de fédérations est élaboré selon des connaissances plus partielles et morcelées. La structuration même des organisations syndicales constitue un obstacle pour penser une éventuelle « transition » énergétique, ou analyser le système énergétique dans son ensemble. En effet, malgré la puissance de la CGT dans les différentes industries énergétiques, chaque secteur dispose d'une fédéra-

(173) « Dompté et canalisé, le Rhône ne sera plus qu'un immense escalier », *Syndicalisme Hebdo*, 24 Novembre 1949 ; « 6 000 travailleurs aux prises avec les "requins" du bâtiment », *La Vie Ouvrière*, 29 septembre 1949.

(174) Marion Fontaine et Xavier Vigna, *Op. Cit.*

(175) Pour la seule année 1948 : 23 décès lors de la catastrophe de Petite-Rosselle le 10 janvier, 19 décès à Sal-lauminés le 19 avril, 7 décès à Avion le 10 septembre.

(176) Archives départementales de Seine Saint Denis, Fonds FNSS-CGT (AD93). 239J12. Brochure « Le livret blanc des "gueules noires" », édité par la FNSS-CGT en 1949.

(177) *Le Creuset. La voix des cadres*, 1^{er} août 1947.

(178) Rolande Trempé, *Op. Cit.*, p. 45.

(179) AD93, 239J2. FNSS-CGT, Rapport au Congrès de 1945 ; AD93, 239J12. Brochure « La vérité sur la grève des mineurs », FNSS-CGT, 1948.

tion propre : les mineurs de charbon appartiennent à la Fédération National du Sous-Sol, la Fédération de l'éclairage et des forces motrices rassemblent les salariés des industries électriques et les salariés des jeunes industries pétrolières sont intégrées à la fédération de la chimie.

La réflexion se fragmente et dépend de la vitalité de chaque fédération. Alors que des propositions syndicales précises existent quant à la production hydroélectrique en raison d'effectifs militants considérables, la réflexion sur le pétrole est encore balbutiante puisque ces industries emploient peu de salariés en France avant la décennie 1950. Ainsi, lorsque la presse syndicale évoque la production pétrolière, elle se fonde sur des expertises scientifiques plutôt que sur des données produites par les structures syndicales. En matière de politique énergétique, les textes syndicaux sont le reflet de l'état du mouvement syndical dans chaque secteur de production et ne formulent pas de projet global de réorientation du système énergétique dans son ensemble.

Ce constat ne constitue pas une spécificité française, puisque les fédérations syndicales américaines sont aussi distinctes dans chaque industrie énergétique et peinent également à déployer une analyse d'ensemble du système énergétique (180). En France, cette fragmentation s'avère durable puisqu'il faut attendre 1967 pour voir germer une première expérience de coordination, au sein d'un secteur inter-fédéral « énergie » au sein la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT). Cette première initiative mènera, lentement, à la constitution de la commission confédérale énergie de la CFDT. Cette initiative verra converger des membres de chaque fédération concernée par les enjeux énergétiques. Ces analyses constitueront un point de repère essentiel à l'intérieur du mouvement syndical, puisqu'il nourrit des débats par-delà la seule CFDT. Quant à la CGT, la réunion des différentes fédérations de l'énergie interviendra uniquement au cours de la décennie 1990 (181).

Dans l'après-guerre, la réflexion syndicale sur la politique énergétique apparaît ainsi paradoxale : l'enjeu est omniprésent, mais les conditions de sa réalisation matérielle comme ses retombées environnementales sont occultées. Cette situation découle de l'aspiration à ériger un système énergétique fondé sur un principe, l'indépendance énergétique, dont la réalisation devrait incomber aux entreprises nationalisées. Or, cette orientation masque les conditions et les limites réelles de la production énergétique. Plus encore, l'incapacité à penser la mutation du système énergétique dans son ensemble provient de la structuration même du mouvement syndical et de sa division en fédérations agissant séparément dans chaque filière industrielle.

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

Alors que les fumées industrielles constituent un symbole sensible au lendemain de la guerre, leur signification fait l'objet d'une analyse singulière au sein du mouvement syndical. Elles constituent d'abord un élément du monde dans lequel les salariés évoluent au quotidien, avec lequel ils doivent composer. Perçues comme un « mal nécessaire », les fumées qui affligent les quartiers populaires sont érigées en stigmates identitaires par les salariés qui vivent sur ces territoires. Néanmoins, la nocivité de ces fumées étant reconnue, les projets d'aménagement urbain avancés par les syndicalistes mentionnent fréquemment le souhait de contourner ces nuisances.

Provoquant des plaintes parmi les riverains d'usines, les nuisances restent pourtant longuement invisibles à l'intérieur des lieux de production les plus délétères, à commencer par les industries chimiques. D'une part, les conditions de travail des salariés de ces industries sont parfois instables (notamment lorsqu'il s'agit de travailleurs immigrants),

(180) Voir l'analyse, portant sur la décennie 1970, proposée par Trish Kahle, « Rank-and-File Environmentalism », *Jacobin*, 11th June 2014. En ligne : <http://www.jacobinmag.com> [Consulté le 19 juillet 2014].

(181) Voir René Gaudy, *Les porteurs d'énergie. Tome 1*, Paris, Le temps des cerises, 2006.

ce qui rend difficile leur syndicalisation et leur prise de parole. D'autre part, les conflits liés aux préjudices sanitaires causés par le travail s'achèvent fréquemment par des mesures de compensations financières. Or, ces dispositifs contribuent à forger l'acceptabilité des risques sanitaires et environnementaux, empêchant leur reconnaissance dans l'espace public.

Enfin, en matière économique, les fumées industrielles symbolisaient une relative prospérité économique dans le contexte de pénurie des années d'après-guerre. Elles marquaient une reprise économique fondée sur un usage accru des ressources énergétiques disponibles. La structuration même des organisations syndicales constitua un obstacle à l'émergence d'une réflexion sur la mutation de l'ensemble du système énergétique, ainsi que sur ses retombées environnementales. Dans la mesure où des fédérations syndicales distinctes intervinrent séparément dans chaque filière industrielle, le mouvement syndical ne parvint pas à formuler un projet d'ensemble pour la transformation du système énergétique.

Pour autant, les alertes syndicales sur les retombées environnementales des décennies de forte croissance existent, souvent cantonnées à certains secteurs du mouvement syndical. Dès 1954, un syndicaliste chrétien constate ainsi le bouleversement d'un écosystème causé par l'industrialisation d'une zone rurale à Madagascar. L'exploitation minière aurait ainsi conduit à des rejets qui dégradent la qualité de l'eau. En outre, l'emploi de la population locale dans l'industrie a provoqué l'abandon de l'agriculture, qui contribuait à équilibrer l'écosystème local (182). Au fil de la décennie, dans l'empire colonial comme dans la métropole, ces alertes sur les impensés environnementaux s'invitent dans la réflexion syndicale pour la perturber.

(182) *Syndicalisme Hebdo*, 4 décembre 1952.

TROISIÈME PARTIE

LA PHASE D'INVENTION SYNDICALE DE L'ENVIRONNEMENT, ANNÉES 1960 ET 1970

Les années 1968 à 1972 sont fréquemment présentées comme un tournant dans l'invention politique de l'environnement (183). En 1968, l'Organisation des Nations Unies (ONU) prend la décision de convoquer sa première conférence sur l'environnement humain (CNUEH), qui se tiendra à Stockholm en juin 1972. Ces quatre années constituent une séquence au cours de laquelle se définissent des pratiques et des savoirs nouveaux en matière environnementale. Les organisations internationales, dont l'OIT, se mobilisent pour établir le périmètre de leurs compétences environnementales. Dans le même temps, ces réflexions conduisent les gouvernements nationaux à concevoir des outils pour ajuster leurs politiques à cette évolution transnationale. En France, la réflexion sur la distribution des compétences environnementales dans les services de l'État est confiée à un groupe de fonctionnaires à l'issue de la décennie 1960. Ils posent les fondements du Ministère de la protection de l'environnement et de la nature (MPNE, 1971), dans un geste fréquemment présenté comme le moment « d'installation technocratique (184) » de l'environnement en France.

Toutefois, au sein du mouvement syndical, la CFDT d'abord, puis la CGT, se montrent défiantes face à l'approche technocratique (185). Au contraire, ces organisations esquissent une définition spécifique de l'environnement, en mobilisant des critères ancrés dans l'expérience des salariés. La temporalité du mouvement syndical diffère de celles des administrations publiques. Éclairer sa singularité impose de revenir sur un processus plus long que celui des seules années 1968-1972. En retraçant le processus de formalisation des préoccupations environnementales du mouvement syndical sur deux décennies, nous serons en mesure de délimiter les contours des spécificités syndicales en matière d'intervention environnementale, en soulignant aussi quels furent les emprunts syndicaux auprès des administrations publiques ou des associations écologistes.

Au début de la décennie 1960, les confédérations syndicales participent activement à l'élaboration de nouvelles normes pour réguler ces nuisances, en intervenant notamment au sein des organisations tripartites. Dans ce contexte, l'explosion de la raffinerie de pétrole de Feyzin (4 janvier 1966) contraint les militants syndicaux à ajuster leurs revendications et leurs structures pour se confronter à l'ampleur des nouveaux risques industriels, ainsi qu'à leurs retombées environnementales. D'abord locales, ces adaptations conduisent les confédérations à repenser leurs projets syndicaux afin de mieux insérer les questions environnementales dans leur réflexion. Enfin, nous distinguerons l'émergence d'un « environnementalisme ouvrier » de la formation des préoccupations environnementales dans les organisations syndicales d'encadrement, dont les réflexions suivent plus étroitement les temporalités de l'invention administrative de l'environnement.

(183) Stéphane Frioux et Vincent Lemire, « Pour une histoire politique de l'environnement au 20^e siècle », *Vingt-tième siècle. Revue d'histoire*, 2012/1, n° 113, pp. 3-12 ; David Stradling, *The Environmental Moment, 1968-1972*, Seattle, University of Washington Press, 2012.

(184) Pour une analyse approfondie de ce moment, voir Florian Charvolin, *L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation*, Paris, La Découverte, 2003, pp. 10-11.

(185) Nous revenons sur la CGC dans la troisième partie du rapport.

I – RÉNOVER LA RÉGULATION DE LA POLLUTION INDUSTRIELLE

Administrations publiques, autorités municipales, scientifiques ou industriels : confrontés à l'expansion des nuisances de l'après-guerre, nombre d'acteurs se lèvent pour imposer les nuisances comme un problème appelant des réponses administratives et politiques (186). En comparaison avec ces acteurs, le mouvement syndical présente la particularité de réunir des salariés de certaines industries fortement polluantes, exposés aux nuisances sur leur lieu de travail comme sur leurs lieux de vie. En 1958, la CFTC relève que « les habitants des grandes cités industrielles du Nord connaissent bien les autres effets de la pollution de l'air : mort des arbres, corrosion des objets métalliques, souillure du linge des ménagères, empoussièrisme des jardins, etc. (187) ». Déjà, la presse syndicale diffuse parfois des données produites par les bureaux d'hygiène municipaux des grandes villes (188). Déjà, les syndicalistes appellent à une application plus stricte de la loi Morizet (1932), qui prétendait limiter les fumées industrielles et joignent leur voix à ceux qui constatent la faible efficacité de cette législation, qui ne fut « pas appliquée, de l'avis général des commentateurs (189) ». Déjà, ils clament que des moyens humains conséquents seraient nécessaires pour assurer l'application des lois existantes, puisque jusqu'en 1976, aucun corps administratif public ne sera spécifiquement dédié à l'inspection des établissements classés (à l'exception du département de la Seine).

En amont de l'élaboration de nouvelles lois et de nouvelles normes, le Conseil Économique et Social (CES) est saisi afin de donner l'opportunité aux différents groupes (organisations de salariés, agriculteurs, employeurs, etc.) de se positionner et d'ajuster les futures lois et normes. En ce sens, le CES constitue un observatoire pertinent pour comprendre comment les confédérations syndicales se positionnent au tournant de la décennie 1960, en particulier pour réguler la pollution de l'eau (loi-cadre sur l'eau du 16 décembre 1964) et la pollution de l'air (loi du 2 août 1961). Les syndicalistes présents dans cet organisme sont toutefois des responsables confédéraux, dont les paroles reflètent les orientations de leurs confédérations, mais ne traduisent pas nécessairement la complexité et la diversité des positionnements des UL ou des SSE à l'échelle locale. Malgré ces limites, nous constaterons que les syndicalistes contribuent à animer les débats sur la régulation des nuisances au CES, en aiguillant notamment ces débats vers l'adoption de dispositifs permettant d'identifier et de réduire les inégalités environnementales entre groupes sociaux. Cette réflexion s'accompagne ainsi de propositions ciblées, qui nourrissent des désaccords entre syndicalistes ouvriers et industriels quant aux mesures pertinentes à adopter dans la lutte contre la pollution.

Identifier les intérêts concurrents dans la conflits et répondre aux inégalités environnementales (1962-1966)

Au cours des débats sur la régulation des pollutions au sein du CES, les organisations syndicales déplacent leurs attentions vers des dispositifs juridiques et administratifs dont ils n'étaient pas familiers. En effet, les compétences du ministère du travail sont peu évoquées dans ces débats, de même qu'il est plus fréquemment question des nuisances hors des entreprises qu'à l'intérieur des espaces de travail. Dès lors, l'investissement des organisations syndicales implique qu'elles élaborent une réflexion leur permettant de lier ces enjeux relativement « nouveaux » à leurs missions spécifiques.

(186) Sur l'évolution de ces acteurs, voir Stéphane Frioux, « La pollution de l'air, un mal nécessaire ? La gestion du problème durant les "Trente Pollueuses" » et Gabrielle Bouleau, « Pollution des rivières : mesurer pour démorraliser les contestations : des plaintes des pêcheurs aux chiffres des experts », Céline Pessis, Sezin Topçu, Christophe Bonneuil (dir.), *Op. Cit.*, pp. 99-115 et 211-229 ; Stéphane Frioux, *Les batailles de l'hygiène. Villes et environnement de Pasteur aux Trente Glorieuses*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013.

(187) *Syndicalisme Hebdo*, avril 1958.

(188) Pour la CGT, des données sur la maîtrise des pollutions sont aussi mentionnées dans des compte-rendus de colloques de scientifiques soviétiques consacrés à la question. Voir *La Vie Ouvrière*, 1^{er} février 1961.

(189) Laurence Lestel, « Pollution atmosphérique en milieu urbain : de sa régulation à sa surveillance », *Vertigo. Revue électronique en sciences de l'environnement*, 15, 2013. En ligne : <http://vertigo.revues.org/12826> [Consulté le 22 avril 2014]. Sur la loi Morizet, voir Stéphane Frioux, *Les batailles de l'hygiène. Villes et environnement de Pasteur aux Trente Glorieuses*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013, pp. 60-63.

Les nuisances mises en débat s'inscrivent pourtant dans une histoire déjà longue, ainsi la pollution de l'eau faisait l'objet d'une vive contestation par les associations de pêcheurs depuis le début du siècle (190). Dans le voisinage de certaines industries, les militants syndicaux étaient parfois suspectés d'agir dans ces associations pour mettre sous pression les employeurs (191). D'autre part, la pollution atmosphérique est l'objet d'inquiétudes grandissantes et génère un champ d'expertise nouveau, avec la multiplication de bureaux d'expertises liés aux industries (192). Le 2 août 1961, une nouvelle loi sur la pollution atmosphérique est promulguée : ses décrets d'application ne seront pris qu'en 1963 et appliqués uniquement à Paris, en vue d'expérimenter des « zones sans fumées » dans deux arrondissements (193). Ces préoccupations administratives et scientifiques conduisent à l'ouverture d'espaces de dialogue, en vue de modifier les lois, dans lesquels les représentants des salariés importent leurs préoccupations propres. Toutefois, l'accès des syndicalistes à l'expertise reste faible en comparaison des industriels et repose d'abord sur les informations diffusées au sein des instances tripartites : Comités d'hygiène et de sécurité à l'échelle des entreprises, l'OIT et le CES. Fin 1963, la section de la production industrielle du CES est saisie afin d'émettre un avis à propos du projet de loi sur la protection de l'eau. L'année suivante, la section de l'adaptation à la recherche technique se saisit d'un rapport à propos de la pollution atmosphérique (194).

Tout en se familiarisant avec certaines expertises, les militants syndicaux profitent de ces débats pour élaborer une position originale, se démarquant progressivement des autres groupes présents au CES. En premier lieu, si l'ampleur et la diversité des nuisances sont reconnues par tous, l'identification de leurs origines fait encore objet de débats. Les notes de cadrage des saisines du CES proposent une analyse, présumée consensuelle, du problème étudié. Au début de la décennie 1960, les notes du CES portant sur les nuisances renouvellent la représentation de la pollution comme « mal nécessaire (195) ». Bien que cette analyse soit partiellement partagée par les représentants syndicaux, une ligne de démarcation se dessine lorsqu'il est proposé d'identifier les responsabilités à l'origine des nuisances et de mieux discerner leurs retombées sur la population. Les syndicalistes soulignent les retombées inégales de la pollution de l'air selon les quartiers et, donc, selon les classes sociales.

Ce sont ici les inégalités environnementales qui sont désignées, c'est-à-dire la différence d'exposition aux pollutions en fonction de l'appartenance à des groupes sociaux. Dans cette perspective, « les injustices environnementales ne sont généralement pas préméditées, voire jamais, mais certaines personnes ont une capacité plus importante que d'autres pour se protéger, ou pour fuir, des nuisances imprévues (196) ». Ces caractéristiques sont reconnues explicitement par les militants syndicaux lorsqu'ils constatent que les groupes sociaux les plus aisés disposent de ressources financières pour s'extraire des zones les plus délétères et vivre dans un environnement préservé. Albert Détraz (CFTC), remarque ainsi que les enfants des milieux aisés sont éloignés des villes pendant les vacances, alors que « le problème prend beaucoup plus d'acuité en ce qui concerne les enfants élevés dans les quartiers populaires qui n'ont pas les mêmes possibilités (197) ». De fait, ces remarques sont partagées aussi par les syndicalistes à l'échelle locale lorsqu'ils soulignent que les salariés sont exposés aux nuisances à l'intérieur comme à l'extérieur de leur activité professionnelle. Ces expériences de cohabitation des salariés avec les nuisances industrielles explique partiellement les positions affirmées dans le débat au sein du CES.

(190) Jean-François Malange et Stéphane Frioux, « L'eau pure pour tous ! Mobilisations sociales contre la pollution des eaux douces françaises (1908-années 1960) », *Histoire & Sociétés*, n° 27, 2008.

(191) L'épisode est rapporté par Daniel Bouillet, *Entreprises et environnement. Op. Cit.*, p. 63.

(192) Daniel Bouillet, *Entreprises et environnement. Op. Cit.*, pp. 108-114 ; Stéphane Frioux, « La pollution de l'air, un mal nécessaire ? » Céline Pessis et alii., *Op. Cit.*, pp. 99-115.

(193) Stéphane Frioux, *Les batailles de l'hygiène. Villes et environnement de Pasteur aux Trente Glorieuses*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013, pp. 61-67.

(194) AN, 19920430/79 (Pollution de l'eau) et 19920430/83 (Pollution atmosphérique).

(195) Extrait du discours prononcé lors de l'inauguration du Centre Interprofessionnel Technique d'Études de la Pollution Atmosphérique (CITEPA) en 1961 et cité dans une « Note sur la pollution atmosphérique » du 10 janvier 1964. AN, 19920430/83.

(196) Nous traduisons Geneviève Massard-Guilbaud et Richard Rodger (dir.), *Environmental and Social Justice in the City : Historical Perspectives*, Isle of Harris, White Horse Press, 2011, p. 15. Voir aussi l'ouvrage pionnier de Andrew Hurley, *Environmental Inequalities. Class, Race and Industrial Pollution in Gary, 1945-1980*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1995.

(197) AN, 19920430/83. Réunion du 11 décembre 1963.

En effet, cette approche sensible aux inégalités environnementales s'oppose aux réflexions sur la pollution qui dominent les analyses des industriels, dont le discours érige la pollution en produit d'une « civilisation » dans sa globalité et dont les dommages seraient également répartis et indistinctement ressentis par l'ensemble de la population. Cette dissonance provoque des désaccords dans le débat sur les échelles pertinentes pour élaborer une réponse aux nuisances : quatre niveaux sont en débat, qui conduiront ultérieurement à circonscrire la définition de l'environnement. En premier lieu, la discussion sur les nuisances donne lieu à l'expression d'une (supposée) tension entre les espaces ruraux et urbains. La réponse aux désagréments provoqués par la fumée industrielle consista parfois à défendre un éloignement des industries incriminées des espaces urbains. Dans la décennie 1960, cette option est actualisée pour être liée aux politiques de décentralisation industrielle, qui favorisent le déplacement d'usines implantées en Île-de-France vers des régions moins industrialisées. Selon le mot d'un membre du CES, puisque « les usines sont certainement plus dangereuses à Aubervilliers que sur les côtes bretonnes (198) », les productions polluantes devraient être exfiltrées vers les milieux ruraux. Dans ce processus, les subventions accordées pour éviter la concentration industrielle autour des grandes villes pourrait simultanément rendre tolérable la dissémination des pollutions à travers l'hexagone. Cette option est vivement contestée par les syndicalistes, en particulier par les militants CFTC. Cette confédération décrit des exemples précis, à commencer par les dégâts causés aux paysans et aux riverains des industries chimiques de la vallée de la Maurienne. Dès lors, elle refuse que la décentralisation devienne prétexte à renforcer les « risques de pollutions [dans] des villes jusqu'à présent épargnées (199) ». Elle dénonce une solution qui conduirait à déplacer les nuisances, sans les atténuer, tout en nourrissant un clivage entre villes et campagnes.

En deuxième lieu, l'élaboration d'un avis du CES concernant le projet de loi sur l'eau conduit à mettre en cause la pluralité des législations en matière de régulation de l'eau, ainsi que la fragmentation des administrations chargées de leur application (qui se divisaient alors entre le Génie Rural, l'administration des Mines et celle des Travaux Publics). Pour unifier ces législations et agir sur l'ensemble du cycle de l'eau, une organisation à l'échelle des bassins hydrographiques est envisagée. Cette approche sera consacrée par le texte de loi adopté, qui répartit la gestion de l'eau en France selon des grands bassins hydrographiques (200). Cette approche interpelle les syndicalistes, dans la mesure où leur répertoire d'action traditionnel reste ancré à l'intérieur des entreprises et rarement pensé à l'échelle d'un territoire, tel que le suggère la notion de « bassin ». Leur silence sur ce point témoigne d'un inconfort : cette difficulté à concevoir leur rôle hors du périmètre symbolique de l'entreprise constitue un point aveugle durable dans l'intervention environnementale du mouvement syndical.

La notion de « bassin » ou d'environnement global induit, de même, la possibilité que des pollutions dépassent les frontières. Ce déplacement alimente un intérêt pour l'étude des mesures prises dans la lutte contre la pollution, dans des contextes locaux ou à l'étranger. La conjoncture internationale pèse dans le déroulement des débats français : la saisine sur la pollution atmosphérique au CES est prévue afin que la délégation française au Conseil de l'Europe bénéficie d'un document pour intervenir lors d'une session consacrée à la pollution de l'air en 1964 (201). Les débats du CES s'attardent sur plusieurs modèles nationaux, à commencer par le *Clean Air Act* (1956) britannique, adopté suite au smog de Londres en 1953 (202). Dès le début de la décennie 1960, la pression internationale participe donc à la construction du débat français sur la pollution. Les militants syndicaux contribuent à cette ouverture transnationale : alors que les mesures initialement suggérées dans le projet d'avis sur la pollution de l'air portaient essentiellement sur l'espace national, la CGT fait adopter un amendement énonçant des mesures concernant l'action internationale. Elle suggère ainsi au gouvernement de solliciter la création d'un conseil européen d'études de la pollution de l'air, d'inviter l'Organisation Mondiale de la Santé à accentuer ses recherches, puis de favoriser la coordination entre ces organismes en vue

(198) AN, 19920430/83. Réunion du 12 février 1964.

(199) AN, 19920430/83. Réunion du 15 janvier 1964.

(200) AN, 19920430/79. Réunion du 3 octobre 1963. Sur l'attitude des industriels face à cette loi, voir Daniel Boulet, *Op. Cit.*, pp. 121-133.

(201) AN, 19920430/83. Réunion du 11 décembre 1963.

(202) Le smog de Londres correspond à un épisode d'intense pollution atmosphérique, provoquant de lourds dommages sanitaires ainsi que des dégâts matériels (voir la seconde partie de ce rapport).

de centraliser ces informations et de préparer une charte internationale de prévention (203). Bien que ces recommandations restent évasives, elles participent du décloisonnement du débat sur la pollution et anticipent l'émergence de l'environnement comme enjeu transnational. Daniel Boulet a justement souligné à quel point le contexte international avait contraint l'industrie à ajuster sa politique environnementale au cours de la décennie 1970 (204). Or, cette pression ne naît ni spontanément, ni par le seul jeu d'une libre concurrence entre industriels sur les marchés internationaux : elle suppose que des acteurs nationaux aient favorisé (intentionnellement ou non) la circulation internationale de pratiques étrangères, afin de contraindre les industries à adopter des normes plus rigoureuses. Dès le début de la décennie 1960, les syndicalistes contribuent à cette évolution.

Enfin, l'invention de solution aux pollutions implique d'interroger une dernière échelle : celle du groupe social pour lequel seront pensées ces mesures. Les syndicalistes affirment que les classes populaires seraient plus exposées aux nuisances, en raison de leur handicap matériel pour se soustraire à ces conditions. De même, les associations de défense des familles suggèrent que les enfants des quartiers populaires industrialisés, tel que l'était le XIII^e arrondissement parisien, seraient particulièrement exposés aux maladies respiratoires (205). Ces analyses contrarient les propos des représentants des employeurs au CES, qui insistent sur une « responsabilité collective (206) » et uniforme dans la production de pollutions. Une confusion se joue alors entre trois termes (responsabilités, victimes, bénéficiaires), autour desquels se structure ce débat. Pour les industriels, chacun serait à la fois responsable, victime et bénéficiaire des pollutions : celles-ci constitueraient un symptôme du « progrès » technique, lequel serait indirectement porteur d'une amélioration des conditions de vie.

A contrario, les représentants syndicaux s'opposent à cette approche. Albert Détraz (CFTC) affirme ainsi que pour élaborer une politique rigoureuse de diminution des nuisances, « beaucoup d'intérêts seront mis en cause (207) ». À un premier niveau, ces « intérêts » désignent les industries lourdes et les productions générant des nuisances indirectes (l'industrie automobile). Ceci conduit les syndicalistes à contester le mode de gestion des plaintes autour des industries les plus polluantes, dont la politique se résumait fréquemment à indemniser les dommages causés aux riverains, sans modifier les procédés de fabrication. Ainsi, les industries chimiques de la vallée de la Tarentaise causent des dommages aux agriculteurs, dont les animaux sont fortement impactés par les pollutions. Ces dommages étaient réglés par des accords d'indemnisations, au cas par cas, entre les deux parties. Cet arbitrage peut satisfaire les deux parties, en conciliant leurs intérêts respectifs. Néanmoins, ces arbitrages se réalisent au détriment d'une protection des écosystèmes puisque nul n'intervient au nom de l'environnement dans l'élaboration de ces accords (208). Les militants CFTC déplorent ces réponses présumées consensuelles, qui sont explicitement identifiées comme de « mauvaises solutions (209) » pour l'environnement. Dès lors, CFTC et CGT suggèrent que la régulation publique devrait être actualisée et rendue plus contraignante. Surtout, l'élaboration de ces dispositifs devrait consacrer un critère de protection de l'environnement en lui-même, et non plus se focaliser sur la coexistence d'intérêts particuliers. Cette prise de position paraît inédite, puisqu'elle témoigne que les organisations syndicales ne parlent plus strictement au nom des intérêts des salariés, mais aussi en portant un critère de protection de l'environnement.

Disposant jusqu'alors de faibles ressources scientifiques pour prendre position dans les débats en matière de régulation de la pollution, les syndicalistes ouvriers s'informent rapidement et définissent une position originale. Leur entrée dans ces débats passe

(203) AN, 19920430/83. Amendements présentés et adoptés, 9 juin 1964.

(204) Daniel Boulet, *Op. Cit.*, pp. 214-229.

(205) AN, 19920430/83. Réunion du 11 décembre 1963.

(206) AN, 19920430/83. Réunion du 12 février 1964.

(207) AN, 19920430/83. Réunion du 11 décembre 1963.

(208) Ces accords ne sont pas spécifiques à la Tarentaise, ils sont une pratique fréquemment observés dans les situations de débordements industriels dans des régions aussi différentes que l'Aveyron ou le Pas-de-Calais. Voir Ariane Debordaux et Christelle Gramaglia, « La fabrication d'un héritage encombrant. Les pollutions métallurgiques de Viviez (Aveyron) » ainsi que Judith Rainhorn et Coralie Dumontier, « Faire l'histoire d'un conflit manqué. Pollution environnementale et risques sanitaires autour de l'usine Metaleurop-Nord (1970-2003) », dans Thomas Le Roux et Michel Letté (dir.), *Op. Cit.*, pp. 335-360 et pp. 377-397.

(209) AN, 19920430/83. Réunion du 15 janvier 1964.

d'abord par une observation et une dénonciation des inégalités environnementales, qui heurte le discours porté par les industriels suggérant que la pollution serait également produite et ressentie par l'ensemble des groupes sociaux. Prenant part activement aux débats des institutions tripartites, les organisations syndicales sont amenées à s'interroger sur leurs capacités d'intervention dans des cadres juridiques et administratifs qui se démarquent de leurs précédents répertoires d'actions. Toutefois, la caractéristique la plus inédite reste le fait que les représentants syndicaux contestent les solutions qui consistent à compenser financièrement les préjudices provoqués par une nuisance. Dès lors, leur argumentaire intègre un critère de protection de l'environnement et ne se limite pas à la défense des intérêts immédiats des salariés.

Des propositions syndicales originales pour réguler les nuisances (1964)

En se dotant d'éléments d'analyses des enjeux économiques et sociaux sous-jacents à l'essor des pollutions, les représentants syndicaux peuvent progressivement formuler des propositions de dispositifs pour encadrer les nuisances. Dans la première moitié de la décennie 1960, les programmes revendicatifs des confédérations syndicales s'expriment pourtant rarement sur la lutte contre la pollution. Les représentants syndicaux au CES doivent donc procéder à l'invention de revendications adaptées à ce sujet, tout en les inscrivant dans les orientations sociales et économiques qui imprègnent les programmes de leurs organisations respectives. Pour cela, les propositions des confédérations ouvrières se voudront plus dirigistes, insistant sur la nécessité d'adopter des dispositifs qui permettent de contrôler la mise en application des lois et des normes.

Dans un premier temps, les syndicalistes sont toutefois amenés à reconnaître que les enjeux soulevés heurtent leurs propres traditions. Albert Détraz (CFTC) reconnaît ainsi la nécessité de « bousculer certaines habitudes (210) » qui participent de l'essor des nuisances, y compris celles qui s'inscrivent dans le quotidien de la population, à commencer par l'usage de l'automobile individuelle. En s'opposant à ces habitudes, il se dit conscient que « certaines [mesures] vont sans doute un peu choquer ou révolter une grande partie de la population, par exemple la limitation de la circulation automobile (211) ». Bien que ces mesures puissent être impopulaires au sein de son organisation syndicale, il les présente comme des impératifs de santé publique qui devraient être au fondement d'une politique efficace contre la pollution. Ces analyses se nourrissent en partie de réflexions qui irriguent déjà les confédérations ouvrières dans les années précédentes : lors du congrès de la CGT en 1963, le secrétaire général dénonçait « le développement de l'industrie automobile [qui] traduit l'apparition d'un besoin objectif nouveau dans la mesure où l'éloignement croissant du lieu de travail et du domicile (joint à l'insuffisance de moyens de transports en commun) oblige de nombreux travailleurs à recourir à des moyens individuels de transports (212) ». Dans cette perspective, le choix d'acquérir une automobile se présentait comme une contrainte liée aux modalités d'aménagement du territoire, et non comme un choix de consommation individuel. Par ce biais, la CGT insistait sur la nécessité de répondre à ces enjeux en transformant le système de production et de consommation.

Ces analyses globales donnent naissance à deux propositions syndicales concrètes. D'une part, il est suggéré de prendre des mesures pour limiter les espaces de circulation de l'automobile, en particulier dans « les petites villes [qui] connaissent un envahissement de toutes leurs rues (213) ». Dans les grandes métropoles, cette politique doit s'appuyer sur une politique d'urbanisme rapprochant les lieux de travail et de vie, ainsi que sur le développement d'un réseau de transports en commun plus dense et plus accessible. D'autre part, l'attention portée à la santé publique conduit à envisager le développement de nouveaux schémas d'urbanisme, qui permettraient de juguler les nuisances dans les quartiers populaires.

Néanmoins, ces propositions ne suscitent pas l'intérêt parmi les autres groupes représentés au sein du CES. Les débats menés par les commissions restent sous-tendus par un postulat scientifique, selon lequel l'amélioration des technologies constituerait la réponse

(210) AN, 19920430/83. Réunion du 12 février 1964.

(211) AN, 19920430/83. Réunion du 15 janvier 1964.

(212) Archives CGT, Procès verbal du congrès confédéral de 1963, pp. 16-17.

(213) AN, 19920430/83. Réunion du 15 janvier 1964.

pertinente – sinon la seule réponse – pour limiter la pollution. Les syndicalistes composent avec ces orientations, puisque la CFTC fait adopter une préconisation enjoignant à ce que les appels d'offres publics privilégient systématiquement les projets les moins polluants. De même, la CGT obtient l'adoption d'une recommandation incitant les collectivités locales à contribuer à l'aide financière des personnes en situation de précarité, en vue d'acheter des combustibles moins polluants pour leurs foyers (214). Lors de l'adoption du projet d'avis, un seul amendement syndical est rejeté : la CGT et Force Ouvrière déniaient la pertinence de recourir à des subventions publiques pour soutenir les investissements de dépollution dans les entreprises de droit privé (215). La politique de subvention publique des industries, ainsi que les dispositifs fiscaux favorisant les mesures antipollution, constituent un point d'achoppement durable entre industriels et syndicalistes. Pour ces derniers, les investissements incombent aux responsables des nuisances. Au cours de la décennie suivante, la CGT précisera davantage sa volonté d'encadrer les dispositifs techniques permettant de réduire les nuisances visent à satisfaire l'intérêt général, ce qui devrait conduire à les soustraire de la concurrence commerciale pour les placer sous contrôle public (216).

En se référant aux grandes orientations économiques et sociales prônées par leurs organisations, les représentants syndicaux aux CES tracent les contours des premières propositions syndicales en matière de régulation des nuisances. Les mesures proposées par les syndicalistes insistent sur la nécessité d'identifier les auteurs des pollutions et de les rendre responsable de la prévention et de la suppression des nuisances. Ces propositions se veulent aussi plus dirigistes que les mesures de règlement des litiges préexistants, en soulignant l'importance de penser des outils de contrôle et d'application de chaque loi. Enfin, certains syndicalistes émettent des suggestions qui heurtent le répertoire d'actions syndicales, notamment en invitant à agir pour éviter l'expansion d'une consommation individuelle générant de nouvelles pollutions. Toutefois, cette approche n'est pas spécifiquement française : dans le contexte états-unien, des syndicalistes de l'industrie automobile se prononçaient aussi contre l'expansion démesurée des réseaux routiers (217). Le choix de ces organisations se fondait sur une aspiration à agir à la source des nuisances, c'est-à-dire en transformant les systèmes de production et de consommation.

* * * * *

Au moment où la pollution s'impose comme un objet de politiques publiques, les institutions tripartites constituent l'une des rares arènes dans lesquelles les syndicalistes peuvent accéder à une expertise scientifique, juridique et économique autour des enjeux soulevés par ces nuisances. Bien qu'ils ne disposent à aucun moment de moyens comparables aux industriels pour financer des bureaux d'expertises, la participation active des syndicalistes aux débats du CES permet à leurs organisations de prendre connaissance de registres juridiques et administratifs qui n'étaient pas mobilisés dans le répertoire d'actions des organisations syndicales. De plus, leurs interventions formalisent les premières propositions syndicales portant spécifiquement sur la régulation des nuisances. Bien que cette réflexion soit encore largement portée par les directions confédérales, celles-ci appuient leurs propositions par des exemples empruntés à l'activité de certaines UL ou SSE. En mobilisant ces exemples, les représentants syndicaux au CES permettent de réintroduire des situations concrètes dans un débat dont la portée nationale tend vers l'abstraction. Cette singularité mène les syndicalistes à dénier la pertinence d'énoncés aussi généraux que vagues, à commencer par la sentence selon laquelle « chacun serait également bénéficiaire et victime de la pollution ».

Ainsi, les organisations syndicales témoignent ainsi de l'étendue des inégalités environnementales, en soulignant que les classes populaires sont les premières à subir les retombées sanitaires et environnementales de l'expansion des industries fortement polluantes. Ce constat les conduit à suggérer que les principaux « bénéficiaires » des nuisances industrielles devraient aussi être contraints d'assumer les coûts financiers de la dépollution. En refusant que les industries polluantes bénéficient de subventions publiques, ces syndicalistes préfigurent les arguments qui seront à l'origine du « principe

(214) AN, 19920430/83. Amendements du 9 juin 1964, n° 13 (CFTC) et n° 1 (CGT).

(215) AN, 19920430/83. Amendements du 9 juin 1964, n° 5 (CGT et CGT-FO).

(216) Archives CGT, 8CFD17. Document de la Fédération Syndicale Mondiale en préparation de la CIT 1976.

(217) Scott Dewey, *Op. Cit.*, pp. 45-63.

pollueur-payeur » quelques années plus tard. Ils invitent aussi les pouvoirs publics à dépasser l'adoption de nouvelles normes, en interrogeant les dispositifs mis en œuvre pour assurer le contrôle et l'application des lois. Enfin, certains représentants syndicaux soulignent aussi qu'une politique visant à réduire les nuisances ne peut se limiter à favoriser des accords en fonction des intérêts particuliers d'individus ou de groupes sociaux, dans la mesure où ces compromis débouchent sur des compensations monétaires qui autorisent tacitement la poursuite des activités polluantes. Ils suggèrent au contraire qu'un critère de protection de l'environnement en lui-même devrait être intégré, indépendamment des intérêts de chaque groupe social en présence dans les conflits.

II – APRÈS FEYZIN (1966) : REDÉFINIR LES OUTILS DE L'INTERVENTION SYNDICALE

Au cours des « Trente glorieuses », l'imbrication toujours plus étroite des zones industrielles et résidentielles provoque une multiplication des alertes sur les retombées environnementales de la production. À l'échelle locale, dans le Rhône et l'Isère, l'Union Départementale (UD) CFDT du Rhône déplore que les années 1960 consacrent une imbrication plus étroite des grands ensembles et des industries polluantes dans le Sud-Est lyonnais (218), c'est-à-dire dans l'espace désigné sous le terme de « Couloir de la chimie ». Les salariés exposés aux nuisances dans leur espace de travail subissent également la pollution hors du temps et de l'espace de travail, puisqu'ils vivent à proximité de ces industries. Par exemple, fin 1972, les trois quarts des salariés de l'usine Spécia (Saint-Fons) vivent dans l'une des communes qui s'inscrivent dans le Couloir de la chimie (Vénissieux, St-Fons, Feyzin ou le huitième arrondissement de Lyon) (219).

Les inquiétudes quant à la proximité des lieux de vie et des industries à risques se cristallisent au lendemain du 4 janvier 1966, suite à une explosion survenue dans la raffinerie de pétrole de Feyzin (Rhône), provoquant dix-huit décès et des dommages considérables dans les municipalités voisines (220). Dans un premier geste, le mouvement syndical appelle à une solidarité spontanée des salariés pour venir en aide aux victimes d'une explosion présentée comme l'énième catastrophe d'un long martyrologe ouvrier (221). Pourtant, ce drame s'impose comme un événement-repère dans l'action syndicale, comme dans la réforme des lois en matière de sécurité au travail et dans l'industrie. La raffinerie concentre en effet des caractéristiques proches de nombre d'infrastructures industrielles bâties dans les décennies d'après-guerre, charriant de nouveaux risques et potentiellement vecteurs d'une « violence environnementale (222) » qui affectera particulièrement les classes populaires. Le mouvement syndical doit actualiser sa pratique pour composer avec ces technologies, ainsi que leurs retombées hors de l'espace de travail, par-delà les frontières traditionnelles de l'action syndicale. Les mobilisations syndicales face aux préjudices provoqués par ces usines conduit à mettre en cause une difficulté récurrente pour le mouvement syndical dans le second vingtième siècle : la séparation entre l'héritage juridique issu du droit du travail et celui du droit des établissements classés (progressivement lié au droit de l'environnement dans la décennie 1970).

Feyzin : un tournant pour l'action syndicale face aux risques industriels

Plusieurs critères contribuent à ériger Feyzin en événement-repère. En premier lieu, la catastrophe connaît une médiatisation considérable, qui le distingue de précédents accidents du travail. La télévision, qui touche alors environ 70 % des foyers, contribue à construire un récit spécifique de l'explosion. En effet, « à la fin des années 1960, la question environnementale, envisagée comme source de débat public, naît donc en partie de

(218) A-CFDT, 8H1457. « Réflexion sur une politique de logement HLM », tract de l'UD CFDT Rhône, 1971.

(219) Sur un total de 842 salariés. Archives municipales de Saint-Fons, Fonds de l'UIB CFDT (AM St-Fons, UIB-CFDT). Dossier 8W08, Statistiques de l'entreprise Spécia, 1972 et 1973.

(220) Léa Berthet, *Feyzin, 4 janvier 1966. La première grande catastrophe industrielle moderne et ses implications politico-administratives*, Mémoire, IEP de Lyon, 2008.

(221) *Syndicalisme Hebdo*, 15 janvier 1966 ; *La Vie Ouvrière*, 12 janvier 1966.

(222) Sur cette notion, nous renvoyons à Stefania Barca, « Telling the Right Story : Environmental Violence and Liberation Narratives », *Environment and History*, 20/4, 2014, pp. 535-546.

la catastrophe et du choc émotionnel que provoquent ses images (223) ». Par-delà les médias de masse, la presse syndicale elle-même contribue à forger une représentation dramatique de l'événement. Les images publiées montrent les structures enflammées et les discours insistent sur les ruines qui font suite à l'explosion (224).

Une deuxième caractéristique nouvelle réside dans l'ampleur des conséquences du drame, liées aux technologies mobilisées. La raffinerie, ainsi que les entreprises pétrochimiques riveraines, mobilisent des dispositifs techniques dont les dysfonctionnements peuvent engendrer de lourds dommages pour les salariés et des riverains. Ce constat incite les syndicalistes à formuler des demandes plus pressantes en matière d'adaptation des dispositifs de sécurité. Ils souhaitent que « l'exemple tragique de Feyzin [serve] au moins de leçon, et que les magnats de l'industrie soient contraints à consacrer l'argent nécessaire à l'implantation de systèmes de sécurité dignes de ce nom (225) ». Au lendemain du procès de cette explosion, non seulement la CGT estime que « le vrai coupable, la productivité, n'est pas encore condamné », mais elle avance surtout une revendication nouvelle : le droit de retrait. Désormais, elle souhaite que les CHS disposent du pouvoir « d'arrêter une production lorsqu'il y a danger (226) ». Dans les faits, les attributions des CHS restaient imprécises et leur fonctionnement se révélait souvent aléatoire (227). Ces revendications seront portées par les syndicalistes dans le processus de réforme des CHS au cours de la décennie 1970. Dans le même temps, les pouvoirs publics tirent leurs propres conclusions de la catastrophe en révisant les modalités d'inspection des établissements classés. En effet, la loi sur les établissements classés s'inscrit dans une longue filiation historique qui débute avec le décret de 1810 sur les établissements insalubres (228). Or, cette loi souffrit durablement de l'absence de services dédiés à son application : en 1966, la mission d'inspection des établissements classés est assurée par les inspecteurs du travail (à l'exception du département de la Seine). Ces derniers démissionnent collectivement suite à un projet de loi envisageant d'engager leur responsabilité pénale en cas d'incident. Par circulaire du 26 juin 1968, le Ministre de l'Industrie attribue la charge de l'inspection des établissements classés au service des mines (229). En 1976, une loi sur les établissements classés précise leurs attributions et forme, pour la première fois, un corps spécifique pour l'inspection des établissements classés.

Toutefois, l'événement Feyzin constitue un trouble dans les pratiques traditionnelles du mouvement syndical. Non seulement, l'explosion rend brutalement visible la promiscuité entre l'espace du travail et le cadre de vie des salariés, mais elle reflète surtout l'inadéquation entre une action syndicale contenue dans les murs d'une entreprise, dès lors que les retombées environnementales de la production affectent l'ensemble d'un territoire. L'explosion trouble l'apparente évidence selon laquelle l'action syndicale se cantonnerait dans le lieu physique du travail. En dépit d'un malaise, les réactions syndicales à la catastrophe visent prioritairement un élargissement des attributions de dispositifs préexistants. Le cartel d'organisations (syndicales et associatives) qui manifeste à Feyzin le 3 février 1966 déplore ainsi la proximité entre l'industrie et les zones urbanisées, en souhaitant que la transparence soit faite sur les informations en matière de sécurité industrielle (230).

Au lendemain de la catastrophe, plusieurs revendications syndicales dépassent l'espace de travail et proposent ainsi d'établir un service de sécurité à l'échelle du Couloir de la chimie, ou encore de créer un corps d'inspecteurs disposant d'une formation spécifique en matière d'industries pétrochimiques. Le drame de Feyzin constitue ainsi un choc, qui mène les syndicats à interroger les risques inhérents au développement de productions dites modernes. Surtout, cette explosion mène les syndicalistes à repenser l'échelle de

(223) Christian Delporte, « "N'abîmons pas la France !" L'environnement à la télévision dans les années 1970 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 113, 2012, pp. 55-66.

(224) *La Vie Ouvrière*, 12 janvier 1966.

(225) *La Vie Ouvrière*, 12 janvier 1966 ; *Syndicalisme Hebdo*, février 1966.

(226) *La Vie Ouvrière*, 4 mars 1970.

(227) Nicolas Hatzfeld, « Entre fonction technique et démocratie participative... », *Op. Cit.*, pp. 403-414.

(228) Geneviève Massard-Guilbaud, *Histoire de la pollution industrielle. France, 1789-1914*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2010 ; Thomas Le Roux, *Le laboratoire des pollutions industrielles. Paris, 1770-1830*, Paris, Albin Michel, 2011 ; Jean-Baptiste Fressoz, *L'apocalypse joyeuse. Une histoire du risque technologique*, Paris, Seuil, 2012.

(229) Voir Daniel Boulet, *Op. Cit.*, pp. 138-144.

(230) Gwenola Le Naour, « Feyzin (1959-1971) : composer avec les débordements de l'industrie dans le sud lyonnais », Thomas le Roux et Michel Letté (dir.), *Op. Cit.*, pp. 99-114.

leur intervention, puisque l'explosion affecte les salariés de la raffinerie, mais aussi l'environnement et les habitants des municipalités voisines. Des groupes de réflexion départementaux sont formés à l'intérieur des organisations syndicales, afin de préciser les modalités d'une intervention syndicale en matière de santé et de sécurité du travail. Peu à peu, ces militants s'intéressent aux usages possibles des dispositifs juridiques et administratifs de régulation des « débordements industriels (231) ».

Vers une action syndicale à l'échelle du territoire

Dans les mois qui suivent l'explosion de Feyzin, plusieurs explosions viennent de nouveau endeuiller le Couloir de la chimie (232), pendant que la pollution des eaux du Rhône paraît de plus en plus préoccupante. Dans ce contexte, les syndicats ouvriers s'interrogent sur leur rôle et leurs capacités d'action face aux risques et aux nuisances. En se fondant sur leurs héritages respectifs, la CGT et la CFDT renouvellent toutes deux leurs répertoires d'actions.

Début février 1966, la CGT et le Parti Communiste Français (PCF) prennent la tête du cartel d'associations qui souhaitent obtenir des mesures en faveur d'un contrôle plus rigoureux de la raffinerie de Feyzin (233). Ce cartel dispose du soutien d'élus municipaux et entretient notamment un échange avec Camille Vallin, maire communiste de Givors (située en aval du Couloir de la chimie), fortement impliqué pour renforcer le contrôle de la raffinerie. En adoptant ce fonctionnement, une division du travail implicite s'instaure : aux militants syndicaux de lancer l'alerte sur les nuisances potentielles des industries, aux élus de porter des propositions visant à un contrôle et une régulation plus étroite des industries.

À l'issue de la décennie 1960, les militants CGT utilisent plus fréquemment les CHS pour attirer l'attention du public. Au lendemain d'une pollution atmosphérique provoquée par l'usine Rhône Poulenc (11 septembre 1969), les délégués CGT et CFDT alertent la presse (234). Dans certaines entreprises, les SSE-CGT transmettent régulièrement les délibérations des CHS auprès des municipalités concernées par les industries chimiques, en particulier dans les municipalités communistes. Le maire de Vénissieux devient ainsi le porte-parole de ces militants syndicaux auprès des services chargés de l'inspection des établissements classés (235). D'une part, cette pratique témoigne d'un sentiment d'incapacité syndicale à agir pour limiter la nuisance : seuls les élus politiques paraissent en mesure d'enclencher une régulation efficace. Ce type d'intervention permet d'orienter l'action administrative, voire de la faciliter, par la désignation des lieux qui devraient avoir l'attention des services d'inspection. D'autre part, la médiatisation ponctuelle des affaires visent à renforcer la pression publique sur l'industrie pour la contraindre à concéder un investissement permettant de juguler le débordement.

En 1971, la municipalité communiste de Givors (en aval du Couloir de la chimie) s'inscrit dans ce raisonnement lorsqu'elle fonde une association de lutte contre les pollutions de la vallée du Rhône. Cette association réunit rapidement des élus de plusieurs municipalités situées en bordure du fleuve, ainsi que des militants syndicaux. L'objectif assigné à l'association consiste à sensibiliser sur la pollution récurrente des eaux du Rhône par l'industrie chimique, en présentant ces nuisances comme le résultat de choix opérés par les industriels dans la définition des processus de production (236). Plusieurs procès sont initiés par l'association contre les principales entreprises chimiques, à l'occasion de pollutions de l'eau présentées comme « accidentelles ». Poursuivant une stratégie classique dans les organisations proches du PCF, ces procès ne sont pas uniquement un outil permettant d'obtenir justice : ils constituent également des espaces de politisation d'une cause (237). La médiatisation des procès conduit ainsi à diffuser une analyse, dans laquelle

(231) Nous empruntons le terme proposé par Thomas le Roux et Michel Letté (dir.), *Op. Cit.*

(232) Dès le 17 juin 1966, une nouvelle explosion intervient à quelques kilomètres de la raffinerie, dans l'usine Rhône-Poulenc de Saint-Fons, provoquant cinq décès.

(233) Gwenola Le Naour, *Op. Cit.*, pp. 108-109.

(234) IHS-CGT Rhône. Fonds Rhodia, 12, « Un incident qui souligne la nécessité de la lutte contre la pollution ».

(235) De nombreuses plaintes se retrouvent dans AD Rhône, 1445W823 et 2614W7.

(236) Alain Pelosato, *Au fil du Rhône. Histoires d'écologie (1971-1991)*, Paris, Messidor, 1991, pp. 40-55.

(237) Sur les procédés de politisation des procès, voir Vanessa Codaccioni, « "Le juridique, c'est le moyen ; le politique, c'est la fin" : les avocats communistes français dans la "lutte contre la répression" de guerre froide », *Le Mouvement Social*, n° 240, 2012, pp. 9-27.

les avocats et les militants de l'association affirment que la pollution pourrait être maîtrisée, à la condition que l'entreprise concède un investissement dans les techniques de dépollution.

Pour les militants CGT, cette association peut constituer un relais à l'action menée dans les entreprises, tout en constituant parfois un lieu de ressources pour les compétences techniques. Un accord implicite fédère l'ensemble des acteurs de l'association : les procès doivent cibler les modalités de gestion financière des usines, les critères de rentabilité ou de productivité qui guident la définition des procédés de fabrication, mais non l'industrie en elle-même (238). Dans une large mesure, l'association partage une culture technique et industrielle commune avec les responsables des usines incriminées. Au terme de la décennie 1970, l'action de l'association s'articulera avec une aspiration syndicale à la nationalisation des principales industries chimiques : dans cette perspective, la nationalisation induirait une gestion des usines plus sécurisée, qui conduirait à juguler la pollution (239). Ainsi, la technique constituerait la réponse à la pollution, à condition que des investissements soient concédés. L'action de cette association favorise ainsi la formation d'une opinion publique environnementale. L'impact de cette stratégie n'est pas immédiatement perceptible, mais Daniel Boulet a démontré que l'essor d'une opinion publique sensible à la lutte contre les nuisances avait pu constituer une incitation efficace à transformer certains processus de production (240).

L'action cédétiste se démarque radicalement, sinon dans la finalité, tout au moins dans le répertoire d'action mobilisé par les anciens syndicalistes chrétiens. À l'issue de la décennie 1960, l'UD-CFDT du Rhône repense le contenu des formations dispensées aux militants en matière d'hygiène. Elle souhaite que l'intervention syndicale tienne compte de deux dimensions : « les conditions de travail dans l'entreprise », mais aussi « les conditions de vie hors de l'entreprise ». Bien que certains syndicalistes témoignent d'une connaissance de la réglementation portant sur les établissements classés, ils déplorent la carence de moyens matériels disponibles pour assurer son application. Une conclusion est tirée : les enjeux liés à l'hygiène et à la sécurité doivent être traités aussi bien à l'échelle d'un territoire que dans l'entreprise. Pour les militants cédétistes, « ce qui est en jeu, en définitive, est bien le pouvoir des employeurs, des industriels, des financiers, de ceux qui nous gouvernent d'imposer aux travailleurs et aux populations des *conditions de travail et d'existence* ne respectant ni la santé, ni la dignité (241) ».

Dès 1966, l'UD CFDT du Rhône adapte ainsi ses structures pour se rapprocher des populations, en constituant des « unions de quartiers ». L'originalité réside dans la volonté de déployer une intervention à l'échelle territoriale : en sortant des entreprises, ces militants agissent désormais sur « le cadre de vie, où le travailleur-consommateur et usager doit lutter contre un système économique (242) ». Progressivement, ces « unions de quartiers » se métamorphosent en « Unions Interprofessionnelles de Base » (UIB) qui rassemblent aussi bien des travailleurs des industries locales, des salariés habitant dans le quartier ou des non-salarié-e-s (femmes au foyer, chômeurs, etc.). L'UD du Rhône incite à la formation d'UIB dans l'ensemble du département, en affirmant qu'elles constituent des outils pour agir sur le « cadre de vie », ce terme impliquant alors – dans la terminologie cédétiste – une forte dimension environnementale (243). Pour certains militants, cette intervention s'impose comme une dimension essentielle dans l'élaboration d'un projet syndical de transformation sociale :

« à force de prioriser l'action sur le lieu de production, on arrive à oublier l'action nécessaire dans le cadre de vie. Le syndicalisme dans la seule entreprise, c'est le risque de l'intégration à l'entreprise et à l'économie libérale. Par contre, le syndicalisme interprofessionnel rassemble les salariés, quelle que soit leur profession ou leur catégorie, afin de les aider à prendre en charge tous les aspects de leur cadre de vie (244) ».

(238) Entretien avec un ancien responsable de l'association, le 4 mai 2013 à Givors.

(239) Voir dans la revue éditée par les syndicats CGT dans la chimie du Rhône, « Nationaliser... pourquoi ? », *Lyon chimique*, Février 1968 ; mais surtout l'ouvrage réalisée par la fédération chimie de la CGT, *Pour une industrie chimique au service de la nation*, Paris, CGT, 1980.

(240) Daniel Boulet, *Op. Cit.*, pp. 179-205.

(241) AD Rhône. Fonds CFDT, 68J60. « L'hygiène et la sécurité dans l'action syndicale », juin 1971.

(242) IHS-CGT Rhône, Rhodia-13. Tract de l'union locale CFDT Saint-Fons, 10 avril 1970.

(243) Michèle Durand et Yvette Harff, *La qualité de vie : mouvement écologique, mouvement ouvrier*, Paris, Mouton, 1977 ; Renaud Bécot « L'invention syndicale de l'environnement dans la France des années 1960 », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 113, 2012/1, pp. 169-178.

(244) AD Rhône. Fonds CFDT, 68J6. Lettre de Jacqueline Lambert, 9 février 1976.

Ces expériences essaient au sein des structures CFDT, puisque la confédération perçoit les UIB comme des outils pour « un élargissement du champ d'intervention (245) ». Cette forme est l'objet d'adaptations locales, qui inspirent la formation de « comités de quartier » à Valence (Drôme), pendant que l'UL de Fougères (Ille-et-Vilaine) est transformée en « Union de Pays » (UP) au début de la décennie 1970. L'objectif reste similaire : prioriser l'interprofessionnel sur l'action dans la seule entreprise. Comme l'UIB, l'UP intervient au-delà du périmètre des entreprises, notamment pour contester certains aménagements urbains perçus comme irrespectueux de l'environnement, contre la pollution industrielle ou encore lors de conflits portant sur l'usage de ressources naturelles (246).

Ces structures favorisent la formation de conflits environnementaux à l'échelle locale, dans lesquels les syndicalistes ont parfois un rôle moteur. À Saint-Fons (Rhône), où la pollution des industries chimiques provoque des maladies parmi les riverains, l'UIB-CFDT mène plusieurs campagnes d'alertes sur les risques liés à ces nuisances. De plus, le début de la décennie 1970 est marqué par une série de conflits en matière de santé au travail qui vont contraindre les syndicalistes à accorder une place plus importante à ces thèmes dans leur action. Dans la foulée de la grève des travailleurs immigrants de l'usine Penarroya (247), mobilisés face aux maladies provoquées par l'usage du plomb, plusieurs UIB s'investissent pour mettre en cause les retombées environnementales d'industries utilisant du plomb. C'est notamment le cas aux Mureaux, où l'UIB soutient une grève des salariés exposés au plomb (248), mais aussi à Marckolsheim où la CFDT participe à une mobilisation inédite contre l'implantation d'une usine chimique utilisant du plomb (249).

Au tournant de la décennie 1970, à partir du Rhône, les syndicats ouvriers renouvellent leurs répertoires d'actions pour envisager d'agir à l'échelle du territoire. La CGT réinvestit ici une division du travail militant, en réalisant un travail d'information et d'alerte sur les productions dangereuses, tout en sollicitant l'intervention des autorités politiques pour enclencher une procédure de contrôle et de régulation plus stricte des nuisances. La CFDT, quant à elle, transforme les UL en UIB afin de renforcer une action interprofessionnelle à l'échelle d'un territoire. Les UIB renforcent la mobilisation syndicale contre une pollution hors des entreprises, tout en favorisant une réflexion interprofessionnelle qui interroge plus vivement les dynamiques de production et de consommation.

Un handicap à l'intervention syndicale : la séparation des lois à l'intérieur et à l'extérieur de l'espace de travail

Les conflits environnementaux autour des lieux de travail se heurtent néanmoins à la difficulté de surmonter la frontière de l'espace de production, de tisser des liens entre salariés et riverains. Toutefois, plusieurs dispositifs favorisent et hâtent l'organisation d'un syndicalisme territorialisé et l'acquisition de compétences syndicales en matière de lutte contre les risques industriels.

En effet, dans le Rhône, la formation de quelques commissions municipales de lutte contre les nuisances intervient dans les mois qui suivent l'explosion de la raffinerie de Feyzin, notamment à l'initiative des maires de Saint-Fons et Feyzin. Lors de leur fondation, ces commissions répondent à une inquiétude croissante à l'endroit des risques industriels, en favorisant la concertation entre industriels, salariés et élus à l'échelle locale. Comme l'observe Gwenola Le Naour, « ces instances sont pour [les maires] des moyens de détenir des compétences dans des domaines qui ne relèvent pas prioritairement de leur responsabilité, tout en faisant pression sur les industriels afin qu'ils améliorent les conditions de travail et qu'ils limitent les nuisances (250) ». Bien que ces instances ne disposent d'aucune attribution juridique, ni de compétences administratives, elles favorisent une circulation d'information et permettent notamment aux syndicalistes de se sensibiliser à l'usage des réglementations en matière de régulation des établisse-

(245) *Syndicalisme Hebdo*, 29 avril 1971 ; A-CFDT, 8H1455, Commission « cadre de vie », 10 octobre 1972.

(246) Pour une réflexion sur l'usage de la notion de « Pays », voir notamment André Marivin, *Vivre et travailler au pays en Ille-et-Vilaine*, mémoire de maîtrise, Rennes II, 1982.

(247) Laure Pitti, « Experts "bruts" et médecins critiques. Ou comment la mise en débat des savoirs médicaux a modifié la définition du saturnisme en France durant les années 1970 », *Politix*, 2010/3, n° 91, pp. 103-132.

(248) *Solidarité ouvrière*, n° 56, mars 1976.

(249) A-CFDT, Chimie, 1F715. Communiqué UL Thann-Cernay, 6 octobre 1974.

(250) Gwenola Le Naour, *Op. Cit.*, p. 112.

ments classés et de santé publique. De plus, elles participent de la construction d'une opinion publique environnementale qui peut contribuer à inciter les industriels à prévenir certains types de nuisances. L'action de ces commissions demeure essentiellement orientée vers l'application du droit des établissements classés et de dispositifs relevant de la protection de la santé publique, sans parvenir à agir à l'intérieur des entreprises.

Toutefois, ce sont les conflits consécutifs aux accidents industriels qui hâtent l'organisation des syndicats à l'échelle du territoire et révèle la difficulté de concilier les revendications alliant droit du travail et droit de l'environnement. Au lendemain de l'explosion de l'usine Givaudan, qui provoqua la mort d'un ouvrier en juillet 1979, l'UIB CFDT du VIII^e arrondissement lyonnais prend l'initiative d'une réunion des syndicats et des associations de riverains, en vue d'obtenir un contrôle plus rigoureux de l'entreprise. Ce cartel se rassembla pendant deux ans, en organisant quelques manifestations et en interpellant les pouvoirs publics. Cette mobilisation fut menée par un collectif intégrant aussi bien des associations (environnementalistes, riverains, etc.) que des individus, menant les syndicalistes à occuper un rôle moteur afin d'élaborer des solutions acceptables aussi bien par les salariés de l'industrie que par les habitants du quartier. Pour élaborer ces consensus, les syndicalistes mobilisent une référence partagée par ces différents acteurs : le territoire et son environnement. La notion de « cadre de vie » prend sens lors de ces conflits et se trouve érigée en unité pertinente pour améliorer la qualité de vie (251). Pourtant, les syndicalistes se heurtent à une difficulté, identifiée lors d'une réunion de l'UIB-CFDT. D'abord, ils s'interrogent : « comment faire converger la lutte des travailleurs de l'entreprise et l'attitude des gens du quartier ? (252) ». Alors que l'UIB est elle-même traversée par la tension qui peut s'exprimer entre salariés de l'industrie et riverains, la structure acquiert justement un rôle moteur en assumant cette contradiction. Elle se place en position d'entendre les intérêts des deux parties, afin d'élaborer des solutions qui paraissent justes pour tous.

Par-delà l'articulation des intérêts des deux groupes, la convergence imposerait aux syndicalistes de repenser l'échelle de leur intervention en sortant du périmètre symbolique de l'entreprise. À ce titre, l'UIB est prête à repenser le cadre légal dans lequel elle entend poursuivre efficacement son intervention (notamment pour engager des poursuites juridiques). Sur le conseil d'un avocat, elle envisage ainsi de constituer une association loi 1901 (253). Ce projet converge avec les réflexions qui sont menées par le cartel d'organisations, qui mène alors une enquête pour solliciter des réparations juridiques de la catastrophe. En effet, « la commission d'enquête populaire (...) n'arrête pas de se heurter à des nœuds administratifs, des codes, des législations nationales et internationales (254) ». Cette multiplication des compétences constitue un obstacle à la reconnaissance des responsabilités de la catastrophe, ainsi qu'à l'identification des autorités garantes du contrôle et de la régulation des activités industrielles. Ce constat est formulé aussi à l'échelle nationale, où les militants cédétistes (puis, dans leur foulée, les syndicalistes CGT) contestent cette séparation des juridictions au nom d'un refus du « fractionnement » des réponses aux enjeux environnementaux (255). Cette multiplication des compétences aurait pour finalité que les lois existantes soient « mal appliquées, ou même ne le sont pas du tout (256) ». Pour les syndicalistes, le défi consiste à resserrer des juridictions jusqu'alors séparées : le droit du travail et la législation sur les établissements classés.

Comprendre les causes de cette séparation et la difficulté à faire converger ces deux ensembles de lois nécessite d'effectuer un retour historique. En effet, cette démarcation est fortement liée à la coexistence de ces deux traditions juridiques, inscrites dans des filiations distinctes. D'un côté, le droit du travail porte sur la codification de l'activité à l'intérieur de la relation salariale. De l'autre côté, le droit des établissements classés (puis le droit de l'environnement dans les dernières décennies du XX^e siècle) régulent les débordements industriels. Le cloisonnement de l'action syndicale à l'intérieur des espaces de travail s'explique donc, avant tout, par l'histoire de la construction d'un droit du travail

(251) Michèle Durand et Yvette Harff, *Op. Cit.*

(252) AD Rhône, 68J67. Réunion de l'UIB-VIII^e, 10 octobre 1979.

(253) AD Rhône, 68J67. Réunion de l'UIB-VIII^e, 10 octobre 1979.

(254) Un militant CFDT, cité dans « Une bête qui a pour nom Givaudan », *La Gueule Ouverte*, n° 302, 6 mars 1980.

(255) AN, 19920430/143. Réunion du 17 juin 1971.

(256) AN, 19920430/143. Réunion du 16 mars 1972.

étroitement lié à l'émergence de la condition salariale à l'issue du XIX^e siècle. Des années 1880 jusqu'à l'adoption définitive du Code du Travail (1922), une série de dispositifs sont forgées pour garantir des droits aux travailleurs et conduisent à généraliser le recours à la condition salariale (257). Le dispositif le plus symbolique de cette condition est la loi sur les accidents du travail (1898) puisqu'elle consacre une logique assurantielle pour indemniser les victimes, incitant à la généralisation d'un salaire stabilisé pour les travailleurs, afin de permettre le versement de cotisations régulières auprès des assurances. Adoptée contre l'avis du mouvement syndical, cette loi sera pourtant âprement défendue par la CGT et l'ensemble des confédérations quelques décennies plus tard, affirmant qu'elle constitue « le résultat de longues luttes menées par la classe ouvrière (258) ». Bien que ces dispositifs aient pu paraître imparfaits lors de leur élaboration, ils offrent aux syndicalistes de rares outils pour fonder juridiquement une partie de leurs demandes dans l'entreprise. En formulant leurs revendications dans le cadre de ces dispositifs, les syndicalistes disposent ainsi de l'une des rares garanties juridiques pour obtenir certaines réparations dont bénéficieraient les salariés. Or, ces lois impliquaient de circonscrire les demandes en matière de sécurité et de santé à l'intérieur du périmètre symbolique de la relation salariale.

Ce cloisonnement est amplifié sous l'effet des réformes sociales du tournant du siècle, ainsi de la loi de 1893 sur « l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels », dont le champ d'application était explicitement figé à l'intérieur des espaces de travail. Pourtant, ces textes s'inscrivaient en tension avec la législation en matière de contrôle des établissements industriels, à commencer par le décret de 1810 (sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes). Les historiens constatent que ce décret avait « pour but exclusif la gestion du conflit entre propriété immobilière et industrie ; le problème de la santé des ouvriers fut soigneusement écarté (259) ». Il fut révisé par la loi du 19 décembre 1917, qui chargeait notamment les inspecteurs du travail de « l'application des prescriptions des arrêtés préfectoraux concernant l'hygiène et la sécurité du personnel employé dans les établissements classés (260) ». En cas de procès-verbal, cette loi enjoignait aux inspecteurs de préciser au nom de quelle juridiction se justifiait leur intervention.

Dès lors, lorsqu'ils pointent la séparation des juridictions, les syndicalistes se confrontent à une histoire longue de l'élaboration du droit. Face à cet héritage, les lois constituent la partie immergée de l'histoire, dans la mesure où ces textes informent peu quant aux pratiques industrielles qu'ils contribuent pourtant à forger et qui constituent le quotidien le plus banal des salariés. Cette fragmentation sera dénoncée par les syndicalistes, aussi bien localement, nationalement ou au sein de l'Organisation Internationale du Travail, puisque des traditions juridiques similaires existent dans de nombreux pays. En dépit de ces critiques, la loi sur l'hygiène au travail (27 décembre 1973) et la loi sur les établissements classés (19 juillet 1976) sont réformées séparément. Ces réformes distinctes renouvellent implicitement la démarcation entre l'espace de travail et son environnement. Pour certains militants cédétistes, cette fragmentation constitue « un renforcement de la politique patronale (261) ». Cette tension est fréquemment ressentie par les militants dans les conflits environnementaux locaux. Dans leur mobilisation pour un contrôle plus rigoureux et une modification des procédés de production de l'usine Givaudan à Lyon, les militants CFDT, salariés ou riverains, se heurtent ainsi à des industriels et des responsables administratifs qui se renvoient les responsabilités, dans la mesure où chaque administration s'appuie sur des juridictions distinctes. Au final, l'intervention syndicale aboutit à une vigilance renforcée lors des contrôles administratifs, sans transformer les procédés de production.

Les commissions municipales de lutte contre les nuisances, ainsi que la mobilisation consécutive à l'explosion de l'usine Givaudan, témoignent d'une première appropriation

(257) Alain Cottureau, « Droit et bon droit. Un droit des ouvriers instauré, puis évincé par le droit du travail (France, XIX^e siècle) », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 2002/6, pp. 1521-1557 ; Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Gallimard, 1995, pp. 268-384 ; Daniel Defert, « Popular Life and Insurance Technology », G. Burchell, C. Gordon, P. Miller (dir.), *The Foucault Effect. Studies in Governmentality*, Chicago, The University of Chicago Press, 1991, pp. 211-233.

(258) A-CGT. Procès-verbal verbal du congrès de 1951, résolution sur l'hygiène.

(259) Jean-Baptiste Fressoz, *L'apocalypse joyeuse. Op. Cit.*, p. 200.

(260) Article 23 de la loi du 19 décembre 1917 relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes. Sur la loi de 1917, Geneviève Massard-Guilbaud, *Histoire de la pollution industrielle. Op. Cit.*, pp. 216-341.

(261) AD Rhône, 68J60. Document « Hygiène et sécurité » de l'Union régionale, 1979.

syndicale des lois relevant de la régulation des établissements classés. Toutefois, ces aspirations se heurtent fréquemment à l'assignation administrative des pratiques syndicales à l'intérieur de l'espace de travail et de la relation salariale. Dès lors, la superposition des lois et des compétences administratives contribue à obscurcir les responsabilités autour des industriels et des pouvoirs publics autour des industries à risques. Les syndicalistes doivent ainsi composer avec cette difficulté.

* * * * *

À partir de la seconde moitié de la décennie 1960, les risques industriels ont constitué un vecteur d'intensification des préoccupations environnementales pour les syndicalistes ouvriers. Nourrissant le souhait d'endiguer les pollutions, la CGT comme la CFDT ont mobilisé des répertoires d'action spécifiques : la première évitant d'intervenir en son nom propre à l'extérieur de la relation salariale, alors que la seconde entendait construire un syndicalisme à l'échelle d'un territoire. Cependant, l'intervention syndicale révèle surtout la rémanence d'une frontière entre des espaces modelés par des législations distinctes, qui contribuent au maintien d'un statu-quo et de la persistance des nuisances. En dépit de cet obstacle à l'intervention environnementale du mouvement syndical, une profonde réflexion théorique se poursuit pour articuler préoccupations environnementales et projet syndical.

III – UN « ENVIRONNEMENTALISME OUVRIER (262) »

En France, l'année 1970 a souvent été identifiée comme « l'année clef pour la définition de l'environnement (263) ». Sous l'influence des organisations internationales, la définition de l'environnement est mise en chantier au cœur de l'État et de l'administration française (264). Or, bien que la notion suscite de nombreux discours, elle reste suffisamment ambiguë pour qu'un travail de réflexion sur le contenu de l'environnement soit rendu nécessaire (265). Dans l'administration publique, cette réflexion est notamment portée par une équipe de haut-fonctionnaires de la Direction à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR), réunie autour de la figure de Serge Antoine. Cette équipe entendait préciser les contours de la notion d'environnement afin de la rendre assimilable et opérationnelle dans la mise en œuvre des politiques publiques. Ce processus, strictement cantonné dans les administrations, permettait à Florian Charvolin de conclure que « son installation est technocratique (...). L'environnement a eu une naissance bien démocratique et il a pourtant été pensé d'emblée "en grand", populaire, pour une population qui, de fait, le méconnaissait largement (266) ». Cette évolution est favorisée par l'adoption précipitée de cette définition de l'environnement dans les milieux scientifiques, puisque « peu d'objets sont passés ainsi, presque directement, du champ technocratique à la science, limitant les discussions sur leur pertinence (267) ». Pourtant, des définitions concurrentes de l'environnement existent et se sont – parfois bruyamment – manifestées au cours des décennies 1960 et 1970. La notion de « cadre de vie » envahit ainsi les discours syndicaux dans l'après-1968, en étant explicitement substituée à la celle d'environnement par la CFDT. De plus, l'émergence de politiques environnementales et de mobilisations écologistes conduisent les organisations syndicales à préciser leurs définitions respectives de l'environnement, tout en se distinguant en fonction de leurs héritages idéologiques respectifs. Les conflits du début de la décennie 1970 conduisent finalement les confédérations à intégrer une dimension environnementale plus affirmée dans leurs projets syndicaux.

(262) Nous empruntons cette expression à Stefania Barca, « On working-class environmentalism. A historical and transnational overview », *Interface. A journal for and about social movements*, 4/2, 2012.

(263) Florian Charvolin, « 1970 : l'année clef pour la définition de l'environnement en France », *La revue pour l'histoire du CNRS*, 2001/4, En ligne : <http://histoire-cnrs.revues.org/3032> [Consulté le 30 avril 2014].

(264) Sur l'influence des débats transnationaux dans l'invention de l'environnement, nous renvoyons à Matthieu Flavigny, *Entre le local et le global : jeux d'échelles créateurs d'environnement*, Mémoire, Université de Grenoble – Pierre Mendès-France, 2013, pp. 49-58 et pp. 77-98.

(265) Jacques Dreyfus, « Les ambiguïtés de la notion d'environnement », *Bulldoc*, n° 25, 1970, pp. 3-13.

(266) Florian Charvolin, *L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation*, Paris, La Découverte, 2003, pp. 10-11.

(267) Grégory Quenet, *Qu'est-ce que l'histoire environnementale ?*, Seyssel, Champ-Vallon, 2014, p. 116.

Le « cadre de vie » : la réflexion environnementale pionnière de la CFDT

En dépit de leur éloignement de cette invention technocratique, les confédérations ouvrières élaborent leur propre réflexion environnementale. Ainsi, la CFDT forme un secteur confédéral du « cadre de vie » dans la foulée de son congrès de 1970, dont les compétences portent largement sur les enjeux environnementaux. Deux années plus tard, le programme d'action de la CGT reprend le terme de cadre de vie, tout en constituant un groupe « environnement » au sein de son bureau confédéral (268). L'apparition de ces thèmes dans l'organigramme des confédérations s'accompagne d'un processus de requalification de l'environnement, à partir d'une réflexion ancrée dans l'expérience des salariés. En 1970, le thème principal retenu par la CFDT pour son École Normale Ouvrière (ENO) porte ainsi sur « le cadre de vie ». Pour la confédération, la notion renvoie alors à l'ensemble des facteurs sociaux et physiques (habitat, équipements collectifs, scolarisation, environnement physique, etc.) qui contribuent à déterminer les conditions de vie des individus, aussi bien dans l'espace de travail qu'en dehors. La notion recouvre ainsi les enjeux environnementaux, en les analysant comme produits des dynamiques économiques qui transforment les territoires. Selon la CFDT, « depuis qu'il est beaucoup question de "la dégradation de l'environnement", il ne s'agit plus que de la lutte contre les nuisances (...). Il convient toutes les fois que nous en avons l'occasion de dénoncer la mystification ; les belles formules masquent la volonté de ne rien faire qui soit contraire aux objectifs d'industrialisation poursuivis par le gouvernement (269) ». Deux caractéristiques de l'invention technocratique de l'environnement sont désignées et seront fortement contestées par les syndicalistes. D'une part, ils déplorent que l'affirmation d'un souci pour la protection de la nature ne soit pas considéré comme une opportunité pour repenser et transformer les dynamiques de production. D'autre part, ils constatent que les politiques environnementales se concentrent sur la lutte contre les pollutions : l'environnement serait réduit à la somme des combats menés contre des sources de pollutions isolées les unes des autres. Cette approche de la question environnementale fut aussi celle des « responsables de l'industrie [qui] n'auront de cesse de réduire l'environnement aux nuisances (270) ».

La genèse de la notion de « cadre de vie » s'inscrit dans des processus distincts de l'agenda des administrations en matière d'environnement. En effet, la première occurrence de la notion est repérée en 1965 : dans le contexte de désindustrialisation dans la région lorientaise, un médecin proche de la CFDT affirme la nécessité d'élaborer un vaste plan de santé publique, intégrant les facteurs sociaux à l'origine de pathologies et permettant aux salariés licenciés de retrouver un emploi sur le même territoire, à proximité de « tout ce qui fait leur cadre de vie (271) ». La première reconnaissance de la notion par une structure syndicale intervient en 1968, lors d'un congrès de la fédération CFDT des architectes et urbanistes, pour lesquels « l'élaboration démocratique du cadre de vie (272) » doit permettre d'associer plus étroitement leurs professionnels et la population des territoires aménagés.

Enfin, un troisième moment d'ajustement de la notion de cadre de vie intervient lorsqu'un groupe de travail confédéral élabore un rapport en préparation du congrès confédéral de 1970. L'animation de ce groupe était alors assurée par Frédo Krumnow, ancien secrétaire de la fédération HaCuiTex (textile) et secrétaire confédéral (273), dont le rôle apparaît marquant dans l'évolution de la réflexion cédétiste. Le rapport collectif de ce groupe fixe la notion de cadre de vie en lui offrant une cohérence autour de trois critères, qui constituent la synthèse des réflexions menées au cours des années précédentes. Premièrement, le cadre de vie correspond aux préoccupations sociales des salariés : un lien étroit est dressé entre les inquiétudes liées à la désindustrialisation et l'aspiration à vivre

(268) Danièle Tartakowsky, « La CGT, du hors travail au "cadre de vie" », *La CGT de 1966 à 1984. L'empreinte de Mai 1968*, Colloque de l'IHS-CGT, Montreuil, mai 2008.

(269) A-CFDT, 7H520. Notes sur le thème d'études de l'École Normale Ouvrière (ENO) de 1970.

(270) Daniel Bouillet, *Op. Cit.*, p. 214.

(271) *Syndicalisme Hebdo*, 9 janvier 1965.

(272) *Syndicalisme Hebdo*, 25 juillet 1968.

(273) F. Krumnow est souvent présenté comme le leader du courant désigné comme étant le plus radical dans la CFDT lors du congrès de 1970. Sa réflexion sur le cadre de vie est toutefois menée au nom de la confédération, et non d'un courant. Sur les controverses internes à la CFDT, voir Nicolas Defaud, *La CFDT (1968-1995). De l'autogestion au syndicalisme de proposition*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.

sur un territoire préservé des nuisances. Deuxièmement, cette notion insiste sur le caractère socialement construit de l'environnement : il dénie la pertinence de penser les enjeux environnementaux comme des problèmes appelant des réponses strictement techniques ou scientifiques. Au contraire, ce rapport invite à penser la pollution comme un phénomène produit par des décisions humaines, et donc réversibles à la condition d'une intervention visant en réorientant les modalités et finalités de production à partir de critères à la fois sociaux et environnementaux.

À partir de 1972, la CGT use également de la terme de « cadre de vie » pour intervenir sur les enjeux environnementaux. Lorsque ces thèmes intègrent l'organigramme de cette confédération, un travail de documentation important est réalisé en puisant une documentation considérable dans la presse syndicale, patronale et scientifique (274). Cette notion autorise ainsi les deux confédérations ouvrières à souligner que ces enjeux s'inscrivent dans le quotidien des salariés, tout en insistant sur les enjeux sociaux et économiques sous-jacents aux problèmes environnementaux. Ces références communes n'épuisent pourtant pas des désaccords qui contribuent à la recomposition du paysage syndical dans la décennie 1970.

Controverses syndicales sur la « croissance » et le « type de développement »

Les positionnements de la CGT et de la CFDT, voire de FO dans une moindre mesure, témoignent d'une forte convergence en matière de protection de l'environnement lorsque ces débats sont menés au sein des organismes tripartites dans la première moitié de la décennie 1970. Au moment où se déroule la conférence de Stockholm (juin 1972), le Conseil Économique et Social (CES) est invité à se prononcer sur un avis intitulé « Rendre compatible le développement accru de l'industrialisation et la lutte préventive contre la pollution de l'air, les nuisances et la destruction des sites naturels (275) ». Unanimes, les représentants CGT et CFDT votent contre cet avis, Force Ouvrière s'abstenant et la CGC approuvant ce rapport.

Pour les confédérations ouvrières, une partie de leurs motifs de leur refus sont communs. Tout d'abord, elles contestent la « fragmentation » des réponses au problème de l'environnement : celui-ci est conçu comme un enjeu global, débordant les frontières entre juridictions ou compétences administratives. Un représentant de Force Ouvrière indique qu'il refuse de renforcer l'idée d'une séparation artificielle entre phénomènes sociaux et naturels. Selon ses mots, « si on associe le plus souvent l'environnement au phénomène de la pollution, il ne faut pas perdre de vue qu'il concerne également la vie familiale et les conditions de travail. Il suffit pour s'en convaincre de penser aux problèmes que posent les moyens de transport, les cités dortoirs, la mécanisation industrielle (276) ». Des réflexions similaires sont exprimées par la représentation syndicale lors de la Conférence Internationale du Travail (CIT) de juin 1972 (277), au moment où l'OIT engageait une réflexion sur sa propre politique environnementale. Refusant de réduire la notion au seul lieu de travail, les délégués des travailleurs proposent l'expression « d'environnement en rapport avec le travail (278) ». Cette volonté de pointer un phénomène social global, plutôt que d'établir des outils pour agir sur des enjeux spatialement et juridiquement circonscrits, constitue la pierre d'achoppement entre syndicalistes ouvriers et représentants industriels. D'une part, ce désaccord conduit à interroger les formes de la production, suggérant que les salariés pourraient acquérir un droit de regard sur ses modalités et finalités. D'autre part, c'est l'héritage juridique séparant droit de l'environnement et droit du travail qui est mis en cause.

(274) A-CGT, deux cartons non cotés « Cadre de vie », 1972 à 1976.

(275) AN, 19920430/143. Avis du 14 juin 1972.

(276) AN, 19920430/143. Réunion du 2 mars 1972.

(277) Rappelons que, lors des CIT, trois types de représentants participent : des délégués gouvernementaux, des délégués « employeurs » et des délégués « travailleurs ». Lors des commissions statuant sur les résolutions, les délégués des employeurs parlent d'une seule voix commune, tout comme les délégués des travailleurs disposent d'un seul représentant pour porter leur parole commune. Ce fonctionnement contribue donc à faire émerger des positions de consensus entre délégués « travailleurs » et à passer sous silence leurs désaccords.

(278) Archives ILO, ILC-57-503-1-2. Minutes de la 11^e séance, commission des résolutions, CIT 1972.

Toutefois, des divergences surgissent lorsque les confédérations avancent des propositions alternatives. Elles s'expriment aussi lorsque ces propositions sont pensées en fonction de réformes économiques ou sociales plus vastes. L'expression de ces désaccords intervient dans la presse syndicale, lorsque le Président de la Commission européenne se déclare favorable à une « croissance zéro (279) ». Les deux confédérations rejettent les propositions formelles de Sicco Mansholt (à commencer par la suppression des allocations familiales), en les qualifiant de « malthusiennes et inadmissibles ». Néanmoins, la CFDT s'identifie pleinement à l'analyse critique de « la croissance économique, telle qu'elle est conçue actuellement, [qui] s'accompagne d'effets négatifs graves (280) ». Ce désaccord s'illustre jusque dans les instances tripartites, où les représentants de la CFDT estiment que la compatibilité entre protection de l'environnement et croissance économique est « discutable », avant d'interroger : « que faut-il entendre par l'expression "bon type de croissance" ? La véritable solution aux problèmes d'environnement ne se trouve-t-elle pas dans la recherche d'un autre type de croissance partant d'impératifs différents ? (281) ». La CFDT se saisit des potentialités ouvertes par cette contestation de la croissance, en usant d'un vocabulaire marquant une critique radicale de l'économie capitaliste (282). *A contrario*, face au débat transnational sur les limites de la croissance, la CGT réactive une culture syndicale fondée sur la croyance que le progrès social ne pourrait advenir qu'à la condition du développement des forces productives (283). Dès lors, les propositions cégétistes se focalisent sur l'extension des pouvoirs de régulation de l'État, jusqu'à suggérer que des nationalisations pourraient s'avérer nécessaires pour garantir l'investissement dans des technologies antipollution (284). La transformation des procédés et des finalités de la production ne constitue pas le cœur de la réflexion cégétiste, ce en quoi elle s'oppose à l'approche cédétiste. Deux conceptions s'opposent : la CFDT prône une approche fortement critique de dynamiques capitalistes qui contribuent à façonner les finalités de la production indépendamment des besoins sociaux, alors que les propositions cégétistes sont davantage des mesures dirigistes, plus marquées par un anti-libéralisme que par une aspiration au dépassement des dynamiques capitalistes.

Un second point de clivage émerge progressivement, quant à la fonction sociale des technologies et du « progrès » technique. D'un côté, la CGT estime que les techniques en elles-mêmes seraient des instruments neutres : seuls les critères qui orientent leurs usages pourraient les muer en vecteur de « progrès » ou, au contraire, vers des retombées négatives. Ainsi conçue, la pollution induite par certaines industries privées pourrait être limitée dans le cadre d'une gestion par l'État, perçu comme le garant de l'intérêt général. Certains responsables CGT dénoncent ainsi les scientifiques engagés dans une critique écologiste radicale des pratiques scientifiques, tel que le groupe *Survivre et Vivre* (285). De l'autre côté, considérant que « l'évolution technique n'est pas neutre », la CFDT entreprend une vive critique des techniques, qui débouchera sur la publication tardive du livre *Les dégâts du progrès* (286). Cette contestation est favorisée par les réflexions des ingénieurs ou scientifiques syndiqués qui développent une critique des usages de leurs activités. Ainsi, la critique cédétiste du programme électronucléaire s'enracine dans la contestation développée par certains ingénieurs du CEA, qui assurent une fonction d'interface entre ouvriers de l'industrie nucléaire et mouvements écologistes. À aucun moment, toutefois, la CFDT n'adopte une position antinucléaire, proposant l'arrêt de tous les usages de l'énergie nucléaire (287). Certaines affinités se révèlent pérennes : la CFDT et l'association *Les Amis de la Terre* organisent une vaste campagne d'opposition au programme nucléaire à l'été 1979, puis maintiennent des échanges importants pendant plusieurs années.

(279) Sur le courant de pensée favorable à la « croissance zéro », voir Thimotée Duverger, « De Meadows à Mansholt : l'invention du "zégisme" », *Entropia*, n° 10, Printemps 2011, pp. 114-123.

(280) « Faut-il stopper la croissance ? », *Syndicalisme Hebdo*, octobre 1972.

(281) AN, 19920430/143. Réunion du 16 mars 1972.

(282) « Faut-il stopper la croissance ? », *Syndicalisme Hebdo*, octobre 1972.

(283) Danièle Tartakowsky, *Op. Cit.*

(284) AN, 19920430/143. Réunion du 27 avril 1972.

(285) Archives CGT, dossier Jean-Louis Moynot, non coté. Lettre de Moynot à Sergent, 6 novembre 1972. Sur *Survivre et Vivre*, voir Céline Pessis, *Survivre et vivre. Critique de la science, naissance de l'écologie*, Montreuil, L'échappée, 2014.

(286) CFDT, *Les dégâts du progrès*, Paris, Seuil, 1977.

(287) Cette caractéristique est soulignée par la presse écologiste, qui y perçoit une limite à son action avec cette confédération : « La CFDT n'est pas antinucléaire », *La Gueule Ouverte*, n° 133, 24 novembre 1976.

Au cours de la décennie 1970, deux facteurs contribuent à entretenir un désaccord entre la CGT et la CFDT en matière environnementale et conditionnent leurs relations avec les associations écologistes naissantes. D'une part, la CFDT adopte une critique des dynamiques de l'économie capitaliste qui la conduit à interroger les finalités mêmes de la production, à interroger la notion de « croissance » et à proposer un « autre type de développement ». D'autre part, la capacité de chaque organisation à interroger les effets des « dégâts du progrès » sur les conditions de travail ou de vie, en mettant en cause l'usage de certaines techniques, constitue un point de divergence entre les confédérations ouvrières.

La radicalisation cédétiste : critique du productivisme et implication dans les conflits environnementaux

En mettant à contribution ses réflexions critiques sur la mutation des techniques comme sur la croissance économique, la CFDT parvient finalement à imbriquer étroitement sa pensée environnementale à son projet syndical. Ainsi, selon Fredo Krumnow,

« la production [façonne] elle-même (...) le modèle de civilisation sans tellement tenir compte des besoins réels des gens. Quand on dit que la production commande le développement du modèle de société, ça veut dire qu'on ne veut pas, pour des raisons de rentabilité, tenir compte de tous les éléments de nuisance autant humains que matériels (...) et, en plus, on a la volonté d'individualiser la consommation. (...) Nous pensons qu'il faut intercaler une structure de décisions démocratique au niveau du lancement du modèle de société (288) ».

Dans cette perspective, pour agir efficacement face aux pollutions, le mouvement syndical devrait participer à la définition des procédés et des finalités de la production. Ces propositions sont formulées en cohérence avec le projet qui forme la matrice théorique de la confédération depuis 1959, la planification démocratique (289). L'objectif cédétiste consiste à favoriser l'implication des salariés dans la gestion des entreprises et dans la définition des orientations de l'économie nationale. Dix années après l'adoption de ce projet, la question environnementale mène les syndicalistes à repenser ce projet de planification. La procédure devrait désormais être orientée vers la satisfaction des « besoins réels », exprimés par la population au sein d'instances démocratiques, en tenant compte de l'impact environnemental de chaque type de production. Premièrement, la « réalité » des besoins se définirait d'abord par opposition aux besoins superflus, suscités par les incitations intempestives à la consommation. La publicité est dénoncée comme constituant un outil qui influence fortement les consommateurs dans leurs choix, certains militants suggérant de la remplacer par des informations sur « le coût réel de la production et les nuisances qu'elle engendre (290) ». De plus, en dénonçant l'obsolescence de certaines productions, les cédétistes suggèrent que la logique de profit induirait un « affaiblissement de la valeur d'usage » des produits, générant une production et des nuisances accrues. Deuxièmement, la « réalité » de ces besoins proviendrait du fait qu'ils soient définis par les salariés eux-mêmes, dans le cadre d'institutions démocratiques. Dans cette perspective, la transformation des productions et l'aménagement du cadre de vie sont étroitement liées au projet cédétiste de socialisme autogestionnaire : « quand la CFDT se bat pour la démocratisation de l'entreprise (...), ce n'est pas pour laisser l'arbitraire et le profit régner hors de l'entreprise. La démocratisation du cadre de vie et sa mise en auto-gestion relèvent du même combat (291) ».

Toutefois, les militants cédétistes alertent sur le risque d'une certaine naïveté : accorder un rôle central aux salariés dans la définition des finalités de la production n'implique nullement que leurs choix soient écologiquement soutenables. Au contraire, ils soulignent le risque que « les choix soient faits avec nos mentalités actuelles résultant d'une expérience passée, non en fonction de ce que nous souhaitons à l'avenir (292) ». Cette inquiétude est renforcée par le constat des expériences soviétiques de planification, dont

(288) *Syndicalisme Hebdo*, 24 juillet 1969.

(289) Franck Georgi, *L'invention de la CFDT. 1957-1970*, Paris, L'Atelier, 1995, pp. 33-39.

(290) A-CFDT. 7H262.

(291) *Syndicalisme Hebdo*, mars 1970.

(292) Notes sur le thème d'études de l'ENO de 1970. Archives CFDT. 7H520.

les militants rappellent qu'elles n'ont nullement limité la dégradation des écosystèmes. Selon F. Krumnow, « c'est tout le problème de savoir comment (...) on arrivera à mettre sur pied une procédure qui permette avant qu'un produit ne soit lancé (...) de tenir compte des besoins mais aussi des éléments de nuisance (293) ».

Sans apporter de réponses définitives à cette interrogation, les cédétistes contribuent aux expérimentations politiques qui marquent les années 1968. Localement, ces militants donnent une visibilité accrue aux mobilisations qui se déploient à l'échelle de quartiers. De nombreuses mobilisations s'opposent ainsi à la construction d'infrastructures aéroportuaires ou autoroutières, qui transperceraient souvent des quartiers populaires. Dans des grandes et moyennes agglomérations (Paris, Lyon, Grenoble, Valence, Cholet, etc.), les militants cédétistes dénoncent le « choix de la bagnole contre le bonhomme » au nom de la qualité de vie urbaine, tout en affirmant leur souhait de favoriser le développement de réseaux de transports collectifs (294). Plusieurs initiatives dénoncent l'appropriation privée ou la dégradation de certains espaces naturels, soustraits aux usages de loisirs populaires. Ainsi, la forêt de Fontainebleau est présentée comme un espace qui devrait être protégée, alors que la privatisation des bords de l'Erdre (à Nantes) est dénoncée comme une aberration (295).

Ces mobilisations dénoncent aussi parfois l'opposition entre emploi et protection de l'environnement. Ainsi, lors de l'annonce de l'implantation de grandes industries polluantes, certaines unions locales CFDT contestent l'argument selon lequel ces industries seraient pourvoyeuses d'emplois et contestent la pertinence de ces installations. En 1974, l'UL CFDT de Thann-Cernay (Bas-Rhin) organise, avec une association environnementaliste, l'occupation d'un terrain sur lequel le groupe Chemische Werke Munchen (CWM) envisage d'implanter une usine chimique. L'entreprise s'incline et envisage de déplacer son projet vers Guengat (Finistère), où l'UD s'appuie sur les données techniques fournies par les militants de Thann-Cernay pour contester cette implantation : l'entreprise abandonne alors son projet (296). Sous des formes plus utopiques, les mobilisations locales portent en germe les projets cédétistes des réorganisation de la production. Ainsi, à l'échelle des quartiers, des militants cédétistes défendent la construction d'équipements qui permettraient de mutualiser des productions confinées dans les espaces domestiques (alimentation, lessive, etc.), en liant préoccupations sociales (la prise en charge collective des productions domestiques) et environnementales (juguler l'individualisation des consommations, cause de gaspillages et nuisances accrues) (297).

En dépit de certaines nuances, les positions de la CFDT dans les institutions tripartites entrent en écho avec ces mobilisations locales. En refusant d'adopter le rapport visant à « rendre compatible l'industrialisation et la protection de l'environnement » en 1972, les représentants cédétistes avancent trois motifs de refus – qui constituent aussi des contre-propositions adressées aux pouvoirs publics. Tout d'abord, leur vote unanime contre ce rapport – et leur refus de l'amender – témoigne d'une volonté d'alerter sur la logique même qui est à l'œuvre dans l'élaboration de la réflexion sur l'environnement : ils refusent d'endosser un rapport marqué d'une « certaine contradiction dans le fait que la lutte antipollution et l'industrialisation apparaissent l'une et l'autre comme un objectif prioritaire (298) ». Au contraire, ils considèrent que ces deux pôles ont été jusqu'alors contradictoires et que le phénomène de la pollution devrait être présenté comme le produit du « modèle de développement industriel actuel (299) ». Dès lors, une politique de protection de l'environnement ne pourrait pas faire l'économie d'une profonde transformation de ce modèle de développement, en réorientant les modalités et finalités de la production. Ensuite, le rapport est critiqué parce qu'il est perçu comme excessivement orienté vers « la notion d'aide aux entreprises (300) ». L'avis remis par le rapporteur du CES suggérerait que des subventions publiques soient instaurées afin de financer les industries privées

(293) *Syndicalisme Hebdo*, 24 juillet 1969.

(294) A-CFDT, 8H1457. « Rapport du congrès de l'U.D. 49 », 1971 ; Note « L'U2 à Grenoble », 6/11/1971 ; compte-rendu du congrès de l'UD Sarthe du 15/11/1969 ; *Syndicalisme Hebdo*, mars 1970.

(295) A-CFDT, 8H1457. Communiqué de l'UD CFDT Loire Atlantique, 10 juin 1971.

(296) A-CFDT, Chimie, 1F715. Communiqué UL Thann-Cernay, 6 octobre 1974 ; Lettre du GISEM, 18 mai 1974 ; A-CFDT, Chimie, 1F715. Communiqué du syndicat CFDT Chimie du Finistère, 20 décembre 1974.

(297) A-CFDT, 7H262. Rapport préparatoire au congrès, « *Lutte contre les inégalités* » (octobre 1969) ; Voir aussi « *Citadins de demain* », *Syndicalisme Hebdo*, mai 1968.

(298) AN, 19920430/143. Intervention de Maurice Luneau (CFDT), du 27 avril 1972.

(299) AN, 19920430/143. Intervention de Maurice Luneau (CFDT), du 23 mars 1972.

(300) *Ibid.*

qui souhaitent acquérir des outils pour limiter leur pollution. Or, la CGT et la CFDT entendent que les coûts des nuisances soient assumés par les industriels mis en cause. Enfin, ces syndicalistes affirment que les mesures décisives ne résident pas uniquement dans l'élaboration de nouvelles lois. Au contraire, ils constatent que l'existence de nombreuses lois et normes n'empêche nullement la prolifération de la pollution. Dans la mesure où ils soulignent que « le problème essentiel reste que les règlements sont mal appliqués ou ne le sont pas du tout (301) », leurs propositions portent prioritairement vers des mesures de renforcement de dispositifs permettant l'application effective des lois : renforcement des corps d'inspection, sanctions, etc.

* * * * *

L'environnementalisme ouvrier du mouvement syndical français des années 1968 peut ainsi se définir comme un ensemble de réflexions et de pratiques qui se donnent pour objectif de promouvoir des modalités de production et des formes de travail plus respectueuses de l'environnement, à partir de préoccupations ancrées dans l'expérience des salariés. À bien des égards, cet environnementalisme est proche de ceux qui se manifestent en de nombreux pays au même moment, tels que l'Italie, les États-Unis ou l'Espagne (302). Il partage une parenté avec le mouvement états-unien pour la justice environnementale (303), dans la mesure où il naît de l'expérience d'une inégalité dans l'expérience environnementale des groupes sociaux. Toutefois, des distinctions nettes existent entre ces mouvements : l'environnementalisme ouvrier insiste sur le principe d'égalité d'accès des groupes sociaux à un environnement sain et préservé des substances nocives, sans se référer à la notion de « justice » qui imprègne les mobilisations états-uniennes nées dans l'ombre des luttes pour les droits civiques. L'originalité de cette approche permet aux organisations syndicales d'énoncer des propositions permettant d'inclure les classes populaires dans les politiques publiques en germe, à l'heure où les contours d'une définition technocratique de l'environnement demeuraient encore instables.

Toutefois, cette sensibilité n'épuise pas les désaccords au sein du mouvement syndical, qui reflètent des clivages préexistants, aussi bien sur la philosophie économique que sur le rôle des sciences et techniques dans la réponse aux défis écologiques. Ces débats conduisent cet environnementalisme ouvrier à adopter des nuances spécifiques au contexte français. Ainsi, l'héritage intellectuel cédétiste conduit à une remise en cause plus approfondie des retombées négatives des innovations techniques, autour de la notion de « dégâts du progrès ». De même, certaines réflexions sont rendues intelligibles à la condition d'être situées dans une histoire longue, en particulier lorsque ces syndicalistes doivent faire face à un héritage juridique qui fragmente et complexifie leur intervention.

IV – UNE ACTION SYNDICALE SPÉCIFIQUE AUX CADRES EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE ?

Tout comme pour les confédérations ouvrières, la littérature consacrée à l'histoire du syndicalisme des personnels d'encadrement s'est désintéressée des enjeux environnementaux (304). Lorsque l'environnement apparaît, il est bien souvent présenté comme une anecdote relevant de la vie hors-travail des cadres ou de la construction de l'identité socioprofessionnelle de ce groupe (305). Pourtant, à partir de la conférence de Stockholm (1972), les syndicats des personnels d'encadrement seront fortement influencés par l'agenda administratif et institutionnel en matière environnementale. Sur ces enjeux,

(301) AN, 19920430/143. Intervention de André Soulat (CFDT), du 16 mars 1972.

(302) Stefania Barca, « On working-class environmentalism... », *Op. Cit.* ; Scott Dewey, *Op. Cit.* ; Pablo Corral Broto, « Une société environnementale et ouvrière ? Histoire du mouvement ouvrier et de l'environnementalisme contre Franco (1964-1979) », *Écologie & politique*, n° 50, à paraître (2015).

(303) Giovanna Di Chiro, *Op. Cit.*

(304) Nous renvoyons notamment à Luc Boltanski, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Minuit, 1982 ; Marc Descotes et Jean-Louis Robert (dir.), *Clefs pour une histoire du syndicalisme cadre*, Paris, Éditions ouvrières, 1984 ; Guy Groux, *Le syndicalisme des cadres en France, 1963-1984 : un enjeu producteur d'enjeux*, Thèse de doctorat de sociologie, IEP de Paris, 1986 ; Paul Bouffartigue (dir.), *Cadres : la grande rupture*, Paris, La Découverte, 2001 ; Charles Gadéa, *Les cadres en France. Une énigme sociologique*, Paris, Belin, 2003 ; Mathieu Bensoussan, *L'engagement des cadres. Pratiques collectives et offres de représentation*, Paris, L'harmattan, 2010.

(305) Luc Boltanski évoque ainsi la trajectoire de « M. », opérant un retour vers la « nature » voir Luc Boltanski, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Minuit, 1982, pp. 492-493.

leurs positionnements se constitueront aussi en réaction étroite aux propositions formulées par les syndicalistes ouvriers. Sur ce point, des divergences fortes s'expriment entre la CGC, l'Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens (UGICT, membre de la CGT) et l'Union Confédérale des Cadres (UCC, membre de la CFDT) (306). Ces désaccords s'inscrivent à la fois dans l'héritage idéologique propre à chaque confédération, mais ils sont aussi liés aux différences dans leur fonctionnement et dans leur composition sociologique.

Nous explorons ici successivement les modalités qui mènent chacune de ces organisations à se positionner en matière de politique environnementale. Nous indiquerons aussi comment ces syndicalistes considèrent que leur statut de cadre leur confère – ou non – des responsabilités environnementales spécifiques. Cette exploration restera limitée par les archives accessibles, dans la mesure où seule la presse de trois organisations de cadres sera mobilisée (*Le Creuset* pour la CFE-CGC ; *L'information des cadres et Cadres & Profession* pour l'UCC-CFDT ; enfin, *Cadres Information et Options* pour l'UGICT-CGT). Bien qu'ils ouvrent une fenêtre sur l'intervention syndicale, ces périodiques constituent d'abord des dispositifs de mise en scène de l'action syndicale : ils diffusent une image policée des débats internes aux organisations. Toutefois, ils sont un indicateur des priorités que se donnent les confédérations en souhaitant les afficher auprès du public.

La CGC : la définition d'un agenda environnemental dans la foulée des échéances politiques et administratives

Au cours de la décennie 1960, *Le Creuset* reste silencieux sur les préoccupations préenvironnementales qui animaient au même moment les confédérations ouvrières (pollutions, aménagement urbain, etc.). En l'absence d'archives de la CGC, les facteurs de ce décalage ne peuvent être identifiés avec précision, sauf à souligner que les personnels d'encadrement disposaient de ressources supérieures aux ouvriers pour vivre dans des environnements préservés. L'entrée des thèmes environnementaux dans les textes de la CGC intervient au début de la décennie 1970, en suivant étroitement l'agenda administratif, mais aussi en se positionnant en interaction avec les positions exprimées par les confédérations ouvrières.

Lors de son congrès de Versailles (1973), la CGC adopte une motion finale proposant « d'humaniser la croissance » et intègre plus explicitement les thèmes environnementaux dans sa réflexion. Sa motion finale suggère que « le personnel d'encadrement ressent peut-être plus que d'autres les responsabilités et les exigences d'une certaine qualité de vie (307) ». Toutefois, ces réflexions restent encore limitées. D'une part, la notion de « qualité de vie » correspond initialement à un slogan politique états-unien, qui visait à donner une dimension morale à l'essor d'un mode de vie américain (308). Cette notion de « qualité de vie » sera reprise plus tard dans l'intitulé du ministère de l'environnement, mais ne correspond pas exactement à l'approche adoptée par les confédérations ouvrières autour du concept de « cadre de vie ». De plus, la dimension environnementale de ce concept reste limitée : lorsque le congrès de la CGC affirme la nécessité d'une « lutte raisonnée contre les pollutions et les nuisances », il est immédiatement souligné que celles-ci correspondent d'abord à « la délinquance sous toutes ses formes (309) », plus qu'aux problèmes environnementaux. Ces remarques s'accompagnent néanmoins d'orientations proposant « d'économiser les ressources naturelles », de mieux organiser l'action des consommateurs et de prévenir « l'urbanisation anarchique, conséquence de la spéculation immobilière ».

Le caractère vague de ces engagements s'explique par une réflexion encore récente et directement liée à l'agenda politique. En amont du sommet de Stockholm, plusieurs dirigeants de la CGC participent ainsi à un colloque sur les enjeux d'une politique industrielle à l'échelle européenne. Organisée par la Commission Européenne, cette initiative offre

(306) À l'issue de la décennie 1970, ces organisations représentent respectivement 350 000 membres pour la CGC, 300 000 pour l'UGICT et 50 000 pour l'UCC.

(307) *Le Creuset*, n° 639, 30 juin 1973.

(308) Phillippe Corten, « Le concept de qualité de vie vu à travers la littérature anglo-saxonne », *L'information psychiatrique*, n° 9, 1998, pp. 922-932.

(309) *Ibid.*

l'occasion aux syndicalistes d'interroger les retombées de l'industrialisation, tout en se familiarisant avec certaines critiques de la croissance (310). Peu après, *Le Creuset* affirme que la planète entrerait désormais dans le « temps des nuisances (311) » : ce dossier est publié au moment même où se tient la CNUEH à Stockholm. L'appropriation des enjeux environnementaux apparaît ainsi comme la résultante d'un processus exogène, lié à l'agenda des institutions internationales et gouvernementales. *Le Creuset* convoque ainsi les travaux du Comité internationale de la langue française pour définir l'environnement comme « l'ensemble, à un moment donné, des agents physiques, chimiques, biologiques et des facteurs sociaux susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect sur les êtres et les activités humaines (312) ». Cette définition laisse en suspens les critères spécifiquement syndicaux d'appropriation de la notion.

La sensibilisation de la CGC aux enjeux environnementaux s'affirme aussi, de manière plus véhémement, dans son opposition aux propositions avancées par les mouvements sociaux et écologistes qui marquent ces années. En premier lieu, les syndicalistes cadres nourrissent une hostilité aux courants de scientifiques critiques (313). Les années 1960 voient en effet naître des mobilisations de chercheurs (physiciens, mathématiciens, etc.) qui dénoncent les usages de leurs travaux à des fins militaires ou industrielles, provoquant de lourdes retombées environnementales. Or, la CGC invite à se démarquer d'une « sorte de "catastrophisme" débilisant conduisant à la course aux abîmes (314) » et ses dirigeants s'attaquent aux « prophètes à la mode venus parler d'Apocalypse, de retour à la terre ou de "croissance zéro" (315) ». Face à l'ampleur des pollutions, ils affirment au contraire que « la parole est aux techniciens (316) ». Au moment où les cadres se décrivent parfois comme un groupe social né du « progrès » technique, la critique des innovations scientifiques est considérée avec hostilité. La CGC affirme au contraire que les solutions aux défis environnementaux doivent être élaborées par le renforcement des innovations techniques ou scientifiques, qui constitueraient les leviers d'actions prioritaires pour juguler la pollution et les gaspillages des ressources.

Si la position adoptée par la CGC procède partiellement d'une réaction aux courants scientifiques critiques, elle permet aussi à cette organisation d'affirmer une position distinctive à l'intérieur du champ syndical. La CGC insiste alors sur un rôle spécifique du personnel d'encadrement en matière environnementale. Alors même que la définition syndicale de l'encadrement est loin d'être arrêtée par les militants cégécistes, le secrétaire général Corentin Calvez suggère en 1972 que « le personnel d'encadrement a une tâche immense à remplir car il lui appartient dans l'accomplissement de ses tâches quotidiennes de mobiliser les esprits, d'éveiller les consciences de suggérer des techniques pour ne pas laisser se développer les germes d'autodestruction d'une croissance économique incontrôlée (317) ». En vertu d'une telle approche, une nouvelle division du travail serait à inventer : les chercheurs sont assignés à « identifier les nuisances », pendant qu'il « revient aux ingénieurs, aux techniciens, de trouver les solutions adaptées ». Bien que le congrès de Versailles apporte peu de précisions quant aux compétences revendiquées par les cadres, celles-ci sont exposées avec plus de détails dans un rapport rédigé par le secrétaire confédéral M. Bordes-Pagès au Printemps 1974. Ce rapport se fonde de nouveau sur la conviction selon laquelle les cadres auraient un rôle fondamental pour agir face aux nuisances, notamment en se démarquant des organisations ouvrières. Selon M. Bordes-Pagès,

« le rôle [des organisations syndicales] est primordial, notamment pour une organisation de personnel d'encadrement, car certaines confédérations ouvrières, par des méthodes souvent uniquement revendicatrices et contestataires ne font que mettre en lumière les questions sans les résoudre. L'organisation syndicale a une responsabilité à la fois éducative, vis-à-vis des syndiqués et des consommateurs, et de participation au niveau de l'entreprise et dans la vie publique.

(310) *Le Creuset*, n° 614, 6 mai 1972.

(311) Selon le titre de la Une, *Le Creuset*, n° 616, 10 juin 1972.

(312) *Le Creuset*, n° 616, 10 juin 1972.

(313) Sur la critique des sciences, Céline Pessis, « Petit panorama de la critique des sciences des années 1970 », *Survivre et vivre. Critique de la science, naissance de l'écologie*, Montreuil, L'échappée, 2014, pp. 341-360.

(314) *Le Creuset*, n° 546, 5 avril 1969.

(315) « Nuisances », *Le Creuset*, n° 616, 10 juin 1972.

(316) « Qualité de vie, la CGC propose », *Le Creuset*, n° 660, 8 juin 1974.

(317) Corentin Calvez, « Pour lutter contre les nuisances », *Le Creuset*, n° 616, 10 juin 1972.

Le personnel d'encadrement doit penser à la défense de la nature et rechercher une certaine morale dans l'exercice de sa profession ; la concertation et notamment la délégation du pouvoir, lui permettront de jouer ce rôle (...). Il appartient au personnel d'encadrement de montrer une fois de plus que la compétence et la préférence dans l'action permettront de résoudre les problèmes, alors que l'agitation velléitaire et les partis-pris idéologiques de toutes natures ne peuvent que les envenimer (318). »

En dépit de cette réflexion, les propositions énoncées se résument à prendre acte des programmes élaborés par les autorités publiques : régulation et contrôle des nuisances, fonctionnement des parcs naturels, organisation de la recherche scientifique, gestion des ressources en eau, etc. Le rôle spécifique que pourraient occuper les syndicalistes dans ces domaines n'est pas explicité. Les expériences menées par les autres organisations syndicales (françaises ou étrangères), comme les propositions avancées par les associations environnementalistes, ne sont pas évoquées dans les pages du *Creuset*.

Dès lors, l'intérêt de la CGC pour les enjeux environnementaux doit aussi être analysé dans un contexte historique marqué par une « insubordination ouvrière (319) », où l'autorité des cadres est parfois vivement contestée. L'affirmation d'une compétence environnementale propre aux personnels d'encadrements permet ainsi d'envisager le renforcement de leur autorité dans l'entreprise. Le rapport de M. Bordes-Pagès évoque ainsi la nécessité de faire valoir les compétences des cadres « dans ce domaine comme dans bien d'autres (320) », constituant dès lors l'environnement comme un outil supplémentaire dans l'affirmation de l'identité et de l'autorité des cadres.

Au final, l'élaboration d'une politique environnementale par la CGC est d'abord le produit d'une double réaction : aux échéances politiques d'une part et aux options affirmées par les confédérations ouvrières d'autre part. La possibilité d'une intervention syndicale singulière face aux défis écologiques reste encore limitée à une mission « d'éducation » ou « d'éveil des consciences ». Symptomatiquement, lorsque la CGC adresse ses questions aux candidats à l'élection présidentielle de 1974, les enjeux environnementaux sont absents (321). *Le Creuset* se refuse aussi à interroger le premier candidat écologiste à cette élection, René Dumont (seuls sont interrogés les candidats de droite, d'extrême-droite et le candidat d'union de la gauche). Plus qu'un simple abandon, ce silence témoigne d'une difficulté à renouveler les analyses et projets syndicaux pour lier étroitement les enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

L'UGICT-CGT : protéger l'environnement par la régulation de l'économie

L'approche adoptée par l'UGICT est différente, dans la mesure où elle est étroitement liée aux réflexions interprofessionnelles menées par la CGT. Dès l'été 1970, la Une de la revue *Options* soulève la question : « comment lutter contre la pollution ? (322) ». L'ancrage interprofessionnel et intercatégoriel de la CGT favorise une appropriation plus rapide des enjeux environnementaux en suivant le rythme de réflexion menée par la confédération ouvrière. Ce facteur explique aussi que l'approche de l'UGICT, comme de l'UCC-CFDT, sera moins directement connectée par l'agenda gouvernemental et international. Néanmoins, ces modalités d'appréhension de l'environnement se doublent de l'affirmation de rares spécificités propres aux cadres.

En premier lieu, l'UGICT formule une vive critique de l'approche administrative de la protection de la nature et de l'environnement. Ainsi, elle alerte ses adhérents sur les enjeux sociaux liés à la création de Parcs naturels. L'exemple des Cévennes illustre les modalités par lesquels des paysans auraient été déplacés de leurs terres. Pour l'UGICT, ce procédé conduirait à créer une « nature » artificielle, déniaut aux « gens du pays » l'usage des terres. En alertant sur ces désaccords, l'UGICT pointe que ce sont « deux conceptions de la nature et de la vie rurale (323) » qui s'opposeraient lors de la fondation des parcs. La création de parcs naturels devrait ainsi veiller à ne pas bouleverser les économies rurales.

(318) « Qualité de vie, la CGC propose », *Le Creuset*, n° 660, 8 juin 1974.

(319) Selon l'analyse de Xavier Vigna, *L'insubordination ouvrière dans les usines. Essai d'histoire politique des usines*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007.

(320) « Qualité de vie, la CGC propose », *Le Creuset*, n° 660, 8 juin 1974.

(321) « Questions aux candidats à la présidentielle », *Le Creuset*, n° 657, 27 avril 1974.

(322) « Comment lutter contre la pollution », *Options*, n° 49, juillet 1970.

(323) « La nature protégée n'est pas la nature », *Options*, n° 50, septembre 1970.

Ensuite, les revues éditées par l'UGICT s'attellent à l'identification des substances nocives sur les lieux de travail. Fin 1971, le document revendicatif issu du congrès s'inquiète ainsi des préjudices sanitaires liés à l'introduction de nouvelles substances sur les lieux de travail, dont les retombées sanitaires restent méconnues. Pour les cégétistes, cette crainte est d'autant plus forte que « la composition [de ces substances] n'est pas divulguée sous prétexte de protéger les secrets de fabrication (324) ». Ce refus du secret industriel constitue une revendication fréquemment avancée dans les institutions paritaires, mais aussi par les sections d'entreprises les plus concernées. Pour les militants CGT, la politique de protection de la santé des ouvriers et des riverains des industries polluantes nécessite une information transparente sur les procédés de production. Dans cette perspective, le personnel d'encadrement aurait un rôle singulier à jouer, car « un cadre moderne aura pour objectif de contribuer à ce que le CHS soit pleinement efficace ». Plus encore, « il appartient aux cadres de consentir les plus grands efforts pour informer au mieux, le plus objectivement possible, leurs interlocuteurs (325) ». En les présentant comme détenteurs d'une connaissance précise du fonctionnement des sites de production, la CGT érige les ingénieurs et les cadres en rouages essentiels à l'élaboration d'une politique sanitaire et environnementale, au bénéfice des salariés comme des riverains.

Ces réflexions mènent l'UGICT à esquisser une analyse de l'économie de l'environnement. Elle constate précocement que les techniques antipollution constituent un « marché, réel, qui se chiffre potentiellement en milliards de dollars (326) ». Tout en refusant que ces dispositifs soient appropriés par des entreprises privées, l'UGICT estime que ce marché « pourrait jouer un effet bénéfique d'entraînement. Pour les industriels de l'automobile, il s'agirait, par exemple (...) de proposer à la place d'un moteur "sale" un moteur équipé pour rejeter moins de substances toxiques (327) ». Autrement dit, la vente de dispositifs de dépollution offrirait une opportunité pour la vente de certains produits, générant emplois et croissance économique. Toutefois, les cégétistes dénoncent les coûts élevés de certaines techniques antipollution commercialisées par des entreprises privées. Pour ces militants, ces choix sont effectués au détriment d'une politique coordonnée de lutte contre la pollution. Ils considèrent que le développement d'un marché antipollution devrait constituer une mesure intégrée dans une politique plus globale de protection de l'environnement. L'UGICT explique ainsi que

« L'environnement est un tout. Toute décision économique, même la plus étrangère en apparence, finit par se répercuter sur son état. Pour être efficace, la politique de l'environnement devrait donc s'inscrire dans une planification générale. Une telle planification permettrait de proposer au public des choix réels, de consulter démocratiquement la collectivité pour savoir (...) si elle est prête à investir les sommes nécessaires dans la sauvegarde de son environnement (328) ».

En s'insérant dans une réflexion syndicale ancienne sur la planification économique, cette approche permet aux militants cégétistes de penser l'environnement comme pleinement intégré aux dynamiques économiques et non plus comme une externalité. Entre 1970 et 1972, l'UGICT fait appel à des scientifiques afin de préciser cette analyse. L'écologue Vincent Labeyrie définit ainsi l'écologie comme « l'économie des systèmes naturels (329) », invitant les syndicalistes à dépasser le fractionnement des recherches entre sciences de la nature, sciences économiques et sciences sociales pour élaborer des réponses adaptées aux défis écologiques. Ici, les cadres comme les ingénieurs auraient un rôle particulier dans un mouvement syndical intercatégoriel, afin d'apporter leurs connaissances à l'élaboration de telles solutions.

Convaincus par ce positionnement, les ingénieurs de l'UGICT participent à l'organisation des « Assises de la recherche scientifique » aux côtés du Syndicat National des Chercheurs Scientifiques (SNCS) et du Syndicat national de l'enseignement supérieur (Sne-sup) en octobre 1973. Cette rencontre se présente comme un forum d'élaboration de contre-propositions face aux orientations et aux choix budgétaires prévus par le sixième Plan (1971-1975). Selon ces organisations, la préparation de ce Plan aurait été caracté-

(324) *Cadres Informations*, n° 38, décembre 1971.

(325) « La prévention des accidents : responsabilités et droits des cadres », *Options*, n° 48, juin 1970.

(326) « Le marché de la non-pollution », *Options*, n° 48, juin 1970.

(327) *Ibid.*

(328) *Ibid.*

(329) « L'écologie, c'est l'économie des systèmes naturels », *Options*, n° 69, juillet 1972.

sée par une « intense campagne idéologique contre la recherche scientifique », conduisant à négliger les investissements dans certains secteurs de recherches correspondant aux défis sociaux de la période. En matière environnementale,

« la carence dans la lutte contre la pollution est aussi une des conséquences de l'asservissement de tout au profit (...). Les grandes entreprises privées n'investissent pas dans l'étude permettant non seulement d'éliminer sans danger les produits polluants mais surtout de concevoir des chaînes de fabrication avec l'absence ou le minimum de tels produits (...). Les progrès de la technologie le permettent, la recherche du profit non (330) ».

Au lendemain de leur rencontre, ingénieurs et chercheurs réaffirment leur conviction selon laquelle « le développement des sciences est une condition nécessaire du progrès social et de l'amélioration de la qualité de vie ». Plus particulièrement, ils estiment que la faiblesse des investissements dans un champ de recherche tel que l'environnement constitue un handicap économique, car « la productivité et la production pourraient être considérablement développées par la suppression de certains gâchis et par la reprise du développement scientifique et technique (331) ». Le développement de la recherche scientifique est ainsi perçu comme le chemin approprié pour répondre à la crise écologique, mais il ouvrirait aussi une voie vers la croissance économique et la création d'emplois.

Cette conviction dans les bénéfices liés aux innovations scientifiques et techniques est fréquemment partagée par les ingénieurs cégétistes et les directions industrielles. Toutefois, un motif de désaccord récurrent s'exprime entre une CGT affirmant que l'installation de dispositifs antipollution doit être effectuée indépendamment de son coût, alors que les industriels perçoivent ces dépenses comme un risque de distorsion sur le marché international. Pour les cégétistes, les services de l'État devraient exercer une pression plus forte sur les industriels, afin de les contraindre à ajuster leurs équipements aux innovations techniques et scientifiques. Ponctuellement, certains responsables vont jusqu'à suggérer que « si [les industries] ne sont pas en mesure de résoudre leurs difficultés, sans doute conviendrait-il de s'orienter vers leur nationalisation (332) ».

Enfin, cette croyance en la vertu du développement scientifique est aussi ravivée dans l'opposition au courant de la « croissance zéro ». Au moment de la publication du rapport « Halte à la croissance ? (333) » et de la parution de la lettre du commissaire européen Sicco Mansholt, favorable à une croissance limitée, la critique cégétiste se radicalise. La recherche sur les limites de la croissance est décrite comme « scientifiquement douteuse » et conduirait à « faire porter sur la population le poids des restrictions dues à la volonté de maintenir les profits (334) ». Tout en s'intéressant aux mobilisations émergentes pour la protection de l'environnement, l'UGICT établit des limites à ses sympathies et soutient les initiatives qui ne relèvent « pas d'une lutte contre le progrès technique comme le croient certains nostalgiques du retour à la terre ; ce n'est pas non plus un refus de la croissance (...). On assiste plutôt à l'éclosion d'une volonté d'apprécier comment s'opèrent ce progrès et cette croissance (335) ». L'opposition affirmée aux partisans de la « croissance zéro » se double d'une critique, plus implicite, des propositions de la CFDT. Pour l'UGICT, le développement de l'UCC ravive une crainte quant à son implantation parmi le personnel d'encadrement, décrit comme « soumis plus que d'autres à l'influence d'attitude gauchiste : ce milieu est fertile parce que faible idéologiquement (336) ». Or, l'UCC est précisément marquée par la radicalisation de la critique sociale et plus ouverte aux franges du salariat qui portent cette critique. Ces caractéristiques distinguent fortement l'UCC des autres organisations des personnels d'encadrement, dans la mesure où elle « dénonce un modèle de croissance productiviste et met ainsi en cause certaines options économiques auxquelles restent attachés de nombreux cadres de la CGT (337) ».

(330) « Nécessité sociale, économique et culturelle de la recherche scientifique », *Cadres Information*, n° 48, avril 1973.

(331) « Appel suite aux Assises du 21 octobre 1973 à Orsay », *Cadres Information*, n° 51, 5 novembre 1973.

(332) Archives Nationales, 19920430/143. Intervention de René Le Guen (CGT) lors du débat sur le rapport « Rendre compatible le développement accru de l'industrialisation et la lutte préventive contre la pollution ». Réunion de la section de l'industrie et du commerce au Conseil économique et social, 27 avril 1972.

(333) Donella et Dennis Meadows, Jørgen Randers, William Behrens, *Halte à la croissance ?*, Paris, Fayard, 1973.

(334) « Nécessité sociale, économique et culturelle de la recherche scientifique », *Cadres Information*, n° 48, avril 1973.

(335) « Le prix de l'air pur », *Options*, n° 68, juin 1972.

(336) « Compte-rendu du Conseil National de l'UGICT », *Cadres Information*, n° 20, octobre 1968.

(337) Guy Groux, « Le syndicalisme cadre dans la période présente : 1963-1983 », Marc Descotes et Jean-Louis Robert (dir.), *Clefs pour une histoire du syndicalisme cadre*, Paris, Éditions ouvrières, 1984, p. 227.

L'UCC-CFDT : l'essor d'un environnementalisme par la critique du productivisme

Fondée en 1967 et minoritaire dans le paysage du syndicalisme cadre dans la décennie 1970, l'UCC-CFDT se développe rapidement et accueille une nouvelle génération de militants syndicaux. Sa vitalité idéologique contribue à bousculer les repères du syndicalisme cadre, puisque la CGC comme l'UGICT se positionnent régulièrement en réaction à l'UCC. Pour cette dernière, sa réflexion en matière environnementale est étroitement liée à l'évolution de la confédération ouvrière et s'accélère au lendemain des mouvements sociaux de mai-juin 1968. Selon l'UCC, ces mobilisations constitueraient l'expression d'une « crise de civilisation », qui traduirait un refus des hiérarchies trop rigides dans l'entreprise comme dans la société, ainsi qu'un rejet des idéologies postulant que le « progrès technique » ou « la croissance » seraient des conditions suffisantes pour « faire le bonheur de l'homme (338) ». Ces réflexions participent de l'élaboration des thèses autogestionnaires au sein de la CFDT (339). Elles conduisent l'UCC à adopter deux orientations pratiques : une mise en doute des relations hiérarchiques dans l'entreprise pour repenser et l'affirmation d'un droit des salariés à participer à la définition des modalités et finalités de la production.

Ces aspirations sont ainsi diamétralement opposées à celles qui sont prônées par la CGC. Dressant le diagnostic d'une contestation latente de l'autorité, la CGC entendait alors légitimer les hiérarchies (340). Consciente de ces désaccords, l'UCC affirme souhaiter une « confrontation sévère avec la CGC », accusée d'entretenir des « mythes qui ne mènent nulle part, [tels que] les idées comme « la croissance fait le bonheur » (...) ou « les problèmes de développement ne sont que des problèmes techniques » (341) ». L'opposition entre l'UCC et la CGC suit deux lignes de démarcation. Premièrement, conformément à son aspiration à la démocratisation des entreprises et de l'économie, l'UCC estime qu'aucune mission distinctive n'incomberait aux cadres en matière environnementale. La définition de la production, incluant des critères environnementaux, devrait ainsi être assurée en concertation avec l'ensemble des salariés.

Pourtant, et là réside la seconde ligne de démarcation avec la CGC, les cadres et ingénieurs sont l'objet d'une attention particulière de la part des cédétistes, selon lesquels ce groupe aurait « une importance stratégique en terme de rapports de force (342) », dans les entreprises comme dans la société. Dans un contexte où l'effectif de cadres et techniciens s'étoffe, l'UCC accueille favorablement les thèses de Serge Mallet érigeant ces groupes sociaux en une « nouvelle classe ouvrière (343) ». Devenus des rouages essentiels au fonctionnement des entreprises, l'UCC les décrit comme « choyés » au sein des entreprises et, dès lors, plus aisément influençables par les employeurs. Selon l'UCC, les avantages financiers les conduiraient à devenir des « consommateurs modèles de notre société », adhérant désormais « non seulement aux objectifs de l'entreprise, mais aussi aux « valeurs » de la société capitaliste qui fait du progrès technique et de l'expansion une véritable idéologie (344) ». En ce sens, ils contribueraient au développement d'un imaginaire social productiviste et consumériste. Dès lors, l'UCC affirme qu'elle doit contribuer au « déconditionnement (345) » de ce groupe social face aux idéologies postulant les bienfaits de tout type de croissance.

Cette critique de l'injonction à l'expansion économique est entreprise par l'UCC dès son premier congrès (1969). L'UCC estime que l'aspiration d'une partie des cadres et ingénieurs à porter une transformation sociale « se heurte encore au système aliénant de l'environnement et du milieu qui entretient des confusions telles que : croissance et profit assimilés à bonheur et liberté (346) ». Cette résolution ouvre un champ de réflexion sur l'invisibilité des retombées environnementales de la croissance, en articulant cette analyse

(338) Roger Faist, « Demain, quelle civilisation ? », *Cadres et profession*, n° 226, octobre 1968.

(339) Voir Franck Georgi, *L'invention de la CFDT, 1957-1970*, Paris, L'atelier, 1995, pp. 551-599.

(340) André Malterre, Président de la CGC (1971) cité par Guy Groux, *Op. Cit.*, p. 218.

(341) « Rapport de Roger Faist au congrès », *L'information des cadres*, n° 506, mars 1972.

(342) Roger Faist, « Intervention au Comité National de la CFDT », *L'information des cadres*, n° 437, avril 1970.

(343) Serge Mallet, *La nouvelle classe ouvrière*, Paris, Seuil, 1963 ; « Soirée d'étude avec Serge Mallet, qu'appelle-t-on la classe ouvrière aujourd'hui ? », *L'information des cadres*, n° 411, décembre 1969.

(344) « Vivre dans la société industrielle », *L'information des cadres*, n° 505, octobre 1971.

(345) Roger Faist, « Intervention au Comité National de la CFDT », *L'information des cadres*, n° 437, avril 1970.

(346) « Résolution générale du congrès », *L'information des cadres*, n° 408, novembre 1969.

autour du concept d'aliénation. Pour le secrétaire général Roger Faist, ce phénomène se définirait par la réduction de l'être humain à « être *objet* du processus de production, sans pouvoir orienter son travail, sans pouvoir orienter l'avenir de la société (347) ». Les salariés renouvelleraient inconsciemment « les mécanismes du marché [qui assurent] la croissance économique », en poursuivant la production d'objets dont la conception – et la définition de l'utilité sociale – leur échappe. Par extension, l'environnement deviendrait lui-même objet du processus de production, à commencer par l'usage des matières premières. Les retombées négatives liées à ces usages resteraient impensées depuis la conception des produits jusqu'à leur consommation. Sans pouvoir sur la définition de la finalité du travail, les salariés seraient impuissants face à ses retombées environnementales.

Cette réflexion est à l'unisson des débats confédéraux et, dès 1970, nombre de dirigeants syndicaux soulignent leur volonté de déplacer les controverses sur les taux de croissance vers l'élaboration d'un autre « type de croissance (348) ». Cette aspiration se radicalise face aux options du sixième Plan : celui-ci est dénoncé parce qu'il favoriserait l'individualisation des consommations, donc la multiplication des sources de pollution, au détriment des équipements collectifs (349). Ce discours acquiert une audience plus large dans la foulée de la publication du « Rapport Mansholt ». L'UCC (comme la confédération CFDT) adhère à l'analyse dressée quant à l'épuisement des ressources planétaires, tout en rejetant les mesures proposées, jugées trop autoritaires. En outre, cette organisation considère que la reconnaissance des limites écologiques doit mener à une transformation des revendications syndicales. Puisque les ressources ne sont pas illimitées, des mesures visant à contrecarrer l'expansion de la consommation seraient nécessaires : l'adoption d'une échelle des revenus est présentée comme un pas en ce sens, bien que cette mesure constitue un point de conflit récurrent avec la CGC. Ainsi, l'UCC s'affirme

« plus à l'aise que d'autres dans cette remise en cause radicale puisqu'elle fait siennes, depuis quelques temps déjà, nombre des inquiétudes exprimées par M.Mansholt. Nos revendications sur l'égalisation croissante des chances et des conditions de vie, le resserrement de l'éventail des salaires, le développement des équipements collectifs, sont à coup sûr mieux accordés aux limites dressées par la nature sur la route de l'expansion que l'illusoire attente pour tous du confort matériel individualisé que nous mijote le capitalisme au prix d'un fantastique gaspillage. Il nous faut, c'est évident, contribuer à développer une prise de conscience des impasses où conduit notre modèle actuel de développement (35) ».

Poursuivant cette réflexion, le congrès de 1972 de l'UCC s'attaque explicitement aux retombées environnementales du modèle de production et de consommation (351). Lors de la fondation d'un ministère dédié, les cadres cédétistes interpellent quant à l'apparent consensus social en la matière. En relevant les discours d'élus et d'industriels s'affirmant soucieux de protéger la nature, l'UCC interroge : « de quel environnement s'agit-il ? De la nature, de l'air, de l'eau, du bruit ? Serions nous si nombreux à vivre dans la nature ? Pourquoi ne pas se préoccuper aussi et surtout de notre environnement quotidien ? (...) Cet environnement là, il n'est pas rentable. L'autre environnement, lui, peut se vendre (352) ». Dans la foulée de la réflexion cédétiste sur le cadre de vie, ces syndicalistes reprennent un travail de définition de « l'environnement » pour refuser de le réduire à la protection « d'espaces naturels » isolés. Ils affirment au contraire qu'une politique environnementale nécessiterait une intervention dans des espaces moins spectaculaires, à commencer par les villes et quartiers dans lesquels vivent les salariés. Aux côtés des autres structures cédétistes, les cadres souhaitent ainsi penser une partie de leur intervention à l'échelle d'un territoire, en vue de transformer des villes qu'ils estiment organisées « de manière fonctionnelle et rationnelle pour les besoins de l'économie : produire, consommer, reproduire la force de travail (353) ».

Dans la première moitié de la décennie 1970, l'UCC affirme un ancrage intercatégoriel et aspire à démocratiser les entreprises – refusant donc de renforcer les spécificités du groupe

(347) Roger Faist, « Intervention au Comité National de la CFDT », *L'information des cadres*, n° 437, avril 1970.

(348) Jean Boissonat, « Un taux ou un type de croissance ? », *Cadres et profession*, n° 239, février 1970.

(349) « Communiqué de l'UCC sur le 6^e Plan », *L'information des cadres*, n° 437, avril 1970.

(350) Maurice Luneau, « Le point sur le rapport Mansholt », *Cadres et profession*, n° 254, mai 1972.

(351) « Rapport de Roger Faist » et « Le projet CFDT », *L'information des cadres*, n° 506, mars 1972.

(352) « La ville ne pourrait-elle pas être autre chose ? », *Cadres et profession*, n° 256, novembre 1972.

(353) *Ibid.*

cadre. Lorsqu'un adhérent adresse une lettre à *Cadres et profession* à propos du gaspillage énergétique, il insiste sur la nécessité d'assurer la participation de tous les salariés pour une planification économique émancipée d'une tutelle centralisatrice. Il affirme au contraire que « la décentralisation la plus large de l'initiative (354) » favoriserait l'adoption de ressources énergétiques plus soutenables, en impliquant les salariés compétents et les usagers à l'échelle des territoires concernés. Dans l'agglomération lyonnaise, les ingénieurs de Rhône-Poulenc contribuent à nourrir une réflexion critique sur la croissance, ancrée dans leur propre expérience (355). Par-delà les résolutions syndicales à l'échelle nationale, ces exemples témoignent d'une appropriation partielle des enjeux environnementaux par des sections syndicales ou des militants à l'échelle locale. En outre, ce travail est renforcé par des échanges avec des associations environnementalistes comme les *Amis de la Terre* (356). Par ces différentes initiatives ancrées dans le contexte de radicalisation de la décennie 1970, l'UCC-CFDT joue finalement un rôle de lanceur d'alertes, en interpellant l'opinion publique sur l'évolution d'une civilisation où « la télévision en couleur remplace les arbres, victimes du progrès (357) ». Néanmoins, cette analyse reste encore en germe puisqu'elle énonce des orientations générales, sans parvenir systématiquement à formuler des propositions concrètes et ciblées.

Un environnementalisme au pluriel

Au cours de la première moitié de la décennie 1970, la spécificité du syndicalisme cadre en matière environnementale procède plus d'une prétention martelée par une partie de ces syndicalistes que d'une intervention spécifique dans les entreprises. Les origines de l'intérêt des organisations de cadres pour l'environnement sont plurielles et, dès lors, génèrent des désaccords entre ces organisations.

Premièrement, toutes analysent les défis environnementaux en fonction de leurs héritages idéologiques respectifs. La conviction des bénéfices résultant du progrès technique conduit la CGC à affirmer que la solution aux problèmes écologiques doit être définie par des innovations techniques et scientifiques. L'UGICT se distingue légèrement de ce discours, en affirmant que les bénéfices sociaux du progrès technique ne sont pas mécaniques et qu'ils ne peuvent être profitables qu'à la condition d'une intervention plus forte de l'État, notamment pour imposer aux industriels des investissements en matière de dépollution. Quant à la l'UCC, elle affirme que la résolution des problèmes environnementaux impliquerait d'abord de modifier critères qui orientent la définition de la production.

Dans l'usage d'héritages idéologiques concurrents, des controverses peuvent apparaître entre organisations. Ainsi, l'approche environnementale cédétiste nourrit une parenté forte avec certains courants du personnalisme chrétien (358) et s'exprime dans des lieux symboliques du catholicisme social, à commencer par les Semaines sociales. Dans un contexte où les institutions religieuses sont aussi traversées par la radicalisation de la critique sociale (359), l'usage de cet héritage devient objet de controverses avec la CGC, dont une partie des militants se veulent aussi héritiers du catholicisme social. Ce conflit se révèle lors des Semaines sociales de 1970, suite à l'intervention de Frédo Krumnow, secrétaire confédéral de la CFDT. Celui-ci propose une analyse des mécanismes de la « société de consommation » en exposant certaines réflexions cédétistes, proposant d'étendre le rôle des salariés dans la définition des productions utiles et de réduire leur impact environnemental. Les organisateurs des Semaines sociales sont alors vivement interpellés par un dirigeant de la CGC qui leur reproche d'avoir toléré « des exposés emprunts du plus pur marxisme (360) ».

(354) « Lettre de Mr Guillot », *Cadres et profession*, n° 254, mai 1972.

(355) AM de Saint-Fonds. UIB CFDT, 8W03. Note des ingénieurs et cadre CFDT de Rhône-Poulenc, « À propos de la croissance économique... », non daté (début 1974).

(356) « Bagnoles, ras le bol ! », *Cadres et profession*, n° 256, novembre 1972. Sur l'émergence des Amis de la Terre, voir Alexis Vrignon, « Écologie et politique dans les années 1970. Les Amis de la Terre en France », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 2012/1, n° 113, pp. 179-190.

(357) « La CFDT veut la transformation de la société », *L'information des cadres*, n° 505, octobre 1971.

(358) Sur l'évolution de personnalistes chrétiens vers l'écologie politique, voir Christian Roy, « Charbonneau et Ellul, dissidents du "progrès". Critiquer la technique face à un milieu chrétien gagné à la modernité », Céline Pessis, Sezin Topçu, Christophe Bonneuil, *Op. Cit.*, pp. 283-301.

(359) Denis Pelletier, *La crise catholique. Religion, société, politique en France (1965-1978)*, Paris, Payot, 2002.

(360) « Après les 57^e session des semaines sociales de Dijon », *Le Creuset*, n° 577, 19 juillet 1970.

Ces filiations idéologiques informent sur une seconde distinction entre les syndicalistes cadres, à savoir l'identité des groupes qui seraient susceptibles de porter des solutions aux défis environnementaux. Malgré des nuances entre leurs propositions, la CGC comme la CGT affirment que ces réponses seront portées par des experts, techniciens ou scientifiques. *A contrario*, l'UCC affirme que la viabilité des réponses aux défis environnementaux réside dans l'élaboration de solutions qui soient portées par des groupes sociaux plus larges que les seuls techniciens ou ingénieurs. En ce sens, l'UCC suggère que les réponses aux problèmes environnementaux devraient être définies en associant étroitement les salariés à une transformation des procédés de production limitant les nuisances.

Troisièmement, la formation des politiques publiques de l'environnement et d'une opinion publique plus informées sur ces enjeux conduit toutes les organisations syndicales à percevoir l'environnement comme un nouveau terrain de l'action syndicale, dans lequel des propositions anciennes peuvent acquérir une nouvelle légitimité. D'un côté, la CGC use de ce thème pour s'assurer qu'il contribue à asseoir l'autorité des cadres dans l'entreprise. De l'autre, l'UCC tisse des liens plus étroits avec des mouvements écologistes, permettant de renforcer la crédibilité de son projet syndical en s'appuyant sur des acteurs externes aux implantations traditionnelles du mouvement syndical (experts scientifiques, associations, etc.).

Cette capacité à nouer des liens avec des acteurs divers s'explique aussi par la structuration des organisations syndicales, qui constitue un autre aspect déterminant de leur intervention en matière environnementale. En effet, l'organisation à l'échelle d'un territoire – plutôt que d'une entreprise – permet aux militants cédétistes de penser une action plus précise en matière d'aménagement urbain ou face aux débordements industriels. Outre ce facteur spatial, la définition des préoccupations environnementales des organisations syndicales est aussi liée à leur composition sociologique. La spécificité de l'intervention des cadres en matière environnementale, telle que revendiquée par l'UGICT, consiste d'abord à mettre leurs compétences au service des salariés, notamment en matière de santé. *A contrario*, la spécificité revendiquée par la CGC pour les cadres réside plutôt dans leur capacité à éclairer les responsables d'industries sur les critères de décisions à privilégier afin de choisir des techniques permettant de limiter la pollution.

Enfin, la démarcation entre syndicalistes cadres se dessine aussi dans leurs rapports aux autres organisations syndicales comme aux institutions politiques. Ainsi, la CGC se saisit pleinement d'une réflexion environnementale au lendemain de la fondation d'un ministère dédié et de la conférence de Stockholm. Son analyse est largement modelée dans les limites fixées par les administrations chargées de l'environnement et ses propositions se situent dans la foulée de l'agenda institutionnel. *A contrario*, la réflexion de l'UCC fut une production qui peina à s'inscrire dans les catégories de l'action administrative et fut réali-sée bien avant le tournant de la décennie 1970 dans la foulée des réflexions de la confédération CFDT.

Le développement d'une administration de l'environnement conduit néanmoins toutes les organisations syndicales à préciser leurs propositions en matière environnementale et à se positionner plus étroitement en réaction aux chantiers ouverts par le ministère de la protection de la nature et de l'environnement. De la même manière, les initiatives des associations écologistes interpellent les organisations syndicales qui réagissent en fonction de leurs héritages idéologiques respectifs, variant de la vive opposition jusqu'à la coopération ponctuelle sur des causes communes.

CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE

La formalisation des préoccupations environnementales au sein des organisations syndicales doit être située dans le contexte de deux décennies marquées par l'acuité du constat des retombées environnementales et sanitaires de l'expansion industrielle, par la radicalisation des mouvements sociaux et écologistes des « années 1968 », ainsi que par l'invention d'une administration et des premières politiques publiques de l'environnement. Au milieu de la décennie 1970, les confédérations syndicales françaises ont ainsi toutes produites plusieurs rapports internes concernant leur politique environnementale et se sont dotés de secteurs ou de commissions dédiées à ces enjeux.

Alors que la définition de l'environnement paraît aujourd'hui consensuelle, les débats menés au sein du CES dès le début de la décennie 1960, puis portés par-delà ces institutions par les organisations syndicales, témoignent du caractère conflictuel de la définition de cette notion. La spécificité affirmée par les organisations syndicales consiste à identifier précocement que les retombées sanitaires et environnementales de la pollution affectent plus fréquemment les membres des classes populaires et leurs quartiers, préfigurant la notion « d'inégalités environnementales » (le terme est alors absent des discours). Dès lors, les organisations syndicales réfutent l'inéluctabilité de la pollution industrielle, qui ferait de celle-ci un « mal nécessaire », ou une contrepartie inéluctable de la prospérité économique. Ils réfutent aussi certains discours industriels affirmant que chaque individu et chaque groupe social serait également et indistinctement victime et bénéficiaire de la pollution générée par l'expansion de la production. De plus, certaines organisations syndicales portent aussi une approche particulièrement originale dans la mesure où elles mettent en cause la pertinence des solutions aux pollutions qui reposeraient sur de simples accords de compensations financières. Refusant de réduire la lutte contre la pollution à des accords entre entités sociales aux intérêts distincts, ces syndicalistes affirment la nécessité de porter un critère de défense de l'environnement indépendamment de son intérêt économique potentiel.

Ainsi, les préoccupations environnementales des syndicats n'attendent pas la fondation d'un ministère pour surgir : elles s'enracinent dans les missions propres à ces organisations. Les conflits liés aux dégradations environnementales, à commencer par l'accident de Feyzin, provoquent un trouble qui conduit les syndicalistes à repenser sa structuration. Les organisations syndicales rencontrent toutefois des difficultés à redéfinir leurs répertoires d'actions à l'échelle de territoire, en sortant plus fréquemment de l'espace physique du lieu de travail ou du périmètre symbolique de la relation salariale. En dépit des conflits environnementaux qu'elle anime en se fondant sur ses UIB, la CFDT se heurte fréquemment à la difficulté d'obtenir des transformations effectives des procédés de productions les plus nocifs ou dangereux. En effet, les syndicats impliqués dans des conflits environnementaux à l'échelle des territoires se heurtent fréquemment à la fragmentation des législations : les dispositifs relevant du droit du travail (en matière de santé, de prérogatives des CHS, etc.) se superposent régulièrement aux dispositifs prévus par la législation sur les établissements classés et par le droit de l'environnement, provoquant parfois une concurrence ou un transfert des responsabilités entre des administrations distinctes. Cette incapacité à surmonter cette fragmentation juridique et administrative reflète finalement la continuité de la maîtrise des choix de production par les industriels et la difficulté, pour les syndicalistes, d'obtenir une régulation publique permettant d'interférer sur les procédés de fabrication.

Dans l'après 1968, la réflexion est marquée par la radicalisation de la critique sociale et des mobilisations environnementales. Cette dynamique mène une partie du mouvement syndical à contester une installation politique et administrative de l'environnement, qui est présentée comme déconnectée des préoccupations des salariés. Le débat sur la « croissance zéro », qui s'affirme notamment au cours de l'année 1972, témoigne de l'existence de lignes de démarcations entre organisations syndicales. Bien que toutes les organisations syndicales se démarquent des propositions émises par Sicco Mansholt ou par le Club de Rome, la CFDT profite de ce débat pour affirmer qu'elle se refuse à soutenir systématiquement tout type de croissance et appelle à imaginer « un autre type de développement ». En parallèle, elle invite à s'interroger sur les retombées environnementales et sociales du « progrès techniques », incitant de nombreux scientifiques syndiqués dans ses rangs à produire une réflexion critique sur les implications de leurs travaux. Cette dynamique débouchera ainsi sur la publication de l'ouvrage *Les dégâts du progrès*. Au contraire, la CGC comme la CGT dénoncent vivement la mise en doute du caractère bénéfique de la croissance économique et du « progrès » technique. Ces controverses contribuent ainsi à la recomposition du champ syndical au cours de la décennie 1970.

Finalement, ces démarcations entre organisations syndicales recoupent aussi la composition sociologique de chaque organisation. En effet, la notion de « cadre de vie » émerge au sein de la CFDT dès 1965, dans un contexte marqué par la désindustrialisation d'une région rurale. Cette notion insiste sur les facteurs sociaux qui façonnent l'environnement, en le définissant à partir de l'expérience des salariés. Cette notion fait l'objet d'une appropriation, au moins partielle, par la CGT au début de la décennie 1970. Ainsi, ces deux confédérations adoptent une approche environnementale avant même la fondation du premier ministère dédié en France : cette réflexion précoce se renforce au cours des conflits sociaux qui marquent la décennie suivante. Quant à la CGC, la formalisation de sa

réflexion environnementale intervient dans un calendrier qui paraît plus étroitement lié aux échéances fixées par les institutions internationales et gouvernementales (361). Ces décalages entre les différentes composantes du mouvement syndical ne doivent pas être lus en termes de « retards », dans la mesure où il témoigne d'une appropriation des enjeux environnementaux ancrés dans le positionnement social de chaque syndicat. Enfin, comme nous l'avons souligné, les organisations syndicales françaises semblent développer une forme « d'environnementalisme ouvrier » qui s'inscrit dans un calendrier similaire à celui de plusieurs organisations syndicales dans différents pays européens et nord-américains.

(361) Dans la mesure où les archives des instances confédérales de la CGC pour cette période n'étaient pas accessibles, cette remarque n'est pertinente qu'à partir des archives utilisées dans ce rapport, c'est-à-dire les journaux édités par la confédération. Comme indiqué précédemment, cette source paraît toutefois pertinente dans la mesure où les journaux constituent un espace dans lequel l'organisation syndicale peut mettre en scène et représenter sa propre action et ses analyses.

CONCLUSION DU RAPPORT

Au terme du rapport qu'elle remettait auprès de l'IRES en 2011, Michèle Descolanges soulignait que l'activité récente menée par la CGT contribuait à « un renouvellement des problématiques de l'environnement et du développement (...), à une remise en question des rapports à la nature, étant entendu qu'il n'y a pas d'extériorité humaine par rapport à la nature (362) ». De la même manière, lorsqu'il concluait son étude historique décrivant les soubassements environnementaux d'un conflit minier dans le Colorado du début du xx^e siècle, Thomas Andrews soulignait « qu'avant de pouvoir écrire une histoire du travail qui raconte aussi une histoire à propos de la "nature", nous sommes condamnés à perpétuer une longue tradition euro-américaine de segmentation du travail et de la nature (363) ». Ces remarques rappellent que l'appropriation des discours et pratiques environnementales ne relèvent pas de l'évidence pour des organisations de salariés, mais elles invitent aussi à interroger l'apparente évidence du clivage entre « travail » et « environnement » afin de mieux percevoir la dimension sociale et culturelle de cette fragmentation.

Une approche historique de l'intervention syndicale en matière d'environnement, en amont de la définition des politiques publiques de l'environnement, permet ainsi de souligner que les éléments de l'environnement physique (ressources, énergie, etc.) ont souvent été déterminants dans la définition des agendas revendicatifs des organisations syndicales, bien que leurs dimensions proprement environnementales (caractère limité des ressources, retombées physiques de l'usage de certaines énergies, etc.) restèrent longtemps impensées. Dans une certaine mesure, l'environnement s'est imposé aux organisations syndicales avant qu'elles s'en saisissent consciemment d'elles-mêmes. En effet, dès l'après-guerre, elles furent confrontées à la nécessité de conserver des ressources naturelles de manière durable (la conservation des ressources étant ici garante de la pérennité d'emplois fondés sur l'extraction de ces ressources) ou aux possibilités d'usage de nouveaux types d'énergies. À cet enjeu économique de l'usage des ressources se sont ajoutés deux enjeux qui conduisirent fréquemment les organisations syndicales à des réflexions préenvironnementales, à savoir la mise en cause des retombées sanitaires de certaines substances nocives sur la santé des travailleurs et l'aménagement des espaces urbains en faveur des salariés (transports, accès aux espaces « naturels », etc.). Les entrées syndicales dans les enjeux environnementaux sont ainsi ancrées dans des préoccupations sociales et s'avèrent étroitement liées à leurs missions de défense des intérêts des salariés.

La formalisation des préoccupations environnementales intervient au cours des décennies 1960 et 1970. Pour les confédérations ouvrières, elle précède l'apparition d'un ministère dédié en se développant à la fois dans les débats publics sur la rénovation de la régulation des nuisances au début de la décennie 1960, mais aussi sur la participation à plusieurs conflits locaux portant sur la lutte contre une pollution ou l'accès à des espaces « naturels ». La radicalisation des mouvements sociaux propre aux « années 1968 » et l'installation d'une administration de l'environnement accélèrent la formation de secteurs ou de commissions chargées de ces questions à l'intérieur des organisations syndicales. Dès 1972, la plupart des confédérations syndicales françaises disposent d'un secteur dédié dans leur organigramme.

L'élaboration de pratiques syndicales en matière d'environnement s'inscrit ainsi dans l'expérience spécifique des salariés, confrontés aux nuisances dans l'espace de travail mais aussi sur leurs lieux de vie. Elles s'inscrivent aussi dans la continuité d'une action syndicale interrogeant le « progrès technique » et contestant le cliché d'un lien mécanique entre « progrès technique » et « progrès social ». Dès lors, les organisations syndicales proposent fréquemment de ne pas réduire les réponses aux problèmes environnementaux à de simples problèmes techniques ou scientifiques. La CGT et la CFDT soulignent particulièrement qu'une forte réduction de la pollution industrielle ne devrait

(362) Michèle Descolanges, *Les démarches de la CGT en matière d'environnement. Droits nouveaux et enjeux d'apprentissage*, Paris, IRES, 2011.

(363) Nous traduisons. Thomas Andrews, *Killing For Coal. America's Deadliest Labor War*, Cambridge, Harvard University Press, 2008, p. 16.

pas passer uniquement par l'adoption d'une technique de dépollution, mais devrait conduire à interroger les critères économiques qui orientent les choix de matériaux et d'organisation de la production, qui sont perçus comme étant la première cause de l'expansion des nuisances.

Le « tournant environnemental » de la société française au cours de la décennie 1970 brusque l'intervention syndicale. Chaque confédération réagit différemment à l'apparition d'une administration publique de l'environnement, la CGC profitant de cette opportunité pour structurer sa propre intervention environnementale, alors que la CFDT et la CGT se révèlent très critiques d'une administration dont les discours leur paraissent éloignés des attentes des salariés. De la même manière, les organisations syndicales réagissent différemment aux interpellations portées par les mouvements écologistes. Ainsi, la CFDT saisit l'opportunité du débat sur « la croissance zéro » pour affiner ses propositions en faveur d'un « autre type de développement », tout en approfondissant sa critique des « dégâts du progrès ». *A contrario*, la CGC et la CGT refusent fermement la mise en cause du caractère bénéfique de la croissance économique et du « progrès » technique. Ces controverses marquent durablement les rapports entretenus entre chacune des confédérations syndicales et les associations écologistes.

Enfin, plusieurs difficultés récurrentes sont identifiées dans l'action environnementale des organisations syndicales. Premièrement, en matière de santé au travail comme en matière de réparation des préjudices provoqués par les « débordements industriels », les dispositifs de compensation financière ont fréquemment permis de passer sous silence les retombées environnementales de certaines productions. En matière de santé au travail, cette logique s'inscrit dans la continuité des lois sur les accidents du travail (1898) et sur la reconnaissance des maladies professionnelles (1919) qui consacraient la compensation financière comme le premier mode de règlement de ces litiges, au détriment des dispositifs de prévention ou de suppression des facteurs pathogènes. De la même manière, plusieurs industries polluantes avaient institué des dispositifs d'indemnisation des riverains afin d'éviter les conflits provoqués par une pollution dont les conséquences économiques et sociales pouvaient être importantes. Certaines voix syndicales s'élèvent dès le début des années 1960 pour affirmer que ce type de réponse aux nuisances est inapproprié, dans la mesure où il favorise la conciliation d'intérêts individuels sans intégrer de critères de protection de l'environnement ou de la santé publique. Dès lors, la mise en cause du paradigme de la compensation des préjudices liés aux productions nocives constitue un premier défi pour les organisations syndicales lorsqu'elles souhaitent intervenir en matière environnementale dans l'après-guerre.

En deuxième lieu, lors des projets de lois proposant la régulation des nuisances, chaque confédération rappelle fréquemment que l'élaboration d'un dispositif juridique est une première étape souhaitable à condition qu'elle s'accompagne de moyens pour garantir son application. La demande la plus récurrente consiste à solliciter un renforcement des effectifs de l'inspection des établissements classés, afin d'assurer un contrôle plus étroit des industries polluantes. Cependant, les propositions syndicales pour favoriser l'implémentation de la réglementation peuvent aussi passer par un renforcement des attributions des représentants des salariés, notamment au sein des CHS-CT. Malgré l'apparition d'outils juridiques nouveaux dont les organisations syndicales se saisissent au cours de la décennie 1970, la difficulté à faire appliquer la loi est fréquemment rapportée par les organisations syndicales. Ces objections témoignent de la persistance de la maîtrise des industriels sur l'organisation des circuits de production, mais aussi de la difficulté syndicale à mobiliser les pouvoirs publics.

Cette difficulté à mettre en application la réglementation est illustrée lors de conflits locaux dans lesquels les syndicalistes mobilisent différentes ressources juridiques et administratives. À plusieurs reprises, des syndicats sont amenés à constater la fragmentation des lois entre celles relevant du droit du travail et celles relevant du droit des établissements classés (puis du droit de l'environnement). Ces juridictions se superposent, voire se concurrencent dans la mesure où leur application est rendue difficile par la séparation des administrations chargées de leur application. La formation juridique propre aux inspecteurs du travail se distingue de la culture plus technique des inspecteurs des établissements classés et les échanges entre ces deux corps sont limités. Cette fragmentation des compétences limite parfois les possibilités d'une régulation publique et tend à favoriser le règlement de ces conflits à l'intérieur des entreprises, notamment en s'appuyant sur les CHS-CT.

Le passé syndical est ainsi riche d'une approche environnementale singulière, dont l'apparition n'a pas attendu la fondation d'un ministère de l'environnement. Ces préoccupations s'ancrent dans l'expérience environnementale des salariés, témoignant d'une attention particulière aux inégalités environnementales. L'identification des difficultés récurrentes rencontrées par les syndicalistes doit permettre de nourrir une réflexion sur les modalités concrètes d'appropriation de la notion de « justice environnementale », mise en exergue par les organisations syndicales internationales au cours des dernières années. Enfin, l'héritage environnemental singulier des organisations syndicales doit interpeller, au présent, sur ce qui pourrait constituer la spécificité d'une politique syndicale de l'environnement.

SOURCES ET ARCHIVES

Les archives mentionnées sont uniquement celles qui ont été mobilisées dans l'élaboration de ce rapport. Toutes les archives consultées au préalable ne sont pas indiquées ici.

Presse syndicale

- Syndicalisme Hebdo (CFTC puis CFDT), 1944-1972
- La Vie Ouvrière (CGT), 1944-1972
- Le Creuset (CGC), 1947 à 1950 (années incluses) et 1967 à 1975 (inclus)
- L'information des cadres (CFDT), 1969 à 1974
- Options. Syndicales, économiques, sociales (CGT), 1969 à 1974
- Cadres & Profession (CFDT), 1968 à 1975 (années incluses)
- Cadres informations (CGT), 1963 (n° 1) à 1975

Archives Nationales : archives du Conseil économique et social

- CE331, équipement hydroélectrique (1948)
- CE375, économies d'énergies (1951-1953)
- CE376, recherches sur le pétrole (1951-1953)
- CE380, gaspillages industriels et énergie (1948)
- 19920430/79, Projet de loi 497 relatif au régime et à la réparation des eaux et à leur protection contre la pollution (1963)
- 19920430/83, Lutte contre la pollution (1964)
- 19920430/136, Problèmes posés par l'utilisation industrielle de l'eau et moyens de lutte contre la pollution des eaux (1971)
- 19920430/143, Comment rendre compatibles le développement accru de l'industrialisation et la lutte préventive contre la pollution (1972)
- 19920430/157, La prise en compte de l'environnement dans les travaux d'élaboration du VII^e Plan (1974)

Archives de l'Organisation internationale du travail

- Procès verbaux des Conférences internationales du travail (1968 à 1978)
- Procès-verbaux des commissions des résolutions des Conférences internationales du travail
- 54^e CIT (1969), ILC-54-503-1-2
- 54^e CIT (1969), ILC-54-503-1-1 et ILC-54-503-2-1
- 57^e CIT (1972), ILC 57-503-1-1 et 2 (résolutions et amendements)
- 57^e CIT (1972), ILC 57-503-2-1 et ILC 57-503-8-1 (minutes et votes)
- Procès-verbaux des Conseils d'administration de l'OIT
- Session 178 (mars 1970) à la session 208 (novembre 1978)

- Réunions d'experts, colloques et correspondances des services de l'OIT
- SH-99-5-1, Correspondance sur la pollution de l'air (1951-1968)
- SH-99-5-1-1, Documents et correspondance sur l'environnement humain
- SH-99-5-2-1, Colloque OIT-PNUE sur les politiques syndicales en matière d'environnement (juin 1975)

Archives confédérales CGT

- Procès verbaux des congrès (1946 à 1978)
- 20CFD1 à 20CFDT8, procès-verbaux des Comités confédéraux, 1945 à 1970
- 127CFD1 à 127CFD14, secteur revendicatif (dossiers Lucien Chavrot, décennie 1970)
- CCEO3, Formations hygiène et sécurité et CHS (décennies 1950 et 1960)
- Deux dossiers non cotés, « Environnement et cadre de vie » (décennie 1970)
- Dossier « Secteur cadre de vie », 304 et 6304 (quatre cartons)
- Dossier non coté, « Jean-Louis Moynot »

Archives confédérales et fédérales CFDT

- Procès-verbaux des congrès (*Syndicalisme Hebdo*)
- 4H84 et 4H87, formations économiques (1947 à 1953)
- 7H520, formations (1962 à 1970)
- 7H260, GROUPE
- 7H260, Groupe « Perspectives et stratégie », 1965-1967
- 8H1313 à 8H1315, activités du secteur Cadre de vie, 1970-1979
- 8H1455 à 8H1461, activités de la commission Cadre de vie, 1970-1983
- 8H1464, Politiques de l'environnement, 1977-1983
- 8H1466, Protection de la forêt française
- 8H1468 à 8H1471, Marée noire (1978) et Conférence CFDT sur la mer
- 8H1477, Colloque « énergie et type de développement » (1977)
- 8H1480, énergie nucléaire
- 1F148 à 1F166, Congrès de la fédération chimie (1946-1978)
- 1F379, Formation sur les risques toxiques (1978-1980)
- 1F715 et 1F716, documents sur la pollution
- 1F891 et 1F892, Feyzin
- 4F34, réunions du groupe produits toxiques (1974-1984)
- 17FCE57, Carnet d'expositions aux risques (1976-1979)

Institut d'histoire sociale CGT du Rhône (Bourse du travail de Lyon)

- Procès verbaux des congrès de l'UD (1946 à 1978)

- Fonds CGT Rhodia Saint-Fons (1968-1982, 19 cartons)
- Activités de l'UL CGT de Vénissieux (1946-1981, 17 cartons)

Archives départementales du Rhône – Fonds de l'UD et de l'UR CFDT

- 68J3, Procès-verbaux des réunions de l'UD, 1936-1959
- 68J6, UIB du 8^e arrondissement de Lyon, 1969-1981
- 68J7, section syndicale de Givaudan, 1979-1981
- 68J17 et 19, Congrès de l'UD, 1952-1978
- 68J24, ENO 1965-1970
- 68J60, Hygiène et sécurité
- 68J78, Dossier documentaire sur l'environnement
- 69J17, CHS et médecine (formation 1972)
- 69J36 et 38, syndicats de la chimie (1966-1980)

Archives municipales de Saint-Fons

- 8W01 à 8W11, Fonds de l'UIB-CFDT de Saint-Fons (9 cartons, 1964-1978)

Archives municipales de Feyzin

- Fonds du SOL-CFDT de Feyzin (un carton, années 1970-1990)

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine – Fonds de l'UD CFDT

- 111J4, Circulaires (années 1940 et 1950)
- 111J16, Dossier économie, 1950-64
- 111J19, Formations, 1950-1960
- 111J97, Consommation et planification démocratique (décennie 1960)
- 111J109, Organisation des UIB (1971)
- 111J115 – Industrialisation et agriculture
- 111J118, 124 et 129, médecine et hygiène (décennies 1960 et 1970)
- 111J130, énergie (décennie 1970)

Archives de l'Union de Pays CFDT de Fougères (archives en cours de classement)

- Congrès de l'UL et de l'UP, 1947 à 1982
- Comité d'expansion économique et sociale, 1963-1971
- Tracts, 1973 à 1975
- Institut de promotion sociale ouvriers et paysans, 1963-1967
- Correspondances entre les permanents de l'UP et la municipalité (années 1960 et 1970)

Centre d'histoire du travail de Nantes

- URI CFDT 9, Rapport « Croissance et cadre de vie », au congrès de l'UR CFDT des Pays de la Loire en 1976
- URI CFDT 486 et 487, CFDT Pays de la Loire et politique énergétique, 1974-1986
- UD CGT 318, Positions du l'UD CGT Loire-Atlantique sur les projets de centrales nucléaires, 1978-1984

BIBLIOGRAPHIE

Thomas Andrews, *Killing For Coal. America's Deadliest War on Labor*, Boston, Harvard University Press, 2008.

Philippe Artières et Michèle Zancarini-Fournel (dir.), *68. Une histoire collective*, Paris, La Découverte, 2008.

Stefania Barca, « Laboring the Earth. Transnational reflections on the environmental history of work », *Environmental History*, 19/1, 2014.

Stefania Barca, « Telling the Right Story : Environmental Violence and Liberation Narratives », *Environment and History*, 20/4, 2014, pp. 535-546.

Stefania Barca, « Work, bodies, environment. The "class ecology" debate in 1970s Italy », Nathalie Jas et Soraya Boudia (dir.), *Powerless Science ? Science and politics in a toxic world*, New York, Bergahn, 2014.

Stefania Barca, « Bread and poison. The story of labor environmentalism in Italy, 1968-1998 », Christopher Sellers et Joseph Melling (dir.), *Dangerous Trade. Histories of Industrial hazards across a globalized world*, Philadelphia, Temple University Press, 2012, pp. 126-139.

Stefania Barca, « On working-class environmentalism. A historical and transnational overview », *Interface. A journal for and about social movements*, 4/2, 2012.

Mathieu Bensoussan, *L'engagement des cadres. Pratiques collectives et offres de représentation*, Paris, L'harmattan, 2010.

Sophie Bérout, « Les opérations "robins des bois" au sein de la CGT Énergie. Quand la cause des chômeurs et des "sans" contribue à la redéfinition de l'action syndicale », *Revue française de sciences politiques*, 59/1, 2009, pp. 97-119.

Léa Berthet, Feyzin, 4 janvier 1966. *La première grande catastrophe industrielle moderne et ses implications politico-administratives*, Mémoire, IEP de Lyon, 2008.

Brian Black, *Crude Reality. Petroleum in World History*, New York, Rowman & Littlefield, 2012.

Luc Boltanski, *Les Cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Minuit, 1982.

Laure Bonnaud, « Histoire des inspecteurs des installations classées (1810-2006) », *Responsabilité et environnement*, n° 46, 2007, pp. 89-94.

Christophe Bonneuil et Stéphane Frioux, « Les "Trente Ravageuses" ? L'impact environnemental et sanitaire des décennies de haute croissance », Céline Pessis, Sezin Topçu, Christophe Bonneuil (dir.), *Une autre histoire des « Trente Glorieuses ». Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris, La Découverte, 2013, pp. 41-59.

Régis Boulat, *Jean Fourastié, un expert en productivité. La modernisation de la France (années trente – années cinquante)*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2008.

Daniel Boulet, *Entreprises et environnement en France de 1960 à 1990. Les chemins d'une prise de conscience*, Genève, Droz, 2006.

Luc Brès et Geneviève Dionne, *Mouvement syndical et environnement. L'environnement au cœur des préoccupations syndicales*, Montréal (Québec), CSN/HCE, 2009.

Anne-Sophie Bruno, Eric Geerkens, Nicolas Hatzfeld, Catherine Omnès (dir.), *La santé au travail, entre savoirs et pouvoirs (XIX^e-XX^e siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011.

Robert Bullard, *Dumping in Dixie. Race, Class and Environmental Quality*, Boulder, Westview Press, 1990.

Meredith Burgman et Verity Burgman, *Green bans, Red union. Environmental Activism and the New South Wales Builders Labourers Federation*, Sydney, New South Wales University Press, 1998.

Stéphane Buzzi, Jean-Claude Devinck, Paul-André Rosental, *La santé au travail*, Paris, La Découverte, 2006.

Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Gallimard, 1995.

Florian Charvolin, *L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation*, Paris, La Découverte, 2003.

CFDT, *Les dégâts du progrès. Les travailleurs face au changement technique*, Paris, Le Seuil, 1977.

CFDT – Syndicat de l'énergie atomique, *L'électronucléaire en France*, Paris, Seuil, 1975.

CGIL, CISL, UIL Federazione di Milano, *Salute e ambiente di lavoro. L'esperienza degli SMAL*, Milano, 1976.

Collectif Internsyndical Jussieu, CFDT, CGT, FEN, *Danger ! Amiante*, Paris, Maspero, 1977.

Collectif, « Changement climatique et travail : l'objectif d'une "transition juste" », *Journal de recherche syndicale*, 2/2, 2010.

Collectif, Journée d'études, *L'environnement des travailleurs au xx^e siècle*, Paris – EHESS, 26 juin 2013. En ligne : <http://leruche.hypotheses.org/2036> [Consulté le 28 juillet 2014].

Vanessa Codaccioni, « "Le juridique, c'est le moyen ; le politique, c'est la fin" : les avocats communistes français dans la "lutte contre la répression" de guerre froide », *Le Mouvement Social*, n° 240, 2012, pp. 9-27.

Alain Cottereau, « Droit et bon droit. Un droit des ouvriers instauré, puis évincé par le droit du travail (France, xix^e siècle) », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 2002/6, pp. 1521-1557.

William Cronon (dir.), *Uncommon Ground. Rethinking the Human Place in Nature*, New York, Norton, 1996.

Anne Dalmasso, « Ingénieurs et habitants autour des barrages alpins », Nathalie Blanc et Sophie Bonin (dir.), *Grands barrages et habitants*, Paris, MSH-Quae, 2008, pp. 141-153.

Ariane Debourdeaux et Christelle Gramaglia, « La fabrication d'un héritage encombrant. Les pollutions métallurgiques de Viviez (Aveyron) », Thomas Le Roux et Michel Letté (dir.), *Débordements industriels. Environnement, territoire et conflit xviii^e-xxi^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, pp. 335-360.

Nicolas Defaud, *La CFDT (1968-1995). De l'autogestion au syndicalisme de proposition*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.

Daniel Defert, « Popular Life and Insurance Technology », G. Burchell, C. Gordon, P. Miller (dir.), *The Foucault Effect. Studies in Governmentality*, Chicago, The University of Chicago Press, 1991, pp. 211-233.

Christian Delporte, « "N'abîmons pas la France !" L'environnement à la télévision dans les années 1970 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 113, 2012, pp. 55-66.

Michèle Descolonges, *Les démarches de la CGT en matière d'environnement. Droits nouveaux et enjeux d'apprentissage*, Paris, IRES, 2011.

Marc Descotes et Jean-Louis Robert (dir.), *Clefs pour une histoire du syndicalisme cadre*, Paris, Éditions ouvrières, 1984.

Jean-Claude Devinck et Paul-André Rosental, « "Une maladie sociale avec des aspects médicaux" : la difficile reconnaissance de la silicose comme maladie professionnelle dans la France du premier xx^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 56, 2009, pp. 99-126.

Jean-Claude Devinck, Paul-André Rosental, « Statistique et mort industrielle. La fabrication du nombre de victimes de la silicose dans les houillères en France de 1946 à nos jours », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2007, 95, pp. 75-91.

Scott Dewey, « Working for the Environment : Organized Labor and the Origins of Environmentalism in the United-States, 1948-1970 », *Environmental History*, 3/1, 1998, pp. 45-63.

Giovanna Di Chiro, « Nature as Community : The Convergence of Environment and Social Justice », William Cronon (dir.), *Uncommon Ground. Rethinking the Human Place in Nature*, New York, Norton, 1996, pp. 298-320.

Michel Dreyfus, *Histoire de la CGT. Cent ans de syndicalisme*, Bruxelles, Complexe, 1995.

Michel Dreyfus, « Les luttes sociales à l'EDF de la Libération à nos jours », dans Dominique Barjot et alii. (dir.), *Histoire générale de l'électricité en France. Tome II. L'interconnexion et le marché, 1919-1946*, Paris, Fayard, 1994.

Denis Duclos, « Syndicalisme et risque industriel : entre le militantisme et l'expertise. Le cas du "Groupe Produits Toxiques" de la CFDT », *Culture Technique*, n° 11, 1983, pp. 218-229.

Michèle Durand et Yvette Harff, *La qualité de la vie. Mouvement écologique, mouvement ouvrier*, Paris, Mouton, 1977.

Thimotée Duverger, « De Meadows à Mansholt : l'invention du "zégisme" », *Entropia*, n° 10, 2011, pp. 114-123.

ETUC, *Syndicalisme européen et développement durable*, Bruxelles, ETUI-REHS, 2008.

Romain Felli, « An Alternative socio-ecological strategy ? International trade unions' engagement with climate change », *Review of International Political Economy*, 21/2, 2014, pp. 372-398.

Alexandre Fernandez, « Le mouvement syndical et la société : vers une globalisation des luttes sociales ? », *Annales historiques de l'électricité*, n° 6, 2008, pp. 23-28.

Matthieu Flavigny, *Entre le local et le global : jeux d'échelles créateurs d'environnement*, Mémoire, Université de Grenoble – Pierre Mendès-France, 2013.

Marion Fontaine, « Silicose et extrême-gauche dans le Nord dans les années 70. Les raisons d'une aporie », Judith Rainhorn (dir.), *Santé et travail à la mine, XIX^e-XX^e siècle*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2014.

Marion Fontaine et Xavier Vigna, « La grève des mineurs de l'automne 1948 en France », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2014, n° 121, pp. 21-34.

Jean-Baptiste Fressoz, *L'apocalypse joyeuse. Une histoire du risque technologique*, Paris, Le Seuil, 2012.

Stéphane Frioux, « La pollution de l'air, un mal nécessaire ? », Céline Pessis, Sezin Topçu, Christophe Bonneuil (dir.), *Une autre histoire des « Trente Glorieuses ». Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris, La Découverte, 2013, pp. 99-115.

Stéphane Frioux, *Les batailles de l'hygiène. Villes et environnement de Pasteur aux Trente Glorieuses*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013.

Stéphane Frioux et Vincent Lemire, « Pour une histoire politique de l'environnement au XX^e siècle », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 2012/1, n° 113, pp. 3-12.

Robert Frost, « The Flood of "Progress" : Technocrats and Peasants at Tignes (Savoy), 1946-1952 », *French Historical Studies*, 14/1, 1985, pp. 117-140.

Robert Frost, « La technocratie au pouvoir avec le consentement des syndicats. La technique, les syndicats et la direction d'EDF (1946-1968) », *Le Mouvement Social*, 130, 1985, pp. 81-96.

Éric Geerkens, « La négociation collective d'une maladie professionnelle : la pneumococciose des ouvriers mineurs en Belgique (c. 1937 – c. 1970) », Judith Rainhorn (dir.), *Santé et travail à la mine, XIX^e-XX^e siècle*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2014.

Franck Georgi, *L'invention de la CFDT, 1957-1970*, Paris, L'atelier, 1995.

Robert Gordon, « Poisons in the Fields : the United Farm Workers, Pesticides and Environmental Politics », *The Pacific Historical Review*, 68/1, 1999, pp. 51-77.

Guy Groux, *Le syndicalisme des cadres en France, 1963-1984 : un enjeu producteur d'enjeux*, Thèse de doctorat de sociologie, IEP de Paris, 1986.

Guy Groux, « Le syndicalisme cadre dans la période présente : 1963-1983 », Marc Descotes et Jean-Louis Robert (dir.), *Clefs pour une histoire du syndicalisme cadre*, Paris, Éditions ouvrières, 1984.

Émilie Hache (dir.), *Écologie politique. Cosmos, communautés, milieux*, Paris, Amsterdam, 2012.

François Hartog, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Le Seuil, 2003.

Nicolas Hatzfeld, « Entre fonction technique et démocratie participative, les débuts discutés des CHS (1947-1970) » dans Alain Chatriot, Odile Join-Lambert, Vincent Viet (dir.), *Les politiques du travail (1906-2006). Acteurs, Institutions, Réseaux*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, pp. 403-414.

Gabrielle Hecht, *Being Nuclear. Africans and the Global Uranium Trade*, Cambridge, The MIT Press, 2012.

Gabrielle Hecht, *Le rayonnement de la France. Énergie nucléaire et identité nationale après la Seconde guerre mondiale*, Paris, La Découverte, 2004. Réédité par les éditions Amsterdam (2014).

Emmanuel Henry, *Amiante : un scandale improbable. Sociologie d'un problème public*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007.

Andrew Hurley, *Environmental Inequalities. Class, Race and Industrial Pollution in Gary, 1945-1980*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1995.

Daryl Holter, « Politique charbonnière et guerre froide, 1945-1950 », *Le Mouvement Social*, 130, 1985, pp. 33-53.

Salvador Juan, *La transition écologique*, Paris, ERES, 2011, pp. 182-189.

Gérard Jorland, *Une société à soigner. Hygiène et salubrité publiques en France au XIX^e siècle*, Paris, Gallimard, 2010.

Trish Kahle, « Rank-and-File Environmentalism », **Jacobin**, 11th June 2014. En ligne : <http://www.jacobinmag.com> [Consulté le 19 juillet 2014].

Pierre Karila-Cohen et Blaise Wilfert, *Leçon d'histoire sur le syndicalisme en France*, Paris, PUF, 1998.

Razmig Keucheyan, *La nature est un champ de bataille. Essai d'écologie politique*, Paris, La Découverte, 2014.

Eunhye Kim et Sabine Barles, « The energy consumption of Paris and its supply areas from 18th century to present », *Regional Environmental Change*, 12, 2012, pp. 295-310.

Richard Kuisel, *Le capitalisme et l'État en France. Modernisation et dirigisme au XX^e siècle*, Paris, Gallimard, 1984.

Pierre Lascoumes, *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, Paris, La Découverte, 1994.

Gwenola Le Naour, « Feyzin (1959-1971) : composer avec les débordements de l'industrie dans le sud lyonnais », Thomas Le Roux et Michel Letté (dir.), *Débordements industriels. Environnement, territoire et conflit (XVIII^e-XX^e siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, pp. 99-114.

Thomas Le Roux et Michel Letté (dir.), *Débordements industriels. Environnement, territoire et conflit XVIII^e-XX^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013.

Thomas Le Roux, *Le laboratoire des pollutions industrielles*. Paris, 1770-1830, Paris, Albin Michel, 2011.

Laurence Lestel, « Pollution atmosphérique en milieu urbain : de sa régulation à sa surveillance », *VertigO. Revue électronique en sciences de l'environnement*, 15, 2013. En ligne : <http://vertigo.revues.org/12826> [Consulté le 22 avril 2014].

Isabelle Lespinet-Moret, « Hygiène industrielle et santé au travail : l'OIT productrice de normes, 1919-1939 », Isabelle Lespinet-Moret et Vincent Viet (dir.), *L'Organisation Internationale du Travail. Origine, développement, avenir*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, pp. 63-79.

Michel Letté, « Le tournant environnemental de la société industrielle au prisme d'une histoire des débordements et de leurs conflits », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 113, 2012, pp. 142-154.

Georges Maleville, « La naissance de l'électricité », Dominique Barjot et alii. (dir.), *Histoire générale de l'électricité en France. Tome II. L'interconnexion et le marché, 1919-1946*, Paris, Fayard, 1994.

Pascal Marichalar et Laure Pitti, « Réinventer la médecine ouvrière ? Retour sur les mouvements médicaux alternatifs dans la France post-1968 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 196, pp. 116-133.

Geneviève Massard-Guilbaud et Richard Rodger (dir.), *Environmental and Social Justice in the City : Historical Perspectives*, Isle of Harris, White Horse Press, 2011.

Geneviève Massard-Guilbaud et Stephen Mosley (dir.), *Common Ground. Integrating the Social and Environmental in History*, Newcastle, Cambridge Scholars Publishing, 2011.

Geneviève Massard-Guilbaud, *Histoire de la pollution industrielle. France, 1789-1914*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2010.

Timothy Mitchell, *Carbon Democracy. Le pouvoir politique à l'ère du pétrole*, Paris, La Découverte, 2013.

Chad Montrie, *Making a Living. Work and Environment in the United-States*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 2008.

Caroline Moriceau, *Les douleurs de l'industrie. L'hygiénisme industriel en France, 1860-1914*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2009.

René Mouriaux, *Le syndicalisme en France depuis 1945*, Paris, La Découverte, 2013.

René Mouriaux, « Action syndicale et opinion publique. Le cas de la CGT-EDF du contrat de progrès de 1969 à la lutte contre la privatisation de 2004 », *Annales historiques de l'électricité*, n° 6, 2008, pp. 11-21.

René Mouriaux et Catherine Villanueva, « Les syndicats français face à l'écologie de 1972 à 1992 », *Mots*, n° 39, Juin 1994, pp. 36-52.

Linda Nash, « The Fruits of Ill-Health : Pesticides and Workers' Bodies in Postwar California », *Osiris*, 19, 2004, pp. 203-219.

Lucienne Néraud, « Main d'œuvre agricole et produits toxiques aux États-Unis : la mobilisation des Campesinos mexicains et mexicains-américains au Texas (1966-1986) », Geneviève Massard-Guilbaud et Stephen Mosley (dir.), *Common Ground. Integrating the Social and Environmental in History*, Newcastle, Cambridge Scholars Publishing, 2011, pp. 150-174.

Xavier Nerrière, *Protection de l'environnement et syndicalisme, pour une plus grande participation syndicale en matière de protection de l'environnement. L'exemple de la CFDT en région nantaise*, Maîtrise de Droit, Université de Nantes, 1997.

Catherine Omnès et Laure Pitti (dir.), *Cultures du risque au travail et pratiques de prévention au XX^e siècle. La France au regard des pays voisins*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009.

Lynne Page Snyder, « "The Death-Dealing Smog over Donora, Pennsylvania" : Industrial Air Pollution, Public Health Policy, and the Politics of Expertise, 1948-1949 », *Environmental History Review*, 18/1, 1994, pp. 117-139.

David S. Painter, « Oil and the Marshall Plan », *The Business History Review*, 58/3, 1984, pp. 359-383.

Jean-Philippe Papin, *Les syndicats d'EDF, 1946-1996*, Paris, Association pour l'histoire de l'électricité en France, 1996.

Gunther Peck, « Fault Lines and Common Ground in Environmental and Labor History », *Environmental History*, 11/2, 2006, pp. 212-238.

Denis Pelletier, *La crise catholique. Religion, société, politique en France (1965-1978)*, Paris, Payot, 2002.

Céline Pessis et Renaud Bécot, « Improbables mais fécondes : les rencontres entre scientifiques critiques et syndicalistes dans les années 1968 », *Mouvements*, 2014.

Céline Pessis, *Survivre et vivre. Critique de la science, naissance de l'écologie*, Montreuil, L'échappée, 2014.

Céline Pessis, Sezin Topçu, Christophe Bonneuil (dir.), *Une autre histoire des « Trente Glorieuses ». Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris, La Découverte, 2013.

Michel Pigenet, Patrick Pasture et Jean-Louis Robert (dir.), *L'apogée des syndicalismes en Europe occidentale, 1960-1985*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005.

Laure Pitti, « Experts "bruts" et médecins critiques. Ou comment la mise en débat des savoirs médicaux a modifié la définition du saturnisme en France durant les années 1970 », *Politix*, 2010/3, n° 91, pp. 103-132.

Robert Proctor et Londa Schiebinger, *Agnology. The Making and Unmaking of Ignorance*, Stanford, Stanford University Press, 2008.

Grégory Quénet, *Qu'est-ce que l'histoire environnementale ?*, Seyssel, Champ Vallon, 2014.

Judith Rainhorn (dir.), *Santé et travail à la mine, XIX^e-XX^e siècle*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2014.

Judith Rainhorn et Coralie Dumontier, « Faire l'histoire d'un conflit manqué. Pollution environnementale et risques sanitaires autour de l'usine Metaleurop-Nord (1970-2003) », Thomas Le Roux et Michel Letté (dir.), *Débordements industriels. Environnement, territoire et conflit (XVIII^e-XX^e siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, pp. 377-397.

Nora Rathzel et David Uzzell (dir.), *Trade Unions in the Green Economy. Working for the Environment*, London, Routledge/Earthscan, 2013.

Adam Rome, *The Bulldozer in the Countryside. Suburban Sprawl and the Rise of American Environmentalism*, New York, Cambridge University Press, 2001.

Paul-André Rosental, « La silicose comme maladie professionnelle transnationale », *Revue française des affaires sociales*, n° 2-3, 2008, pp. 255-277.

David Rosner et Gerald Markovitz, « L'histoire au prétoire. Deux historiens dans les procès des maladies professionnelles et environnementales », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 56/1, 2009, pp. 227-253.

Kristin Ross, *Rouler plus vite, laver plus blanc. Modernisation de la France et décolonisation au tournant des années 1960*, Paris, Flammarion, 2006.

Christian Roy, « Charbonneau et Ellul, dissidents du "progrès". Critiquer la technique face à un milieu chrétien gagné à la modernité », Céline Pessis, Sezin Topçu, Christophe Bonneuil (dir.), *Une autre histoire des « Trente Glorieuses ». Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris, La Découverte, 2013, pp. 283-301.

Christopher Sellers et Joseph Melling (dir.), *Dangerous Trade. Histories of Industrial Hazard across a Globalizing World*, Philadelphia, Temple University Press, 2012.

Sénat (rapport 591), *Danemark-Suède : la santé au service du travail*, Paris, Sénat, 2012.

Jeff Shantz, « Green syndicalism : an alternative red-green vision », *Environmental Politics*, 11/4, 2002, pp. 21-41.

Darynn Snell et Peter Fairbrother, « Unions as environmental actors », *Transfer. European Review of Labour and Research*, 16/3, 2010, pp. 411-424.

David Stradling, *The Environmental Moment, 1968-1972*, Seattle, University of Washington Press, 2012.

Danièle Tartakowsky, « La CGT, du hors travail au "cadre de vie" », *La CGT de 1966 à 1984. L'empreinte de Mai 1968*, Colloque de l'IHS-CGT, Montreuil, mai 2008.

Annie Thébaud-Mony, Véronique Daubas-Letourneux, Nathalie Frigul, Paul Jobin (dir.), *Santé au travail. Approches critiques*, Paris, La Découverte, 2012.

Sezin Topçu, *La France nucléaire. L'art de gouverner une technologie contestée*, Paris, Seuil, 2013.

Rolande Treppe, *Les trois batailles du charbon, 1936-1947*, Paris, La Découverte, 1989.

Frank Uekötter et Uwe Lübken, *Managing the Unknown. Essays on Environmental Ignorance*, Oxford, Bergahn, 2014.

UNEP, *Labour and the Environment. A Natural Synergy*, Nairobi, UNEP, 2007 ;

UNEP et SustainLabour, *Climate Change, its Consequences on Employment and Trade Union Action. Training Manual for Workers and Trade Unions*, Madrid/Nairobi, UNEP – SustainLabour, 2008.

UNEP, *Green Jobs : Towards Decent Work in a Sustainable, Low-Carbon World*, Nairobi, UNEP – ILO – IOE – ITUC, 2008.

Loïc Valdelorge, *Éléments pour une histoire des villes nouvelles*, Paris, Manuscrit, 2004.

Jessica Van Horssen, « "À faire un peu de poussière" : Environmental Health and the Asbestos Strike of 1949 », *Labour/Le Travail*, 70, 2012, pp. 101-132.

Xavier Vigna et Michelle Zancarini-Fournel, « Les rencontres improbables dans les "années 1968" », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, Janvier 2009, n° 101, pp. 163-177.

Xavier Vigna, *L'insubordination ouvrière dans les usines. Essai d'histoire politique des usines*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007.

Vincent Viet, Michèle Ruffat, *Le choix de la prévention*, Paris, Economica, 1999.

Alexis Vrignon, « Écologie et politique dans les années 1970. Les Amis de la Terre en France », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 2012/1, n° 113, pp. 179-190.

Richard White, « "Are You an Environmentalist or Do You Work For a Living ?" : Work and Nature », William Cronon (dir.), *Uncommon Ground. Rethinking the Human Place in Nature*, New York, Norton, 1996, pp. 171-185.





